

RAPPORT ANNUEL 2015





10

**UN MILLÉSIMÉ 2015
RICHE EN NOUVEAUTÉS**

Développements à l'international, nouvelles offres de produits et de services, partenariats internationaux... : les temps forts de notre activité 2015.

4

**RCI BANQUE
DÉVOILE
SA NOUVELLE
IDENTITÉ**

Un nouveau nom commercial pour une belle ambition : plus qu'une simple banque, être un accélérateur de mobilité pour nos clients.

Sommaire

- 4 Carte d'identité
- 6 Manifeste
- 8 Gouvernance
- 10 Faits marquants 2015
- 14 Regards croisés
- 19 Activité clientèle
- 25 Activité commerciale
- 37 Politique financière
- 42 Rapports financiers et RSE

19



**DES PRODUITS ET
SERVICES ENRICHIS
ET INNOVANTS**

Forte croissance des encours clientèle, accélération de la vente des services, hausse de la collecte de dépôts, soutien des réseaux de distribution : retour sur la performance commerciale 2015.

42

RAPPORTS FINANCIERS ET RSE

Risques, sécurité financière, états financiers consolidés, informations sociales et sociétales...



PLUS QU'UNE SIMPLE BANQUE : **UN ACCÉLÉRATEUR DE MOBILITÉ**

Chaque jour, dans le monde, nos 3 000 collaborateurs accompagnent le développement des marques de l'Alliance Renault-Nissan et de leurs réseaux de distributeurs.

Notre mission est simple et passionnante. Nous facilitons la mobilité automobile de nos clients finaux, en leur proposant une gamme complète de solutions de financement, d'assurances et de services. Pour les particuliers comme pour les entreprises, notre ligne de conduite reste la même : apporter des réponses différenciées et compétitives, pour garantir à chacun une mobilité sereine, dans la durée.



Les besoins évoluent ; nous aussi

En 2016, nous dévoilons notre nouvelle identité commerciale. RCI Banque devient RCI Bank and Services. Cette évolution traduit notre ambition :

1. Proposer des solutions d'auto-mobilité toujours plus innovantes et conviviales pour faciliter et enrichir l'expérience de nos clients.
2. Accompagner toujours plus activement les marques de l'Alliance Renault-Nissan dans leur croissance à l'international.

Notre dénomination sociale, en revanche, reste la même : RCI Banque SA.

NOTRE PROMESSE

- 1 Faciliter l'accès à l'automobile en permettant à chacun de trouver une solution adaptée à ses besoins et à ses ressources.
- 2 Simplifier l'usage de l'automobile en développant des solutions innovantes et intuitives.
- 3 Enrichir et personnaliser l'expérience d'auto-mobilité de chacun de nos clients.

3 000
COLLABORATEURS

35
PAYS SUR 5 CONTINENTS

6 MARQUES
RENAULT, RENAULT SAMSUNG
MOTORS, DACIA, NISSAN, INFINITI,
DATSUN

FILIALE À 100 %
DE RENAULT SAS

37 %
DES IMMATRICULATIONS DES MARQUES
DE L'ALLIANCE FINANCÉES
SUR LE PÉRIMÈTRE RCI BANQUE

1,39 MILLION
DE NOUVEAUX CONTRATS

15,6 Md€
DE NOUVEAUX FINANCEMENTS

844 M€
DE RÉSULTAT AVANT IMPÔTS

1,36 Md€
DE PRODUIT NET BANCAIRE

31,2 Md€
D'ENCOURS NET

Un accompagnement sur mesure pour chacun, la sérénité pour tous

Particuliers

RCI Bank and Services, c'est l'expertise cumulée de la finance et de l'automobile pour garantir la mobilité de chaque client. Grâce à notre offre de produits et de services, chaque consommateur peut trouver la solution adaptée à ses projets et à ses contraintes pour acquérir, entretenir, assurer et garantir son véhicule en toute simplicité.

Entreprises

RCI Bank and Services s'engage aux côtés des entreprises pour satisfaire leurs besoins d'auto-mobilité professionnelle. Aux artisans, comme aux PME et aux grands groupes, nous proposons un large choix d'offres compétitives qui les libèrent des contraintes liées à la gestion de leur parc de véhicules et leur permettent de se concentrer sur leur cœur de métier.

Réseaux

RCI Bank and Services apporte son soutien actif en finançant les stocks (de véhicules neufs et d'occasion, de pièces détachées), ainsi que les besoins de trésorerie à court terme.

Des solutions compétitives pour l'épargne de nos clients

Dès 2012, nous avons étendu nos activités à la collecte de dépôts auprès des particuliers. Performants et sûrs, nos produits d'épargne sont désormais proposés dans quatre pays européens : France, Allemagne, Autriche, Royaume-Uni. Les fonds collectés bénéficient directement aux clients et aux réseaux des marques de l'Alliance. Ils servent exclusivement à notre activité de financement de crédits automobiles. Pour RCI Bank and Services, la collecte de dépôts est désormais un puissant levier de refinancement : le montant net des dépôts collectés dépasse les 10,2 Md€ et représente 32 % de nos encours à fin décembre 2015.

MANIFESTE

LIBÉRER LA MOBILITÉ

C'EST SIMPLIFIER LA VIE :
NOUS EN SOMMES FIERS



RCI Bank and Services se situe à la croisée de deux mondes aussi exigeants que passionnants : l'automobile et la banque. Deux univers qui sont les nôtres depuis plus de 90 ans. Un métier, celui du financement automobile, pour lequel nous sommes reconnus comme une référence par nos clients.

Chaque jour, nos 3 000 collaborateurs se mobilisent autour des mêmes ambitions : accompagner le développement des marques de l'Alliance Renault-Nissan en proposant à leurs clients une gamme complète de financements, d'assurances et de services répondant toujours mieux à leurs besoins.

Chaque particulier, chaque entreprise, chaque distributeur des réseaux de l'Alliance doit pouvoir trouver chez nous la réponse lui garantissant la réussite de ses projets automobiles. Là est notre seule ligne de conduite. Là est notre promesse.

Parce que les usages de l'automobile changent, se réinventant notamment au gré de la révolution digitale, RCI Bank and Services se transforme et fait évoluer son ambition.

Au-delà de notre mission de financière de marque experte, capable d'agir en accélérateur des succès commerciaux de l'Alliance et de garantir la rentabilité des capitaux investis par notre actionnaire, RCI Bank and Services entend être une banque à l'écoute des nouveaux besoins de ses clients.

Une banque attentive à ce qui peut la rendre toujours plus accessible. Une banque innovante et solide, qui sait imaginer les solutions simples, attractives et personnalisées permettant à chacun de jouir pleinement des bénéfices de l'auto-mobilité.



UNE ÉQUIPE DE DIRECTION DÉTERMINÉE À RELEVER DE NOUVEAUX DÉFIS

COMITÉ EXÉCUTIF



Patrick Claude Secrétaire Général et Directeur de la Gestion des Risques	Daniel Rebbi Directeur Commercial	Umberto Marini Directeur des Systèmes d'Information	Hélène Tavier Directeur des Ressources Humaines	Gianluca De Ficchy Directeur Général	Jean-Marc Saugier Directeur Financements et Trésorerie	Laurent David Directeur de la Comptabilité et du Contrôle de la Performance	Patrice Cabrier Chief Digital Officer	Jean-Philippe Vallée Directeur Clients et Opérations
------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------	------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------	------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Dominique Thormann Président	Farid Aractingi	Gianluca De Ficchy Directeur Général	Clotilde Delbos	Bernard Loire	Jérôme Stoll	Stéphane Stoufflet
----------------------------------------	------------------------	------------------------------------------------	------------------------	----------------------	---------------------	---------------------------

Un millésime 2015 riche en nouveautés. Développements à l'international, nouvelles offres de produits et de services, partenariats internationaux... : les temps forts de notre actualité 2015.



NAISSANCE DE **RCI MOBILITY**

• Avec la création de RCI Mobility en juillet 2015 et le lancement de ses activités d'autopartage, nous voulons permettre aux entreprises de proposer à leurs collaborateurs des solutions de mobilité simples, conviviales et agiles pour répondre à leurs besoins professionnels, mais aussi personnels. Le carsharing est une première étape pour RCI Mobility qui a vocation à promouvoir d'autres services d'auto-mobilité. ▶



Paolo Colurcio

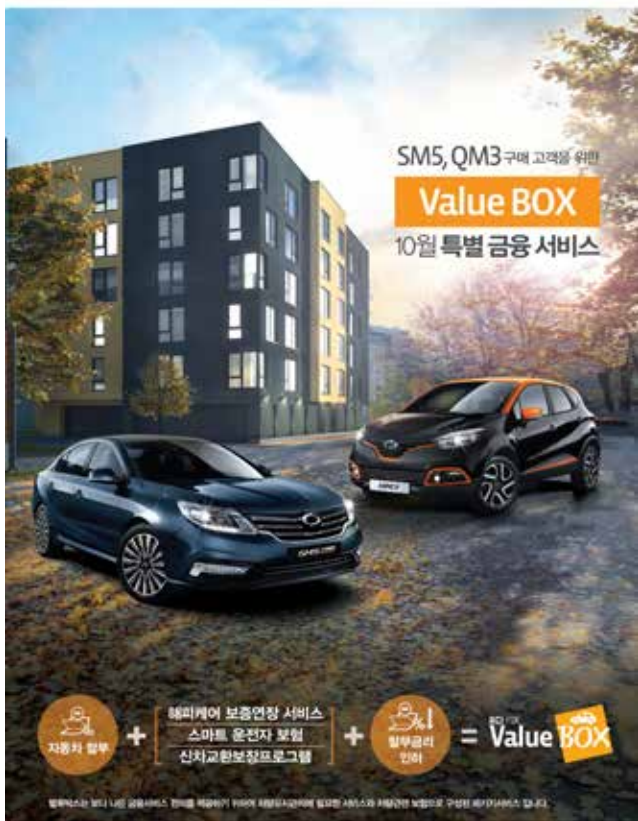
Directeur Général de RCI Mobility



ÉPARGNE : **GOOD MORNING UK!**

La collecte de dépôts gagne du terrain en Europe : après la France, l'Allemagne et l'Autriche, c'est au Royaume-Uni que RCI Bank and Services a lancé, en juin 2015, son activité de collecte de dépôts. Elle est d'ailleurs la seule filiale financière de constructeur automobile à le faire sur le marché britannique.





LA CORÉE DU SUD SE LANCE DANS LE "TOUT-EN-UN"

Depuis août 2015, en Corée du Sud, les fans du QM3, le crossover urbain de Renault Samsung Motors (RSM), peuvent acquérir le véhicule de leurs rêves en toute simplicité, avec la *Value Box* : la nouvelle offre packagée « crédit + 3 services et assurances » de RCI Financial Services Korea.

Autre bonne nouvelle : depuis la fin de l'année 2015, la *Value Box* a été étendue à toute la gamme RSM.

ENCOURS : RCI BANQUE FRANCHI LE SEUIL DES 30 Md€

Fin décembre 2015, RCI Banque a franchi le cap des 30 milliards d'euros d'encours net. Ainsi, RCI Banque rejoint au 1^{er} janvier 2016 les plus grandes banques de la zone euro en passant sous la supervision de la Banque Centrale Européenne.



2,9
millions

DE SERVICES VENDUS EN 2015



Renault Assurances
C'est simple, c'est nouveau
et c'est ici !

Offre de bienvenue
Votre Assurance
Auto
**3 MOIS
OFFERTS***

→ POUR DEMANDER UN DEVIS,
RAPPROCHEZ-VOUS DE VOTRE CONSEILLER COMMERCIAL.

DIAC ET AMAGUIZ ASSURENT ENSEMBLE



DIAC, filiale française de RCI Banque et Amaguiz, filiale de Groupama, s'associent pour commercialiser une offre d'assurance automobile auprès des clients des réseaux Renault et Dacia. Une solution complète, compétitive et digitale, qui cumule les atouts :

- Un service disponible pour les véhicules neufs comme pour les véhicules d'occasion.
- Accessible dès l'achat du véhicule, sur le lieu de vente.
- Souscription et gestion 100 % en ligne dans un espace client dédié.

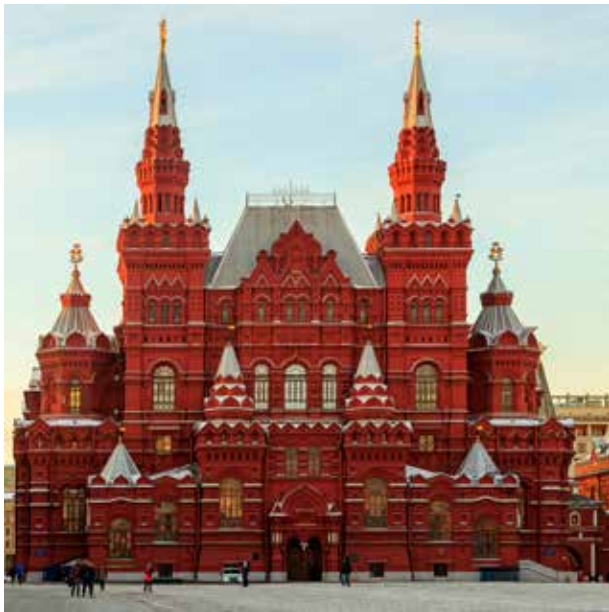


DÉMARRAGE DE L'ACTIVITÉ FINANCEMENT AUX PARTICULIERS **EN INDE**

RCI Bank and Services poursuit sa conquête du marché indien : après y avoir démarré son activité Réseaux, fin 2014, le groupe y a lancé ses premières offres de financement aux particuliers, le 19 janvier 2015.

+ de
230 000

véhicules d'occasion
financés en 2015 :
en hausse de 18 %
par rapport à 2014



RN BANK UN ALLIÉ DE POIDS POUR L'ALLIANCE, EN RUSSIE

18 mois après le lancement de son activité, RN Bank (joint-venture entre RCI Banque, Nissan et UniCredit) s'affirme comme la première financière de constructeur automobile du marché russe, en termes d'encours géré.

RCI FINANCE MAROC SIMPLIFIE LA VIE DES PROS

C'est une première dans le pays. Depuis le 14 mai 2015, RCI Finance Maroc propose une offre novatrice aux professionnels : la "Box Pro", un produit packagé qui combine solution de financement et services. En fonction de ses besoins et de son budget, le client choisit l'un des cinq packs disponibles (*Box Pro Classic, Confort, Sérénité, Relax ou Premium*). Fondée sur le principe du « one stop shopping » (le guichet unique), la *Box Pro* permet ainsi d'accéder à l'ensemble des services, en un seul achat, auprès d'un seul interlocuteur et en une mensualité unique.



RCI BANQUE EST EN AVANCE SUR LES OBJECTIFS DE SON PLAN STRATÉGIQUE 2014-2016

En 2015, RCI Banque est de nouveau parvenue à croître et à se diversifier, tout en dégagant une rentabilité élevée. Son Président, Dominique Thormann, et son Directeur Général, Gianluca De Ficchy, reviennent sur 2015 et détaillent les facteurs qui devraient encore soutenir l'activité en 2016.



Dominique Thormann
Président

Quel bilan dressez-vous de votre activité 2015 ?

Dominique Thormann : 2015 a été une bonne année. RCI Banque a enregistré une augmentation conjointe de son taux d'intervention global, de ses volumes de financements de véhicules neufs et d'occasion, et de son taux d'intervention Services.

Gianluca De Ficchy : Certains des objectifs fixés dans notre plan stratégique 2014-2016 sont réalisés avec un an d'avance. C'est notamment le cas de notre taux d'intervention qui, hors sociétés mises en équivalence (Russie, Turquie, Inde) atteint 40 % en 2015. Mais aussi de notre taux de couverture des encours financés par l'épargne : avec 10,2 Md€, la collecte de dépôts représente déjà plus de 30 % de notre encours à fin décembre. À l'international, notre déploiement est conforme au plan de marche, comme en témoignent notre arrivée en Inde en 2015 et le lancement prévu de nos activités en Colombie en 2016. Enfin, les contrats de services ont connu un bel essor. Leur volume avait déjà progressé de 23 % en 2014. Il augmente encore de 32 % en 2015.

Quels ont été les marchés régionaux les plus dynamiques ?

Dominique Thormann : Le marché automobile a connu des fortunes diverses durant l'année. La poursuite de la reprise des immatriculations en Europe a permis de compenser la baisse de nos principaux marchés hors Europe, notamment au Brésil et en Russie.

Où en est votre politique de diversification ?

Gianluca De Ficchy : En juillet dernier, RCI Banque a créé RCI Mobility, une société dédiée au développement de services d'autopartage BtoB et, plus largement, de tous services susceptibles de simplifier l'accès à l'automobilité. Les activités de cette filiale détenue à 100 % par RCI Banque vont bénéficier à toutes les marques de l'Alliance Renault-Nissan et à leurs clients, aussi bien en France qu'à l'international.



Gianluca De Ficchy
Directeur Général

Où en est le volet digital de votre stratégie ?

Gianluca De Ficchy : Outre la création de RCI Mobility, le pilier « Digital » de notre plan stratégique s'est aussi concrétisé par la dématérialisation progressive de nos processus et le déploiement de la signature électronique. En proposant des outils simples et innovants, RCI Banque souhaite moderniser la relation avec ses clients et apporter plus de fluidité dans l'acte de vente. C'est également un prérequis pour le développement de nos activités digitales. Enfin, la refonte de nos espaces clients ouvre la voie à une plus grande diffusion de nos offres sur supports digitaux.

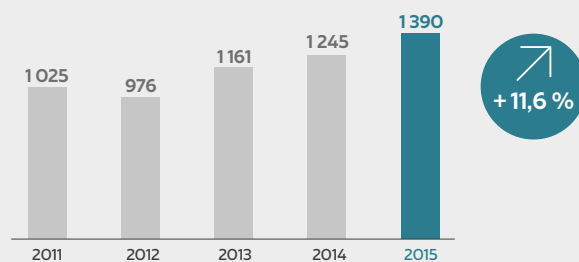
En quoi RCI Banque participe-t-elle à la performance financière de l'Alliance ?

Dominique Thormann : RCI Banque est un contributeur majeur à la marge opérationnelle de l'Alliance Renault-Nissan, ainsi qu'au commissionnement de leurs réseaux. Mais notre rôle va beaucoup plus loin. Nos investissements participent aussi directement à l'amélioration de l'image de chacune des marques de l'Alliance. Notre activité Services, par exemple, est un puissant levier de conquête et de fidélisation des clients.

Vous avez récemment créé une nouvelle marque commerciale, RCI Bank and Services : pour quelles raisons ?

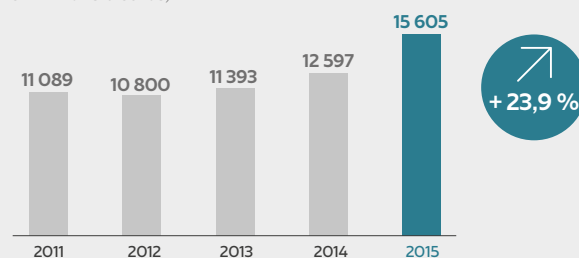
Dominique Thormann : Toute l'industrie financière est en train de vivre une transformation majeure sous l'effet de l'arrivée du digital. Nous avons voulu manifester notre volonté de nous focaliser sur les attentes des clients. Aujourd'hui, celles-ci dépassent le simple besoin de financement. RCI Bank and Services exprime ainsi l'enracinement des services et de l'innovation dans notre ADN. Notre nouvelle identité affirme aussi notre ambition de devenir un acteur incontournable de l'auto-mobilité. Nous voulons faciliter l'usage automobile des clients des marques de l'Alliance, en imaginant pour eux des offres innovantes, connectées et personnalisées.

Nombre total de dossiers véhicules (en milliers)



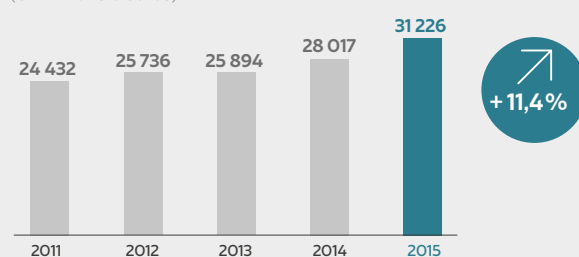
Nouveaux financements

(hors prêts personnels et cartes de crédit / en millions d'euros)



Encours net à fin

(en millions d'euros)



Quelles évolutions sur vos marchés ont motivé ce changement ?

Dominique Thormann : L'époque est caractérisée par des ruptures, notamment digitales, et leur rythme d'éclosion s'accélère. Face à de nouveaux entrants, qui ne proviennent ni de la banque ni du secteur automobile, nous entendons nous montrer agiles et innovants.

Qu'il s'agisse de conduite autonome, de sécurité, d'assistance ou de divertissement, l'automobile de demain sera connectée. RCI Banque doit être capable de répondre à ces besoins.

Comment voyez-vous la dernière année de votre plan triennal ?

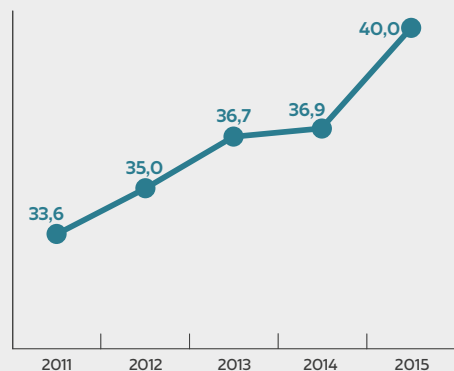
Gianluca De Ficchy : Il nous faut mettre en œuvre et exploiter toutes les opportunités qui se présentent sur nos différents marchés, anticiper et gérer les risques, afin d'atteindre l'ensemble des objectifs de ce plan stratégique, qui s'achève cette année. 2016 doit également être l'année du déploiement en interne de notre nouvelle identité. Elle doit nous permettre de fédérer l'ensemble des 3 000 collaborateurs de l'entreprise autour de nos valeurs et de notre ambition.

Dominique Thormann : Nous tablons pour le secteur automobile sur une hausse des ventes de 1,5 % en Europe et de 2 % au niveau mondial. En outre, les nouveaux lancements des constructeurs de l'Alliance vont soutenir notre activité, d'autant plus qu'ils gagnent des parts de marché dans de nombreux pays où nous sommes présents.



Taux d'intervention toutes marques (TI)

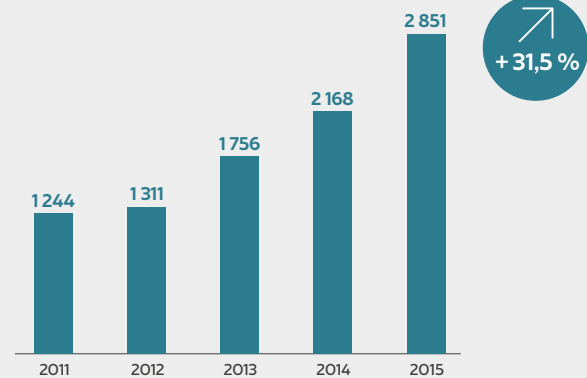
(hors S.M.E. (Sociétés mises en équivalence) - En pourcentage)



— TI groupe RCI hors S.M.E. (Turquie, Russie, Inde)

Contrats de services

(en milliers d'unités assurances et autres services)



2,9
MILLIONS
DE SERVICES

32 %
DES ENCOURS
EN COLLECTE
DE DÉPÔTS

« L'époque est caractérisée par des ruptures, notamment digitales, et leur rythme d'éclosion s'accélère. Face à de nouveaux entrants, qui ne proviennent ni de la banque ni du secteur automobile, nous entendons nous montrer agiles et innovants. »

Quelle est votre visibilité au plan financier ?

Dominique Thormann : Nous continuerons vraisemblablement à bénéficier de taux d'intérêt bas et d'une liquidité abondante. En 2015, nous avons également diversifié nos sources de financement. Et nous devons maintenir notre coût du risque à un niveau bas.

Comment comptez-vous séduire les épargnants en 2016 ?

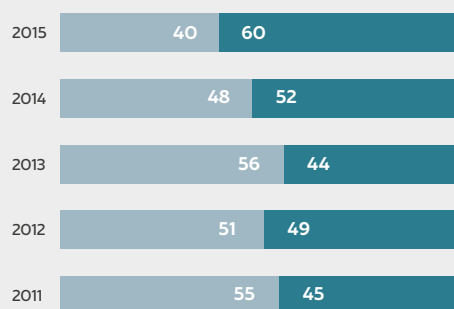
Gianluca De Ficchy : Alors que nous tablons sur une forte croissance de l'activité de crédits automobiles pour les marques de l'Alliance Renault-Nissan, RCI Banque souhaite maintenir un niveau de dépôts représentant un tiers de ses encours. Nous disposons pour cela de produits innovants.

Allez-vous lancer de nouveaux services ?

Gianluca De Ficchy : Oui, notre métier impose d'innover sans relâche pour répondre aux défis de l'auto-mobilité.

Mix services

(en pourcentage)

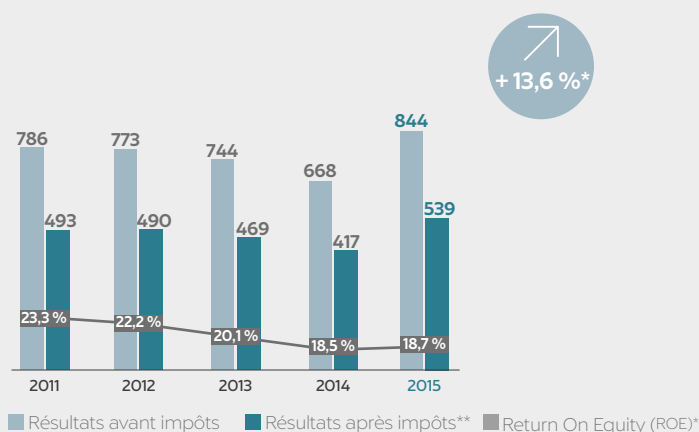


Assurances
sur financement

Assurances
et services auto

Résultats⁽¹⁾

(en millions d'euros)



■ Résultats avant impôts ■ Résultats après impôts** ■ Return On Equity (ROE)*

*Hors éléments non récurrents ** Part des actionnaires de la société mère

⁽¹⁾ A la suite d'une correction relative à l'étalement des commissions d'assurance chez RCI Banque SA Sucursal en España, les comptes consolidés de 2013 et 2014 ont été retraités.



FIERS D'ÊTRE LÀ POUR EUX

« En avril 2014, à l'issue d'une consultation, la SNCF a fait appel à Overlease⁽¹⁾ pour un premier contrat de location longue durée (LLD) portant sur 1 500 véhicules Renault, VP et VU⁽²⁾. Un an plus tard, l'entreprise a non seulement décidé de le renouveler, mais de l'étendre à 5 000 véhicules. Et nous faisons tout pour que cette belle histoire continue...

Trois points nous ont permis de faire la différence : notre réactivité, notre compréhension des particularités métiers de la SNCF et notre capacité à nous y adapter dans notre offre de solutions. Notre mobilisation a été totale. Fournir des milliers de véhicules à la SNCF, c'est travailler en étroite collaboration avec 40 gestionnaires de parc et 350 correspondants d'établissements, dans toute la France. Pour satisfaire leurs exigences, la puissance du réseau Renault est une force. Avec 40 managers Entreprises, plus de 50 de nos distributeurs référencés par la SNCF et notre capacité à mobiliser des partenaires carrossiers et aménageurs dans tout l'hexagone, nous garantissons un vrai service de proximité. Et nous sommes capables de répondre rapidement aux demandes : entre la signature du contrat avec la SNCF et les premières commandes de véhicules, il ne s'est écoulé que 15 jours...

Pour mieux accompagner notre client, nous avons également recruté et fait profondément évoluer nos outils de réservation de véhicules et de reporting. Les améliorations que nous avons apportées à ces outils bénéficient aujourd'hui, non seulement à la SNCF mais à l'ensemble de nos clients grands comptes. »

Florent Charlot-Le-Pober

Manager Grands Comptes, Overlease⁽¹⁾, France

⁽¹⁾ Overlease est le spécialiste Grands Comptes de la location longue durée et de la gestion de flotte automobile du groupe RCI Banque en France.

⁽²⁾ VP : véhicule particulier – VU : véhicule utilitaire.

UNE OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES **ÉLARGIE**

Déjà engagée en 2014, l'accélération sur les services s'est confirmée. L'offre de financements et de services a été enrichie afin de toujours mieux répondre aux besoins des automobilistes. Par ailleurs, la collecte de dépôts dans le cadre de l'activité Épargne a été couronnée de succès.

37,1 % des immatriculations des marques de l'Alliance Renault-Nissan ont été financées en 2015 par RCI Banque : une performance commerciale remarquable qui vient soutenir l'activité des constructeurs. Le montant des nouveaux financements représente 15,6 milliards d'euros, en croissance de 23,9 %.

Axe majeur de la stratégie du groupe, l'activité Services continue quant à elle de se développer à un rythme très soutenu dans l'objectif de conquérir et de fidéliser les clients des marques de l'Alliance, tout en assurant une rentabilité additionnelle. Cette politique a porté ses fruits, puisque 2,9 millions de nouveaux contrats de service ont été conclus en 2015, soit une hausse de 31,5 %. Autre motif de satisfaction, chaque véhicule financé est désormais accompagné de deux services associés en moyenne.

Les offres de services sont très étendues, puisqu'elles incluent les assurances (auto, perte financière, responsabilité civile), l'entretien, l'extension de garantie et l'assistance.

Le concept Box en plein essor

Avec les offres Box (offre packagée très élaborée), les clients n'ont plus à faire de compromis entre un taux d'intérêt attractif et les services supplémentaires. L'offre étant modulable, le client choisit ses options en fonction de ses besoins et de son budget. Ces offres ont un effet très positif sur la hausse des taux d'intervention, spécialement en Europe du Sud et en Asie Pacifique.

Le plein de collecte

Grâce à un effort commercial important, RCI Banque a obtenu, avec un an d'avance sur l'objectif initial, un taux de couverture de 30% de ses besoins de financement par l'encours d'épargne. Après la France, l'Allemagne et l'Autriche, le Royaume-Uni propose depuis 2015 une offre d'épargne qui a vocation à poursuivre son expansion.

En quatre ans, RCI Banque a fait de la collecte de dépôts un levier compétitif de refinancement de son activité de crédits automobiles pour les marques de l'Alliance Renault-Nissan. ▶

Gianluca De Ficchy

Directeur Général

RENDRE LA MOBILITÉ ACCESSIBLE À TOUS PAR LES SOLUTIONS DE FINANCEMENT

En 2015, RCI Bank and Services a largement enrichi sa gamme de produits et services et a mis l'accent sur les solutions innovantes dédiées aux professionnels. Les offres packagées sont en pleine expansion tandis que la politique de collecte de dépôts du groupe a largement atteint ses objectifs.

En 2015, le groupe a connu une activité record avec 1 389 836 véhicules neufs financés, soit une hausse de 11,6 % sur un an. En 2015, la France reste le premier pays en volume de dossiers avec près de 293 000 contrats de financement véhicules neufs, devant l'Italie (114 000) et l'Allemagne (près de 110 000).

Par ailleurs, le nombre de dossiers de financements de véhicules d'occasion a progressé de 18% avec plus de 233 000 contrats signés. Certains pays se distinguent comme l'Italie (+28 %), le Royaume-Uni (+35 %), la France (+19 %), l'Espagne (+23 %) et la Turquie (+49 %). Ce segment de marché devrait encore se développer dans les années à venir.

De nouveaux services proposés

Pour encourager l'accès aux véhicules des marques de l'Alliance, RCI Bank and Services propose des offres de financement et de services qui permettent aux automobilistes de mieux gérer leurs dépenses, qu'il s'agisse d'assurances, de garanties, ou d'entretien.

Afin de fidéliser toujours plus les clients aux marques de l'Alliance, le groupe propose un large panel de solutions de financements qui viennent compléter l'offre de crédit comme la location avec option d'achat, la location longue durée. Ces offres sont dédiées à l'usage du véhicule et permettent ainsi aux clients d'optimiser leur budget en payant des mensualités plus basses. Et, pour bien aborder le virage de la mobilité durable, RCI Bank and Services conçoit des offres « sur mesure », comme la location de batterie pour les véhicules électriques.

Succès des offres packagées

En 2015, les offres packagées ont été déployées avec succès. Proposée par la marque Renault en France, la formule « tout compris » de financement locatif lancée sous le nom d'Easy Pack, a contribué à la dynamique commerciale avec +4,4 points de progression dans la part des véhicules financés par RCI Banque. Elle répond à un besoin croissant des clients d'avoir une solution simple et complète pour répondre à leur besoin de mobilité automobile.

Par ailleurs, le concept « tout-en-un » *Box* a été décliné dans 7 pays avec succès :

- Ces pays ont réalisé des performances exceptionnelles en

2015 avec près d'un véhicule sur deux financé (Italie 52 %, Espagne 49 %, Corée du Sud 53 %).

- Au Portugal, la *Box* a permis l'an dernier à Dacia d'augmenter son taux d'intervention de 13 points à 35 % des immatriculations.

Dynamisme du marché des Professionnels

Sur le segment des flottes, la performance globale a bondi de 30 % en un an. RCI Banque a en effet internalisé son activité au cours de l'année 2014 en Espagne, en Italie et au Royaume-Uni afin de développer le financement entreprise à l'international. Concernant les véhicules utilitaires, RCI Banque a finalisé 127 000 contrats de financement en 2015 (+25 %).

En juillet 2015, RCI Banque a créé RCI Mobility, filiale à 100 %, destinée à développer les services d'autopartage B2B mais aussi tout autre service de mobilité ayant un lien avec l'automobile. Les activités de RCI Mobility ont vocation à se développer au bénéfice de toutes les marques de l'Alliance Renault-Nissan en France et à l'international.

Un refinancement optimisé

Depuis 2012, RCI Banque propose aux particuliers une offre d'épargne attractive et s'engage à en réinvestir les fonds collectés dans son activité de crédits automobiles pour les marques de l'Alliance Renault-Nissan. Première financière de marques à se lancer dans l'activité de collecte de dépôts en France, avec le livret Zesto, RCI Banque intervient désormais dans 4 pays. L'encours d'épargne s'élève à 10,2 Md€, en hausse de 56,3 % par rapport à fin 2014. La collecte nette engrangée en 2015 (3,7 Md€) a donc représenté 40 % des ressources stables empruntées par RCI Banque sur l'année (périmètre Europe).

En proposant une offre de produits d'épargne simple, performante et sûre, RCI Banque a su attirer près de 266 000 clients en France, en Allemagne, en Autriche et au Royaume-Uni.

Dans un contexte de forte croissance de son activité de crédits automobiles pour les marques de l'Alliance Renault-Nissan, RCI Banque souhaite maintenir un niveau de dépôts représentant environ un tiers de ses encours de crédits.

DÉCOLLAGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

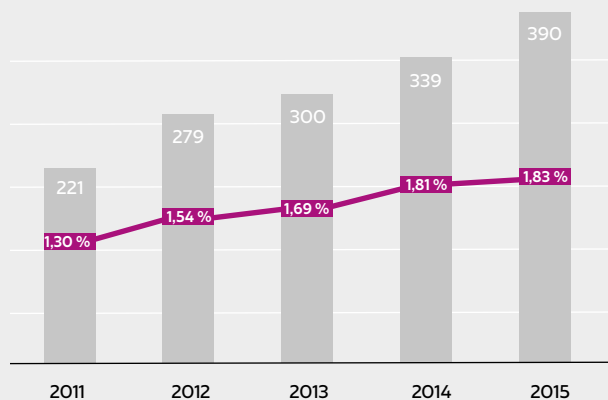
23 000 véhicules électriques ont été vendus (+33 %). Les offres packagées ont fait grimper le taux de financement à hauteur de 65 %.

A fin 2015, le nombre de batteries de véhicules électriques gérées en location opérationnelle par RCI Banque pour l'Alliance atteint 80 000 unités.



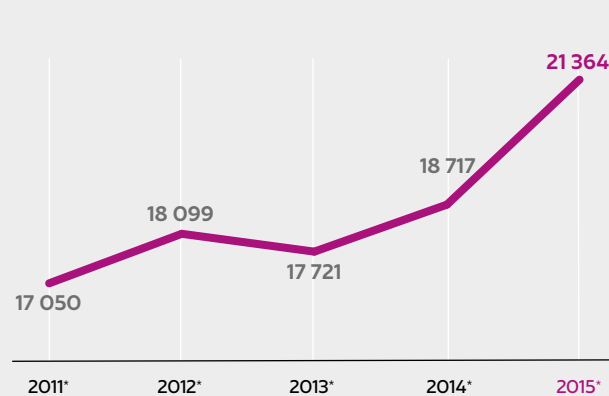
Marge sur services

(en millions d'euros et en % de l'EPM Clientèle)



Encours Productif Moyen Clientèle

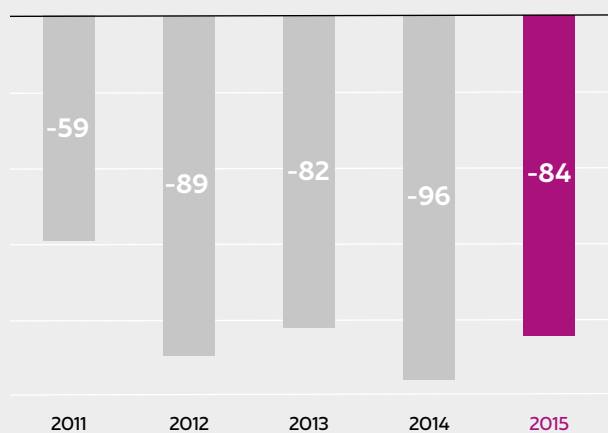
(en millions d'euros)



(*) Encours Productif Moyen, hors activité de location opérationnelle

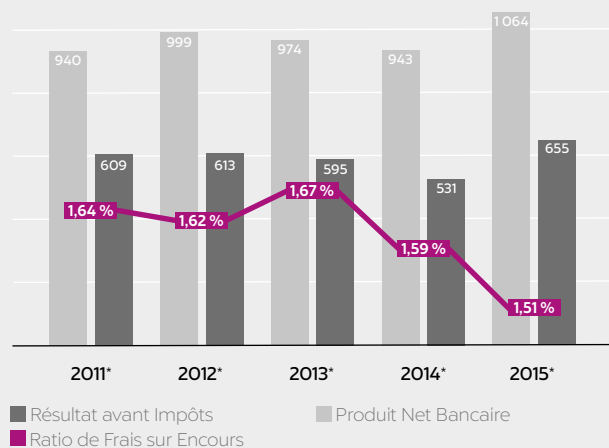
Coût du risque Clientèle

(en millions d'euros et hors risque pays)



Résultat et frais de fonctionnement

(en millions d'euros et en % de l'EPM Clientèle)



(*) Encours Productif Moyen, hors activité de location opérationnelle

LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION AU CŒUR DE LA STRATÉGIE

La performance commerciale des marques de l'Alliance repose en grande partie sur le dynamisme de leurs réseaux de distribution. C'est pour cette raison que RCI Banque s'attache à accompagner les distributeurs à toutes les étapes de leurs activités par un financement spécifique.

Comme partenaire financier des réseaux de l'Alliance, RCI Banque accompagne les marques dans leur expansion internationale. Ce rôle implique plusieurs missions :

- Garantir et maintenir la bonne santé financière des réseaux de distribution de l'Alliance dans tous les pays.
- Gérer, suivre et maîtriser le risque financier des concessionnaires de l'Alliance en toute indépendance.

RCI Banque apporte son soutien actif en finançant les stocks (de véhicules neufs et d'occasion, de pièces détachées), ainsi que les besoins de trésorerie à court terme.

Pour aller plus loin, RCI Banque développe également des outils et services digitaux pour faciliter leur quotidien et celui de leurs clients. Ainsi, par exemple, la dématérialisation du contrat de financement constitue un véritable atout. Cet outil permet en effet de fluidifier la relation client et d'optimiser les délais de réponse aux demandes de financement.

Des financements spécifiques pour tous les besoins

En 2015, l'activité de financement des réseaux du groupe RCI Banque s'étendait à 27 pays. RCI Banque a poursuivi sa politique de soutien aux constructeurs et à leurs réseaux de distribution par la mise à disposition de solutions de financements adaptées à leurs besoins.

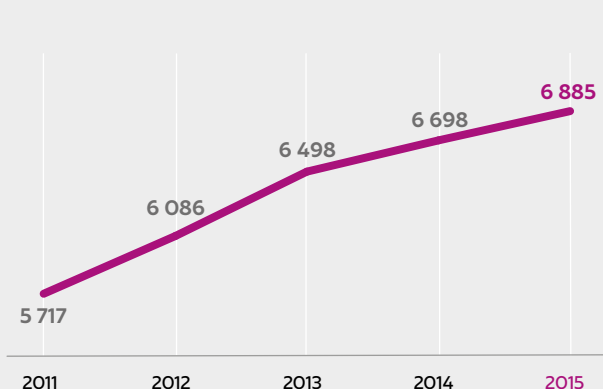
Sur le périmètre d'intervention, l'encours productif moyen de RCI Banque a progressé de +2,8 % à hauteur de 6,9 Md€. Le dynamisme des marques en Europe, notamment en Allemagne, en Espagne et en Italie, a largement soutenu la tendance.

Malgré la crise économique qui sévit au Brésil, le coût du risque sur les réseaux (hors risque pays) s'est une nouvelle fois inscrit en baisse. Il s'établit ainsi à 0,13 % de l'encours moyen productif.

Pour la marque Renault en Colombie, ainsi que pour Infiniti en Allemagne et au Royaume-Uni, RCI Banque projette de déployer une offre de financement Réseaux. Les démarrages sont prévus au premier semestre 2016.

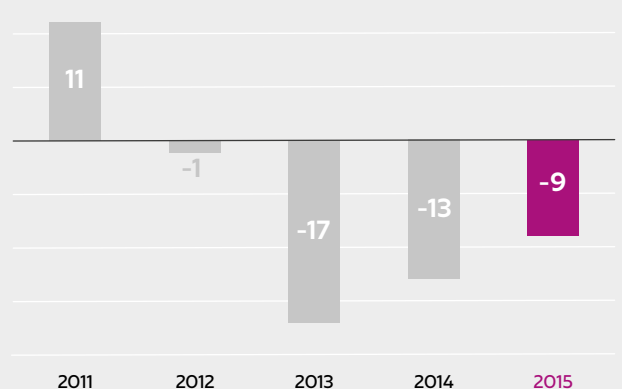
Encours Productif Moyen Réseaux

(en millions d'euros et hors activité de location opérationnelle)



Coût du risque Réseaux

(en millions d'euros et hors risque pays)



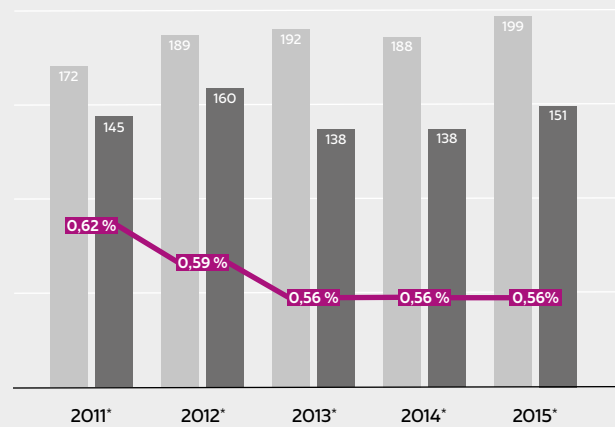


27 PAYS
PÉRIMÈTRE D'ACTIVITÉ
DE FINANCEMENT RÉSEAUX
EN 2015

+2,8%
HAUSSE DE L'ENCOURS
PRODUCTIF MOYEN
PAR RAPPORT À 2014

Résultat et frais de fonctionnement

(en millions d'euros et en % de l'EPM Réseaux)



■ Résultat avant Impôts ■ Produit Net Bancaire
■ Ratio de Frais sur Encours

(*) Encours Productif Moyen, hors activité de location opérationnelle



FIERS D'ÊTRE LÀ POUR EUX

« DIAC, filiale française de RCI Banque S.A., distribue auprès des réseaux Renault, Dacia et Nissan une palette complète de financements et services afin de favoriser la vente des véhicules et assurer la fidélité à la marque. Ma mission consiste à déployer le plus efficacement possible l'ensemble de ces offres auprès des forces de vente des réseaux. Facilitateur d'affaires, j'aime agir en partenaire : les conseiller, les engager sur la voie de la performance, tel est mon métier. La formation des vendeurs, l'animation des équipes de ventes, le pilotage de leur activité, la négociation sans oublier la satisfaction de mes partenaires, voilà quelques facettes de mes missions.

Dans mon travail quotidien, il faut être « pro », mais l'aspect relationnel est primordial. Chaque semaine, je suis 4 jours sur 5 dans le réseau auprès de mes clients afin de répondre à leurs demandes mais aussi de les accompagner au mieux dans l'atteinte de leurs objectifs de financement.

Je peux être amené, par exemple, à aménager un outil de suivi existant pour répondre aux attentes spécifiques d'un concessionnaire. J'ai aussi le souvenir d'une campagne de communication nationale, que nous avons su adapter localement pour « coller » au mieux, aux spécificités de l'un de nos plus importants apporteurs d'affaires. Et quelle satisfaction de constater que cette opération, un peu complexe au départ, s'était soldée par un beau succès commercial !

Ces quelques exemples résument assez bien l'adage selon lequel l'union fait la force : Marques de l'Alliance / RCI Bank and Services / Réseau. »

Hugues FICHET

Manager Commercial Groupe, DIAC, France

NOUVELLE ANNÉE DE CROISSANCE RENTABLE POUR RCI BANQUE

En 2015, RCI Banque a connu une activité record et financé 1 389 836 dossiers, soit une hausse de 11,6 % sur un an. L'entreprise poursuit sa dynamique de croissance rentable tout en accompagnant la stratégie commerciale des marques de l'Alliance.

Cette bonne performance s'explique par une progression du taux d'intervention toutes marques. Elle est également tirée par la croissance du marché automobile européen, en dépit du recul significatif des ventes de véhicules au Brésil et en Russie, et par la croissance des parts de marché des marques de l'Alliance. Le taux d'intervention s'établit à 37,1 %, contre 35,2 % en 2014. Hors Turquie, Russie, Inde (sociétés consolidées par mise en équivalence, « SME »), ce taux s'élève même à 40,0 %, contre 36,9 % en 2014.

Nos activités Financement et Services en forte hausse

Dans ce contexte, les nouveaux financements (hors cartes et prêts personnels) progressent sur toutes les marques de l'Alliance pour atteindre un volume 15,6 Md€, en hausse de 23,9 % sur un an.

L'encours productif moyen (EPM) progresse de 11,1 % par rapport à 2014 pour atteindre 28,2 Md€ en 2015. Sur ce montant, 21,4 Md€ sont directement liés à l'activité Clientèle, en hausse de 14,1 %.

Pilier de la stratégie du groupe RCI Banque, l'activité Services contribue à la satisfaction des clients et à la fidélité aux marques de l'Alliance. Elle constitue aussi un levier majeur de rentabilité de l'activité de RCI Banque. Son développement s'appuie sur deux axes forts : la diversification de l'offre de produits et l'expansion internationale. Cette stratégie est un succès, puisque le volume de nouveaux contrats de services bondit de 31,5 % en un an et s'établit à près de 2,9 millions de services (dont plus de 60 % de services associés au véhicule).

Une dynamique porteuse en Europe et en Asie-Pacifique

Sur le plan géographique, RCI Banque a profité d'un marché automobile porteur dans les Régions Europe et Asie-Pacifique. RCI Banque a su y conforter ses positions avec un taux d'intervention financements en croissance.

Dynamisé par la hausse des immatriculations et le succès des nouveaux modèles des constructeurs de l'Alliance, le nombre de dossiers de financements de véhicules neufs a notablement augmenté dans la Région Europe : + 23,0 % en 2015. Avec un taux d'intervention atteignant 40,2 %, l'Europe a enregistré une progression de 3,8 points par rapport à l'exercice précédent.

En dépit d'un contexte bancaire fortement concurrentiel, la Région Asie-Pacifique (Corée du Sud) affiche un taux d'intervention en amélioration de 5,2 points, pour atteindre 53,3 % à fin 2015.

Des résultats plus nuancés dans les autres Régions

La Région Amériques connaît une baisse du nombre de nouveaux dossiers véhicules, le Brésil étant affecté par une chute du marché automobile. En raison de la croissance du taux d'intervention en Argentine, RCI Banque affiche dans la Région un taux d'intervention stable et toujours de haut niveau, à 39,0 %.

La Région Afrique-Moyen-Orient-Inde qui, en 2015, a vu le déploiement de l'activité Financement en Inde, enregistre un taux d'intervention de 16,4 %, en repli de 13,2 points par rapport à 2014. Hors Inde, le taux d'intervention s'établit à 32,8 %, en progression de 3,1 points.

Dans la Région Eurasie, le nombre de nouveaux dossiers est en baisse malgré l'augmentation du taux d'intervention financements en Turquie (+2,6 points) dans un marché automobile en très forte hausse (+26,1 %). En Russie, la baisse du marché automobile (-35,1 %) conduit à une diminution du nombre de nouveaux dossiers financés. En Roumanie, le taux d'intervention financements est, quant à lui, resté stable.

UNE ANNÉE RECORD, STIMULÉE PAR LE DYNAMISME DE **L'EUROPE** **ET DE L'ASIE-PACIFIQUE**

En 2015, l'accompagnement des marques de l'Alliance Renault-Nissan à l'international s'est soldé par une performance historique marquée, en particulier, par 1,39 million de nouveaux dossiers de financement. Une progression de 11,6 % sur un an, qu'explique notamment le dynamisme des régions Asie-Pacifique (hors Inde) et Europe.

« Les bons résultats de l'année 2015 nous confortent dans notre stratégie de croissance rentable pour soutenir le développement commercial de l'Alliance dans le monde. »

Gianluca De Ficchy
Directeur Général

AMÉRIQUES

+ 0,1 point

DE TAUX D'INTERVENTION
FINANCEMENTS

- 142 587 nouveaux dossiers véhicules
- 39,0 % : taux d'intervention financements
- 1 999 M€ : encours net à fin

Argentine
Brésil
Colombie

EUROPE

+ 3,8 points

DE TAUX D'INTERVENTION
FINANCEMENTS

- 1 052 621 nouveaux dossiers véhicules
- 40,2 % : taux d'intervention financements
- 27 642 M€ : encours net à fin

France	Luxembourg
Allemagne	Pays-Bas
Autriche	Pologne
Belgique	Portugal
Croatie	République tchèque
Danemark	Royaume-Uni
Espagne	Serbie
Estonie	Slovaquie
Hongrie	Slovénie
Irlande	Suède
Italie	Suisse
Lettonie	
Lituanie	

EURASIE

-2,7 points

DE TAUX D'INTERVENTION
FINANCEMENTS

- 116 970 nouveaux dossiers véhicules
- 24,2 % : taux d'intervention financements
- 87 M€ : encours net à fin

Roumanie
Russie
Turquie
Ukraine

ASIE - PACIFIQUE

+ 5,2 points

DE TAUX D'INTERVENTION
FINANCEMENTS

- 55 417 nouveaux dossiers véhicules
- 53,3 % : taux d'intervention financements
- 1 160 M€ : encours net à fin

Corée du Sud

AFRIQUE - MOYEN-ORIENT - INDE

+ 3,1 points

DE TAUX D'INTERVENTION
FINANCEMENTS HORS INDE

- 22 241 nouveaux dossiers véhicules
- 16,4 % : taux d'intervention financements
- 338 M€ : encours net à fin

Algérie
Inde
Maroc

EUROPE

TOUS LES INDICATEURS SONT AU VERT

2015 a été une année de forte hausse pour le marché européen. L'ensemble des marques de l'Alliance en a profité : toutes ont augmenté leurs parts de marché.

Dans ce contexte favorable, RCI Banque a également fait progresser ses taux d'intervention.

Deux pays du Sud - l'Italie et l'Espagne - ont même de très bon taux d'intervention toutes marques, respectivement de 52,4 % et de 49,0 %.

Concernant Renault, en Espagne, en Italie et en Irlande, un véhicule immatriculé sur deux est financé par RCI Banque. Et près de quatre voitures sur dix dans tout le reste de l'Europe.

Pour la marque Dacia, RCI Banque a réussi à faire progresser son taux d'intervention de plus de 19 points au Royaume-Uni, de 15 points en Autriche et de 13 points au Portugal. Globalement, en Europe (hors France), la performance de cette marque atteint un taux d'intervention de 45,5 %.

Pour la marque Nissan, RCI Banque a fini l'année calendaire avec un taux d'intervention de 34,7 % en Europe (hors France), en augmentation sensible de 3,6 points,

notamment grâce à une forte augmentation de la collaboration au Royaume-Uni (+9,2 points).

En France, toutes les marques de l'Alliance progressent. Ces succès s'expliquent notamment par de nouvelles offres commerciales, comme la formule "tout compris", *Easy Pack* pour la marque Renault. Sur le podium de l'hexagone, Dacia termine l'année 2015 avec 43,4 % de taux d'intervention, juste devant Renault (43,3 %) et Nissan (35,7 %).

Enfin, en France toujours, RCI Banque a financé plus de 91 000 véhicules d'occasion, soit un accroissement significatif par apport à 2014.



+4,4
points

DE TAUX D'INTERVENTION
EN FRANCE, PAR RAPPORT À 2014

+ de
91 000

VÉHICULES
D'OCCASION
FINANCÉS
EN FRANCE



110 000

VÉHICULES D'OCCASION
FINANCÉS DANS LES AUTRES
PAYS EUROPÉENS

52,4 % : L'ITALIE
DÉTIENT LE
RECORD DE TAUX
D'INTERVENTION
EN EUROPE

◀ La marque Dacia,
avec une large gamme
de véhicules, performe avec un taux
d'intervention record de 45,5 %. ▶



AMÉRIQUES / AFRIQUE - MOYEN-ORIENT - INDE

UNE ANNÉE POSITIVE, SUR DES MARCHÉS PARFOIS DIFFICILES

Dans la Région Amériques, les performances varient selon les pays et les marques.

Renault a connu des succès significatifs en Colombie et en Argentine. Dans ce dernier pays, les volumes de financement de véhicules neufs ont progressé de 58 % grâce, notamment, à de nouvelles offres très compétitives. Autre motif de satisfaction, chaque véhicule y est vendu en moyenne avec 2 services packagés.

Au Brésil, sur un marché en repli de 25 %, le nombre de contrats financés pour la marque Renault est en baisse de 26,6 %. Le taux d'intervention demeure cependant à un niveau

élevé : 42,3 %. En revanche, RCI Banque Brésil parvient à améliorer de 1,3 point son taux d'intervention sur les clients particuliers de la marque Nissan, à 44,3 % à fin décembre 2015.

Globalement, dans la Région, RCI Banque achève l'année avec un taux d'intervention stable et de haut niveau, à 39 %.



TAUX D'INTERVENTION
FINANCEMENTS
DANS LA ZONE
AMÉRIQUES

N°1 : RCI ARGENTINE
EST DEVENUE
LA 1ÈRE FINANCIÈRE
DU MARCHÉ,
TANT EN VOLUME
QU'EN TAUX
D'INTERVENTION



Dans la Région Afrique - Moyen-Orient - Inde,

l'année 2015 a été marquée par le lancement de l'activité Financement de RCI Banque en Inde. Plus de 3 600 contrats de financements ont été réalisés pour la marque Renault, ce qui représente un taux d'intervention de 8,1 %.

Au Maroc, les volumes de financements progressent de plus de 23 % pour Renault et Dacia, dont les taux d'intervention

respectifs s'établissent à 29,6 % et 33,9 % : un niveau historique. Deux innovations ont largement contribué à ce succès : le lancement des offres 0 % - une nouveauté au Maroc - et celui de la solution « tout-en-un », *Box Pro*, dédiée aux professionnels.



EN INDE,
LA JOINT-VENTURE
NISSAN - RCI BANQUE
A RÉUSSI À DÉPLOYER
SON OFFRE DANS
100 % DU RÉSEAU DÈS
SA PREMIÈRE ANNÉE
D'ACTIVITÉ



EURASIE / ASIE-PACIFIQUE

DES PERFORMANCES CONTRASTÉES



Dans la Région Eurasie, la Russie a pesé sur l'activité de RCI Banque en 2015 avec, en un an, un recul global de 35 % des ventes de véhicules neufs. Néanmoins, 18 mois après son lancement, RN Bank (joint-venture entre RCI Banque, Nissan et UniCredit) est devenue la première captive du marché russe, en termes d'encours gérés.

Les bons résultats obtenus sur les marchés roumain et turc n'ont pu compenser le recul des financements en Russie.

En Roumanie le marché automobile affiche une croissance de près de 20 % pour la deuxième année consécutive.

Les marques de l'Alliance conservent une part de marché élevée, à 41,3 %. Le volume de financements a suivi la même tendance, avec une croissance de plus de 20 % du nombre de contrats réalisés.

Concernant la Turquie, en dépit des tensions politiques et géopolitiques ayant entraîné une dévaluation forte de la livre turque, le marché a signé un record historique avec 968 000 véhicules neufs immatriculés.

En termes de volume de financements, les deux marques enregistrent une progression notable : +34 % pour Renault et +38 % pour Dacia.

1ÈRE : RN BANK
EST LA PREMIÈRE
CAPTIVE DU MARCHÉ
RUSSE, EN TERMES
D'ENCOURS GÉRÉS



HAUSSE DES DOSSIERS
DE FINANCEMENT
RENAULT ET DACIA
EN TURQUIE, EN 2015



Dans la Région Asie-Pacifique (Corée du Sud)

RCI Banque a connu une année florissante.

Pour la marque Renault Samsung Motors, si les immatriculations restent stables, le volume de financements a progressé de 11 % et le taux d'intervention affiche une hausse de 5 points, à plus de 54 %.

Les marques de l'Alliance ont, en particulier, bénéficié du lancement des offres packagées (crédit + services et assurances).



DES CLIENTS RENAULT SAMSUNG MOTORS (RSM) ONT FAIT APPEL À RCI BANQUE EN CORÉE DU SUD

UNE DYNAMIQUE DE CROISSANCE INTERNATIONALE

MARCHÉ VOITURES PARTICULIÈRES ET PETITS VÉHICULES UTILITAIRES		TAUX D'INTERVENTION FINANCEMENTS RCI BANQUE (%)	NOUVEAUX DOSSIERS VÉHICULES (MILLIERS)	NOUVEAUX FINANCEMENTS HORS CARTES ET PP (M€)
EUROPE	2015	40,2	1 053	13 054
	2014	36,4	860	10 042
DONT ALLEMAGNE	2015	43,3	146	2 025
	2014	43,6	138	1 840
DONT ESPAGNE	2015	49,0	118	1 271
	2014	46,8	90	936
DONT FRANCE	2015	42,4	384	4 515
	2014	38,0	326	3 745
DONT ITALIE	2015	52,4	124	1 577
	2014	47,5	95	1 226
DONT ROYAUME-UNI	2015	34,5	133	2 219
	2014	27,5	94	1 288
DONT AUTRES PAYS	2015	28,3	147	1 447
	2014	25,3	117	1 006
ASIE-PACIFIQUE (CORÉE DU SUD)	2015	53,3	55	814
	2014	48,1	50	649
AMÉRIQUES	2015	39,0	143	1 139
	2014	38,9	169	1 409
DONT ARGENTINE	2015	27,5	26	227
	2014	16,3	18	90
DONT BRÉSIL	2015	42,8	116	912
	2014	45,1	151	1 318
AFRIQUE-MOYEN-ORIENT-INDE	2015	16,4	22	150
	2014	29,6	13	106
EURASIE	2015	24,2	117	448
	2014	26,9	153	391
TOTAL GROUPE RCI BANQUE	2015	37,1	1 390	15 605
	2014	35,2	1 245	12 597

Les indicateurs d'activité commerciale (taux d'intervention, nouveaux dossiers, nouveaux financements) incluent les sociétés consolidées par mise en équivalence.

Les indicateurs de Bilan (encours à fin) excluent ces mêmes entités.

⁽¹⁾ À la suite d'une correction relative à l'étalement des commissions d'assurance chez RCI Banque SA Sucursal en España, les comptes consolidés de 2014 ont été retraités.



ENCOURS NET À FIN (M€)	DONT ENCOURS CLIENTÈLE NET À FIN	DONT ENCOURS RÉSEAUX NET À FIN	ENCOURS PRODUCTIF MOYEN (M€)	PRODUIT NET BANCAIRE ⁽¹⁾ (M€)	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ⁽¹⁾ (M€)
27 642	20 069	7 573	24 374	1 058	638
23 612	16 522	7 090	21 243	892	461
4 737	3 637	1 100	4 328	153	103
4 229	3 105	1 124	3 810	95	33
2 558	2 039	519	2 296	81	60
2 016	1 540	476	1 777	65	39
9 982	6 992	2 990	8 782	325	172
9 268	6 375	2 893	8 523	321	169
3 187	2 406	781	2 722	86	41
2 623	1 935	688	2 325	71	24
4 079	3 243	836	3 594	110	76
2 956	2 236	720	2 569	91	64
3 099	1 752	1 347	2 652	303	185
2 519	1 331	1 188	2 239	250	133
1 160	1 143	17	1 106	56	39
1 047	1 038	9	948	53	41
1 999	1 617	382	2 396	216	144
2 966	2 259	707	2 864	220	146
229	189	40	269	69	57
315	198	117	285	56	46
1 770	1 428	342	2 127	147	87
2 652	2 062	590	2 578	163	100
338	275	63	291	19	11
306	238	68	275	18	7
87	82	5	80	12	13
87	84	3	85	22	13
31 226	23 186	8 040	28 248	1 362	844
28 017	20 140	7 877	25 415	1 204	668



FIERS D'ÊTRE LÀ POUR EUX

« Ma mission consiste à piloter la transformation numérique de notre groupe en Italie. Nos clients sont de plus en plus demandeurs de contacts fluides et personnalisés. En témoigne le nombre de requêtes traitées chaque année : de 140 000 en 2013, il est passé à 256 000 en 2015. En 2016, nous devrions franchir le seuil des 300 000. Pour simplifier les démarches de nos clients et leur offrir des solutions toujours plus individualisées, nous utilisons tous les canaux digitaux. Nous avons, par exemple, conçu un espace web qui permet d'actualiser rapidement son contrat et même, d'être orienté en direct par un conseiller, via un chat on line. En 2016, nous allons lancer une application sur smartphone. Chaque client pourra ainsi, à tout moment, accéder aux détails de son dossier et recevoir une offre personnalisée pour renouveler ou assurer son véhicule.

Le digital nous permet aussi de mieux accompagner les distributeurs de l'Alliance. Nous avons déjà conçu pour eux un outil de simulation financière pour les aider à qualifier leurs propositions au client final. Dans certaines concessions – en Italie, en Espagne, en Grande-Bretagne et en Allemagne – nous allons installer des affichages numériques. Ils enrichiront le parcours client en offrant des contenus interactifs sur nos produits et nos services. Bien d'autres projets sont à l'étude. Notamment pour exploiter les outils connectés embarqués à bord des véhicules de l'Alliance. D'ici peu, grâce à eux, nous pourrions analyser finement la mobilité de chaque conducteur et proposer des solutions vraiment sur mesure. »

Gianluca ANCILLI

Customer Relationship Manager, RCI Bank and Services, Succursale Italiana, Italie

RCI BANQUE ACCENTUE LA DIVERSIFICATION DE SES SOURCES DE FINANCEMENT

L'année 2015 a été marquée par la divergence des politiques monétaires en Europe et aux États-Unis. En janvier, la Banque Centrale Européenne a mis en place un programme d'assouplissement quantitatif. Celui-ci prend la forme d'achats de 60 Md€ de titres publics et privés chaque mois, ainsi que d'injections de liquidités à long terme (TLTRO) au profit des banques qui maintiennent ou augmentent les financements qu'elles accordent à l'économie.

En décembre, la BCE a annoncé la prolongation de son programme d'achat d'actifs pour 6 mois supplémentaires. Celui-ci sera désormais déployé jusqu'en mars 2017. Elle a également abaissé à -0,30 % le taux de la facilité de dépôt, ancrant ainsi durablement l'ensemble des taux à court terme en territoire négatif. Quelques jours plus tard, la Réserve Fédérale annonçait la première hausse des taux depuis 2006, portant l'objectif de taux des Fed Funds entre 0,25 et 0,50 %.

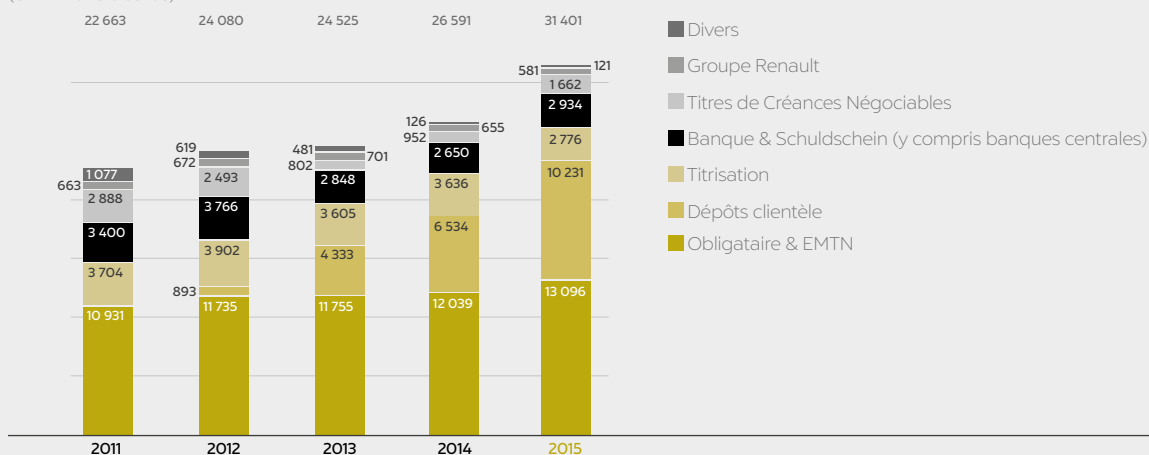
La politique de la BCE a globalement favorisé le maintien de taux d'intérêt à bas niveau. Ceux-ci ont cependant affiché une certaine volatilité au cours de l'année. Au deuxième trimestre, les taux à long terme ont connu une première remontée brutale lors des négociations du troisième plan d'aide à la Grèce avant de se replier graduellement. Par la suite, en réaction à la déception des marchés après le renforcement du programme de rachat d'actifs de la BCE, les taux d'intérêt ont connu en décembre une seconde période de remontée temporaire. A titre d'exemple, le swap 5 ans contre Euribor 6 mois termine l'année en baisse de 3 bp à 0,33 %

après avoir atteint un plus haut à 0,59 % en juin et un plus bas à 0,15 % début décembre. Après une compression au cours des quatre premiers mois, les marges de crédit sur les obligations du secteur privé se sont écartées à partir de juin lors des discussions sur la Grèce puis en août dans un contexte de ralentissement de la croissance en Chine. En septembre, la révélation de l'existence, chez un constructeur automobile, d'un dispositif destiné à satisfaire artificiellement aux tests d'émission, a provoqué un élargissement des marges sur l'ensemble du secteur. Les spreads des obligations émises par RCI Banque ont ainsi connu une année volatile.

Au cours du premier semestre, dans un environnement de marché très favorable, RCI Banque a lancé trois émissions obligataires sous format public. La première, d'une durée de 5 ans et d'un montant de 500 M€, affiche un coupon de 0,625 %, le plus bas jamais payé par le groupe en Euro. La transaction suivante, d'un montant de 750 M€ et d'une durée de trois ans et trois mois, porte un coupon à taux variable. Le groupe a par la suite émis 750 M€ à 7 ans, maturité qui avait été inaugurée en 2014.

Évolution de l'endettement

(en millions d'euros)



POLITIQUE FINANCIÈRE

Au deuxième semestre, RCI Banque a lancé une émission obligataire de 500 M€ à 5 ans.
En parallèle, de nombreux placements privés ont été réalisés sur une durée moyenne de 1,6 an pour un total de 925 M€.

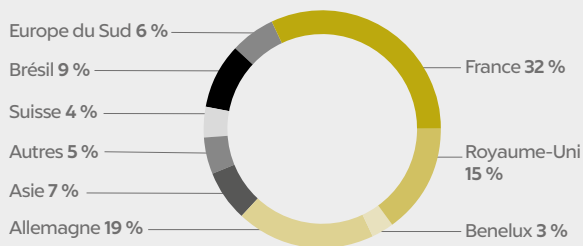
Par ailleurs, la filiale anglaise a réalisé une titrisation privée adossée à des crédits automobiles pour 600 MGBP. Cette transaction remplace une opération datant de 2009, en cours d'amortissement depuis 2014.

Cette alternance de maturités, de types de coupons et de formats d'émission s'inscrit dans la stratégie de diversification des sources de financement poursuivie depuis plusieurs années par le groupe et permet de toucher un grand nombre d'investisseurs.

Hors d'Europe, les entités du groupe au Brésil, en Corée du Sud, au Maroc et en Argentine ont également emprunté sur leurs marchés obligataires domestiques. La filiale brésilienne a par ailleurs lancé sa première titrisation adossée à des crédits automobiles pour un montant de 466 MBRL.

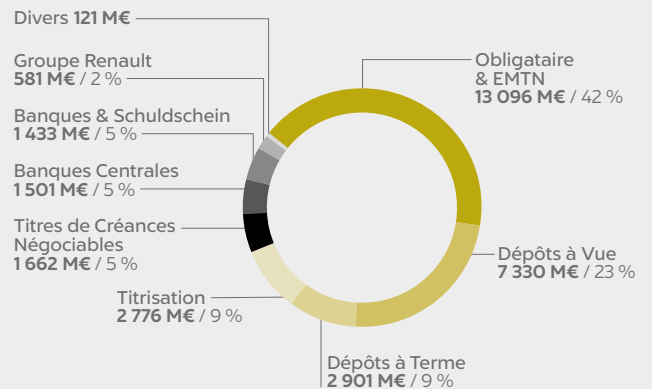
Répartition géographique des ressources nouvelles à 1 an et plus (hors dépôts et TLTRO)

au 31/12/2015



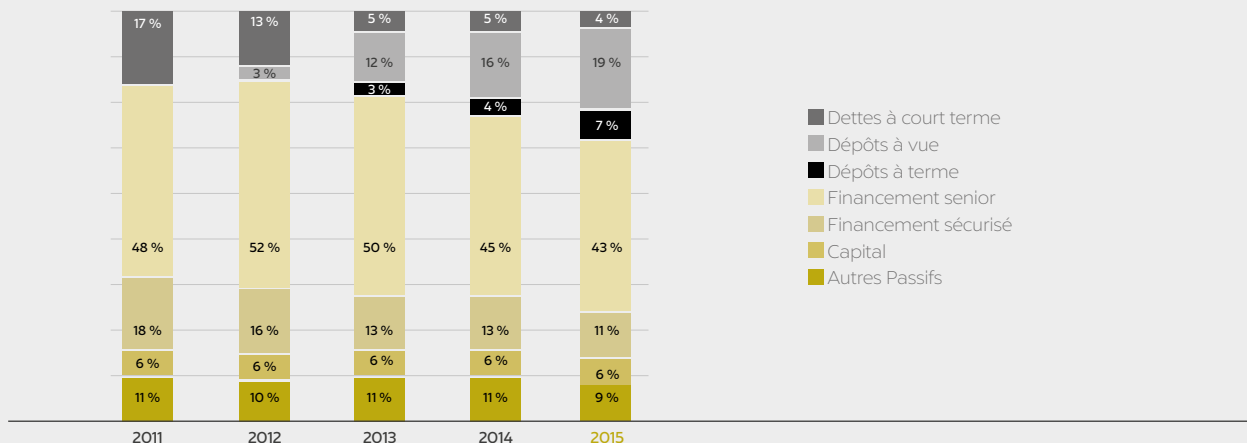
Structure de l'endettement

au 31/12/2015



Structure du passif

au 31/12/2015



L'activité d'Épargne, lancée en 2012 en France, puis étendue successivement à l'Allemagne et l'Autriche, a été déployée au Royaume-Uni à compter du mois de juin.

Les dépôts de la clientèle particulière progressent de 3,7 Md€ et atteignent 10,2 Md€ au 31 décembre 2015, représentant 32 % des encours. L'objectif de refinancer 30 % des actifs commerciaux par des dépôts à horizon 2016 est ainsi atteint et dépassé avec un an d'avance. L'entreprise vise désormais à disposer de dépôts clientèle représentant environ un tiers des financements accordés à ses clients.

Ces ressources, auxquelles s'ajoutent, sur le périmètre Europe, 4,1 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 2,4 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, 2,2 Md€ d'actifs hautement liquides (HQLA), ainsi qu'un montant de cash disponible de 0,2 Md€, permettent à RCI Banque d'assurer la continuité de son activité commerciale pendant 11 mois sans accès à la liquidité extérieure.

Dans un environnement complexe et volatil, la politique prudente menée par le groupe depuis plusieurs années s'est montrée particulièrement justifiée. Elle permet de

protéger la marge commerciale de chaque entité tout en assurant la sécurité du refinancement de ses activités. Elle est définie et mise en œuvre au niveau consolidé par RCI Banque et s'applique à toutes les entités de financement du groupe.

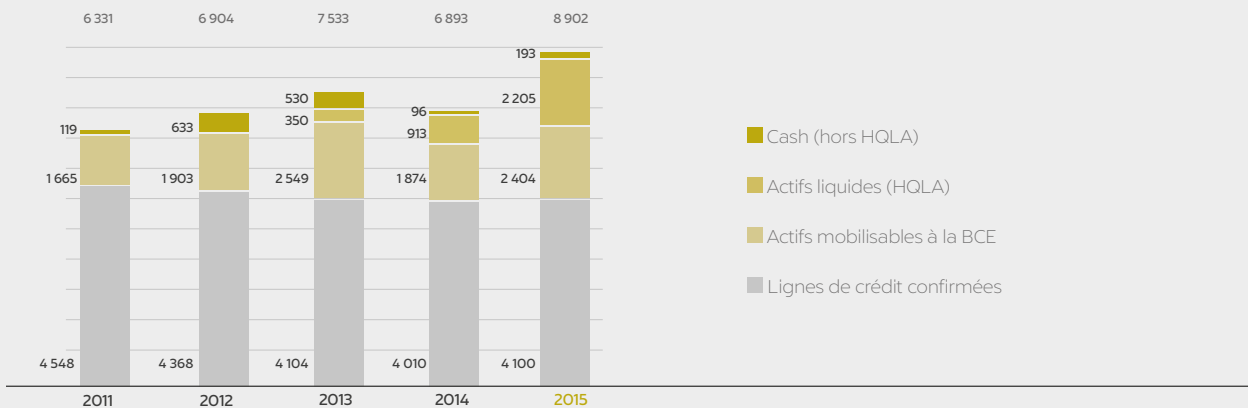
La sensibilité du bilan se mesure également par des risques de marchés (taux, change, contrepartie) très faibles et quotidiennement contrôlés sur base consolidée :

- la sensibilité globale au risque de taux s'est maintenue en-dessous de la limite de 40 M€ fixée par le groupe ;
- au 31 décembre 2015, une hausse des taux de 100 points aurait un impact de :

+9,5 M€ en EUR,	-0,2 M€ en KRW,
+0,2 M€ en BRL,	+0,5 M€ en MAD,
-1,1 M€ en CHF,	+0,6 M€ en PLN,
+0,2 M€ en GBP,	+0,1 M€ en USD ;
- la somme des valeurs absolues des sensibilités dans chaque devise s'élève à 12,9 M€ ;
- la position de change consolidée du groupe RCI Banque s'établit à 17,5 M€.

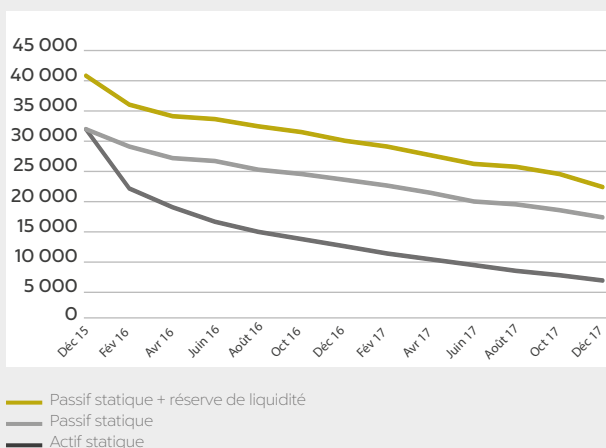
Réserve de liquidité^(*)

(en millions d'euros)



Position de liquidité statique^(*)

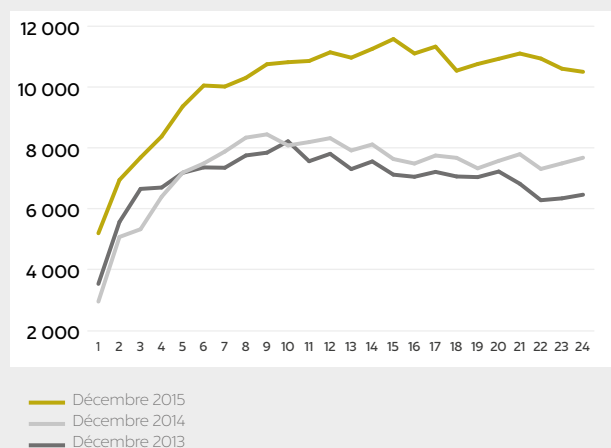
(en millions d'euros)



* Périmètre Europe

Gap de liquidité statique^(*)

(en millions d'euros)



Émissions et programmes du groupe RCI Banque

Les émissions du groupe sont réalisées par six émetteurs : RCI Banque, DIAC, Rombo Compania Financiera (Argentine), RCI Financial Services Korea Co Ltd (Corée du Sud), Companhia de Crédito, Financiamento e Investimento RCI Brasil (Brésil) et RCI Finance Maroc.

Emetteur	Instrument	Marché	Montant	S & P	Moody's	Autres
RCI Banque SA	Programme Euro CP	euro	2 000 M€	A-2 (perspective négative)	P2 (perspective stable)	R&I : A-2 (perspective stable)
RCI Banque SA	Programme Euro MTN	euro	14 000 M€	BBB (perspective négative)	Baa1 (perspective stable)	R&I : BBB+ (perspective stable)
RCI Banque SA	Programme CD	français	4 500 M€	A-2 (perspective négative)	P2 (perspective stable)	
RCI Banque SA	Programme BMTN	français	2 000 M€	BBB (perspective négative)	Baa1 (perspective stable)	
Diac S.A.	Programme CD	français	1 000 M€	A-2 (perspective négative)		
Diac S.A.	Programme BMTN	français	1 500 M€	BBB (perspective négative)		
Rombo Compania Financiera SA	Programme obligataire*	argentin	1 000 MARS		Aa2.ar	Fix Scr : AA (arg) (perspective négative)
RCI Financial Services Korea Co Ltd	Emissions obligataires*	sud coréen	1 100 MdKRW			KR, KIS, NICE : A+
CFI RCI do Brasil	Emissions obligataires*	brésilien	3 149 MBRL		Aa1.br	
RCI Finance Maroc	Programme BSF	marocain	1 000 MMAD			

(*) Notation locale



FIERS D'ÊTRE LÀ POUR EUX

« En France, RCI Bank and Services a lancé ses produits d'épargne en 2012. Ils ont déjà séduit plus de 50 000 personnes. Notre livret Zesto est, en particulier, un vrai succès, avec son taux de rémunération parmi les plus performants du marché. Dans mon métier, je n'ai qu'une priorité : la satisfaction de nos clients. Chaque année, nous recevons des dizaines de milliers de demandes émanant de particuliers, déjà souscripteurs ou non. Mon rôle est de veiller à ce que chacune obtienne une réponse adaptée. Et, plus globalement, de tout mettre en œuvre pour optimiser la qualité de nos relations clients : disponibilité, proximité, réactivité et efficacité sont nos mots d'ordre au quotidien. Pour identifier encore plus précisément les attentes, nous avons décidé de réaliser régulièrement des enquêtes clients. La première, menée en juillet 2015, s'est révélée riche en enseignements. Elle a, par exemple, montré que nos clients souhaitaient suivre en ligne le cumul des intérêts de leur placement. Nous avons donc adapté notre site internet : sur son espace personnel, chacun peut maintenant visualiser, en temps réel, l'évolution de son épargne. Nous avons également identifié une forte attente pour une application Zesto sur smartphone : depuis novembre dernier, elle est disponible. Nos clients peuvent désormais gérer leur compte depuis leur mobile, quand ils le souhaitent. Ces enquêtes fournissent aussi de précieux indicateurs sur la qualité globale de nos offres et de nos services. Les premiers résultats sont très encourageants : la grande majorité des épargnants a une bonne opinion de RCI Bank and Services, se dit satisfaite de ses produits et apprécie notre manière d'aborder la relation client. À nous de progresser encore dans cette direction ! »

Eveline HALM

Responsable Relations Clients Pôle Épargne France RCI Bank and Services, France

Les Risques
p. 43

La Sécurité
Financière
p. 63

Etats
Financiers
Consolidés
p. 77

Informations
Sociales
et Sociétales
p. 139

Informations
Générales
p. 159





LES RISQUES

La gouvernance de RCI Banque, en adéquation avec les directives européennes en vigueur, s'organise comme suit : le Président avec son Conseil d'administration et ses comités spécialisés assurent la surveillance d'une activité elle-même pilotée par le Directeur Général, son Comité de direction et ses comités opérationnels. Dans ce contexte, le Secrétaire Général et Directeur de la Gestion des Risques s'appuie sur les services qui lui sont rattachés hiérarchiquement (département Contrôle Permanent, département Juridique, département Fiscal) ou fonctionnellement (pôle Risque et Conformité de la DCSI). Le suivi des risques piloté par les autres fonctions (direction Clients et Opérations pour le risque de crédit, Directeur Financements et Trésorerie pour les risques financiers...) est animé et centralisé au sein du département du Contrôle Permanent du SGGR qui veille aussi à la conformité de l'ensemble du dispositif.

Le Secrétaire Général et Directeur de la Gestion des Risques :

- veille à la cohérence de la politique de risques ainsi qu'à l'efficacité des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques de l'établissement ;
- s'assure que le niveau des risques encourus est compatible avec les orientations de l'activité ainsi que les limites afférentes fixées par le Conseil d'administration de RCI Banque ;
- rend compte de l'exercice de ses missions au Conseil d'administration de RCI Banque et son Comité des Risques, ainsi qu'au Comité exécutif de RCI Banque ; il les alerte de toute situation susceptible d'avoir des répercussions significatives sur la maîtrise des risques.

A cet effet, il met en place les systèmes et procédures permettant d'appréhender l'ensemble des risques associés aux activités bancaires et non bancaires, notamment de crédit, de marché ou de liquidité, les risques opérationnels et ceux liés à l'informatique ou à l'activité d'Assurance. Il est responsable aussi de la mise en place d'un plan destiné à rétablir la situation financière en cas de détérioration significative.

Sous la direction du SGGR, le département Contrôle Permanent est chargé de piloter le dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les processus sont fiables et maîtrisés, que les opérations de mesure et de surveillance des risques sont efficaces et conformes aux bonnes pratiques. Il suit l'avancement de l'ensemble des plans d'actions, qu'ils soient issus de contrôles permanents, de contrôles périodiques ou de contrôles des autorités de tutelle. Il est garant des plans d'urgence et de poursuite d'activité pour l'ensemble du groupe et il suit également les évolutions règlementaires des dispositifs connexes comme la lutte anti-blanchiment.

Dans les domaines où le contrôle des risques est exercé au sein d'une entité opérationnelle, le SGGR associe des correspondants. C'est le cas à la direction Clients

et Opérations qui est garante de la performance des opérations et de l'efficacité des solutions d'organisation et des systèmes d'information. A ce titre, le responsable de la sécurité et de la conformité pour l'informatique intervient dans le dispositif de contrôle. De même, le département Risque de Crédit pilote le coût du risque des filiales et anime les plans d'actions destinés à atteindre les objectifs fixés. Les conditions d'octroi sont notamment soumises à des règles centrales strictes et la gestion des financements et de leur recouvrement fait l'objet de suivis structurés et approfondis. Les résultats sont ainsi bien maîtrisés par le concours des expertises et grâce à un pilotage centralisé par une fonction indépendante.

Le Comité Exécutif de RCI Banque confirme que les systèmes de gestion des risques mis en place sont appropriés pour préserver la liquidité et la solvabilité de l'entreprise dans le cadre de sa stratégie. Pour assurer sa stratégie de croissance pérenne, RCI Banque vise à disposer d'une réserve de liquidité permettant de maintenir le niveau normal de ses activités pendant un minimum de 6 mois dans un scénario de fermeture totale des marchés.

A fin 2015, la réserve de liquidité atteint 8,9 Md€, permettant à l'entreprise d'assurer la continuité de son activité commerciale pendant 11 mois sans accès à la liquidité extérieure.

Les risques susceptibles d'affecter le capital font l'objet d'un pilotage et d'un encadrement strict à commencer par les deux principaux risques que sont le risque de crédit et le risque de variation des taux d'intérêts. Le risque de crédit, dont les objectifs restent en ligne avec le niveau atteint ces dernières années (environ 0,5% de l'EPM), est piloté tant au niveau du portefeuille que de la nouvelle production. Le risque d'évolution des taux d'intérêt est encadré par une limite de sensibilité quotidienne de 40 M€ en cas de variation des taux de 100 bp.

Les autres risques pouvant affecter le capital (risque de non-conformité, d'intrusion informatique, valeurs

résiduelles...) sont identifiés, donnent lieu à un encadrement et sont revus dans le cadre de comités dédiés.

Cette politique qui suit les orientations du Conseil d'Administration, fait l'objet d'un compte rendu trimestriel au Comité des Risques du Conseil pour les risques les plus critiques.

1 - RISQUES DE CREDIT

Pour la Clientèle comme pour les Réseaux, la politique de prévention des risques de crédit vise à s'assurer de l'atteinte des objectifs de coût du risque fixés dans le cadre du processus budgétaire pour chaque pays, pour chacune de ses marques et pour chacun de ses marchés principaux.

GESTION DES RISQUES CLIENTÈLE

La politique d'acceptation est ajustée et les outils (scores et autres règles) optimisés régulièrement dans ce but. Le recouvrement des créances incidentées ou en défaut fait également l'objet d'ajustement de moyens ou de stratégie en fonction de la typologie de clientèle et des difficultés rencontrées.

La résiliation contractuelle peut ainsi être accélérée face au risque que la créance ne devienne irrécouvrable à très court terme. Au niveau Corporate, le département Risque de Crédit pilote le coût du risque des filiales et anime les plans d'actions destinés à atteindre les objectifs fixés. Les conditions d'octroi sont notamment soumises à des règles centrales strictes et la gestion des financements et de leur recouvrement fait l'objet de suivis approfondis.

GESTION DES RISQUES RÉSEAUX

Au niveau de chaque filiale, la clientèle Réseaux est suivie quotidiennement au travers d'indicateurs court terme qui associés aux indicateurs long terme permettent l'identification en amont de toute affaire présentant un risque de non-recouvrement partiel ou total. Au niveau Corporate, le département Financement Réseaux établit le corpus de procédures du contrôle des risques. Les clients identifiés comme risqués sont classés en statut incidenté, pré-alerte ou alerte et font l'objet d'une revue lors des comités des risques au sein des filiales.

Ces derniers réunissent les Directeurs locaux des constructeurs et de RCI Banque en relation avec le réseau, afin de décider les plans d'actions et mesures conservatoires nécessaires à la maîtrise des risques.

RÉSULTAT 2015 POUR L'ACTIVITÉ CLIENTÈLE

Le coût du risque Clientèle 2015 a atteint 0,40 % de l'encours productif moyen, en baisse par rapport au niveau de 0,50 % enregistré en 2014. Après la crise, depuis 2009, le coût du risque ne dépasse pas les 0,60 %, ce qui démontre une bonne maîtrise de la chaîne du risque tant en amont, au niveau des processus d'acceptation, qu'en aval, au niveau du recouvrement.

- En **France**, le coût du risque reste stable, passant de 0,42 % à 0,41 % en 2015. Les entrées en recouvrement et en défaut continuent de baisser tant sur le périmètre de Diac que sur Diac location. Sur la LGD, nous avons observé une légère augmentation sur Diac (de 31 à 32 % en 2015) et une augmentation de 0,3 % sur Diac Location.
- En **Allemagne**, le coût du risque augmente de 0,07 % à 0,14 %. Cette hausse est le résultat d'une baisse du recouvrement sur le stock de contrats abandonnés et non pas d'une détérioration du risque. Les entrées en recouvrement sont en baisse par rapport à l'année dernière, avec un impact positif sur les entrées en défaut qui diminuent également à 1,15 %. La LGD a subi une petite augmentation de 0,1 % en passant à 19 %.
- En **Espagne**, pour la troisième fois en quatre ans, il y a une reprise de provisions de 1,2 M€ soit un coût du risque de -0,07 % de l'encours productif moyen. Le résultat est dû à la bonne performance du recouvrement que ce soit sur les nouvelles entrées en défaut (avec une LGD stable malgré la forte baisse du défaut) ou sur le stock de douteux et d'abandons (cession de portefeuille avec un résultat net positif de 2,4 M€). Les entrées en défaut continuent de baisser et passent de 0,87 % à 0,55 %. Les résultats en Espagne montrent le haut niveau de maîtrise de la chaîne du risque après la crise, depuis 2009.
- Au **Royaume-Uni**, le coût du risque s'établit à un très bon niveau de 0,05 %.
- En **Italie**, le coût du risque à 0,65 % est en baisse par rapport à 2014 (0,80 %). Les efforts sur la réorganisation du recouvrement et l'amélioration de l'acceptation portent leurs fruits avec l'amélioration de tous les indicateurs du risque : les entrées en défaut atteignent le niveau le plus bas de l'historique à 1,43 % et la LGD reste au même niveau bas de 2014 à 32 %.
- En **Corée du Sud**, le coût du risque monte à 0,55 % mais sans représenter une dégradation du risque. En effet, le niveau de coût de risque de 2014 de 0,29 % était très bas du fait notamment d'une opération de cession de créance. Le résultat de 2015 est au niveau de la moyenne depuis 2008. Les indicateurs de risque s'améliorent avec une baisse des entrées en recouvrement (7,52 % contre 8,03 % en 2014) et des entrées en défaut (1,42 % contre 1,60 % en 2014). La LGD est restée à 47 % malgré la décision de ne pas faire de cession de portefeuille en 2015.

- Au **Brésil**, bien que le contexte économique se dégrade, le coût du risque reste maîtrisé à 1,46 %, plus bas qu'en 2014. Le pays a amélioré le recouvrement contentieux avec un impact positif sur la LGD (qui a baissé à 44 %) et sur le coût du risque. En revanche, nous avons bien observé l'impact macroéconomique négatif sur les entrées en défaut qui sont passées de 3,42 % à 3,74 % avec une accélération sur le deuxième semestre.

Les encours douteux poursuivent leur diminution en 2015. Ils représentent 1,9 % des créances totales à fin 2015 contre 2,4 % à fin 2014. Cette baisse est liée d'une part à des cessions de créances et d'autre part à un meilleur contrôle de l'acceptation et une amélioration du recouvrement dans la plupart des filiales.

Le taux de couverture des encours douteux est de 75 % fin 2015, en légère baisse par rapport à 2014 (77 %), ce qui montre bien le nettoyage de l'ancien portefeuille douteux.

RÉSULTAT 2015 POUR L'ACTIVITÉ RÉSEAUX

RCI Banque a maintenu sa politique de soutien aux constructeurs et à leurs réseaux de distribution par la mise à disposition de solutions de financement adaptées. A ce titre, le pilotage des stocks en lien avec les constructeurs et leur adéquation avec les situations de marché sont restés une priorité tout au long de l'année 2015.

Le coût du risque de l'activité de financement des réseaux s'établit à 0,13 % de l'encours productif moyen, soit 8,8 M€ Ce niveau est en baisse par rapport à 2014.

2 - RISQUES FINANCIERS

Les opérations sur instruments financiers réalisées par le holding RCI Banque sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe RCI Banque.

La solidité du bilan de RCI Banque repose notamment sur le contrôle et le pilotage des risques de marché : la gestion des risques globaux de liquidité, de taux, de change et de contrepartie est réalisée quotidiennement sur une base consolidée.

Le détail des risques financiers et de leur dispositif spécifique de contrôle est décrit dans la partie « Etats financiers consolidés - Les risques financiers ».

3 - RISQUES PAYS

Le groupe RCI Banque est présent dans plusieurs pays. A ce titre, il est soumis à des risques associés aux activités menées à l'échelle internationale. Ces risques incluent notamment une instabilité économique et financière, des changements dans les politiques gouvernementales, sociales et des banques centrales. Les résultats futurs de RCI Banque peuvent être négativement affectés par un de ces facteurs.

Les choix géographiques d'implantations du groupe RCI Banque sont déterminés dans le cadre de sa stratégie de croissance, en accompagnement des constructeurs, et tiennent compte des risques d'instabilité qui sont intégrés dans une approche globale.

Le périmètre de la politique financière s'étend à l'ensemble des filiales financières consolidées du groupe RCI Banque, y compris les filiales dont le refinancement n'est pas centralisé. Le refinancement des filiales situées dans un pays hors zone euro dont le risque de transfert et convertibilité est jugé matériel par RCI Banque (notamment Brésil et Argentine) est généralement réalisé localement afin de limiter tout risque « transfrontière » ou fait l'objet d'une assurance spécifique (par exemple Russie).

4 - RISQUES OPERATIONNELS

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est décrit dans le chapitre concernant la Sécurité Financière. Des précisions sur les risques transversaux liés à l'activité financement des ventes sont apportées ci-dessous.

RISQUES JURIDIQUES ET CONTRACTUELS

Toute évolution de la législation impactant la distribution du crédit et de l'assurance sur le lieu de vente comme toutes les évolutions réglementaires concernant l'activité bancaire et d'assurance peuvent influencer l'activité du groupe RCI Banque.

RCI Banque met en œuvre des analyses juridiques sur les nouveaux produits distribués et un suivi régulier des réglementations auxquelles elle est soumise afin de s'y conformer.

RISQUES FISCAUX

De par son exposition internationale, RCI Banque est soumise à de nombreuses législations fiscales nationales, susceptibles de modifications qui pourraient avoir un effet sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

RCI Banque met en place un dispositif de veille fiscale et une grille de revue visant à recenser l'ensemble des thèmes fiscaux du Groupe. Les contestations fiscales auxquelles RCI Banque peut être confrontée font l'objet d'un suivi particulier et, le cas échéant, de provisions destinées à couvrir le risque estimé.

RISQUES INFORMATIQUES

L'informatique RCI Banque contribue par sa politique de sécurité, ses architectures techniques et ses processus à lutter contre les risques informatiques (risques sur les infrastructures, cybercriminalité, risques de non-conformité...).

LA MAÎTRISE DE CES RISQUES EST ASSURÉE NOTAMMENT :

Sur le plan opérationnel :

- par l'animation du suivi et la prévention des risques opérationnels SI des différentes filiales ;
- par l'animation, le suivi et la consolidation des tests de Plan de reprise d'activité (PRA) des filiales RCI ;
- par les Correspondants Métiers Sûreté et Sécurité Informatique (CMSSI), animés par le contrôle interne et rattachés au Secrétaire Général et Directeur de la Gestion des Risques RCI ;
- par les actions, le support et les contrôles effectués par le Responsable Sécurité SI RCI, qui s'appuie sur un réseau de Correspondants Sécurité Informatique au niveau de chaque DSI filiale ;
- par le niveau de protection du réseau informatique du groupe.

Sur le plan organisationnel et de la gouvernance :

- par des Comités contrôle interne – Risques Opérationnels – Conformité du Groupe RCI, pilotés par le Contrôle Permanent RCI, en collaboration avec le département Audit et Contrôle Périodique RCI, et réunissant les membres du Comité de direction RCI (niveau Groupe), ou les membres du Comité DSI (niveau DSI) ;
- par des Comités de sécurité SI pilotés par la sécurité informatique de RCI, réunissant le Comité DSI RCI, et qui suivent les actions de sécurité informatique, conformément à la Politique sécurité des systèmes d'information et aux bonnes pratiques de place ;
- par des actions de sensibilisation et formations à la sécurité (e-learning, communications...).

COUVERTURE DES RISQUES PAR LES ASSURANCES

DOMMAGES AUX BIENS ET PERTES D'EXPLOITATION

Les sociétés françaises du groupe RCI Banque sont affiliées au programme mondial d'assurance dommages/pertes d'exploitation souscrit par Nissan Motor Co. Ltd et Renault s.a.s.

La politique de prévention des risques se caractérise par :

- la mise en place de systèmes de sécurité performants ;
- la formation du personnel (prise de conscience de son rôle dans cette prévention en matière de dommages aux biens) ;
- l'installation de sauvegardes dans le cas de perte d'exploitation, la production du groupe étant très dépendante du bon fonctionnement des systèmes informatiques.

Dans les filiales étrangères du groupe RCI Banque, les contrats sont négociés avec les assureurs locaux et font l'objet en central d'une surveillance afin de vérifier leur bonne adaptation dans l'appréhension des risques à couvrir.

RESPONSABILITÉ CIVILE

La responsabilité civile d'exploitation (responsabilité de l'entreprise pour les dommages causés à un tiers au cours ou à l'occasion de l'exercice de ses activités, en tous lieux, du fait de la personne assurée, du personnel, des bâtiments et matériels servant à l'activité) des filiales françaises est assurée depuis janvier 2010 par le programme mondial du Groupe Renault.

Seule la responsabilité civile après livraison et/ou professionnelle (dommages résultant d'une mauvaise gestion ou du non-respect d'une obligation contractuelle vis-à-vis des tiers) spécifique aux activités du groupe RCI Banque reste couverte par des contrats propres au groupe RCI Banque :

- un contrat couvre la responsabilité après livraison et/ou professionnelle des filiales Diac et Diac Location en ce qui concerne notamment les prestations de location longue durée et de gestion de parcs automobiles ;
- un contrat couvre les filiales Diac et Diac Location pour assurer les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant leur incomber en leur qualité de propriétaire ou de bailleur de véhicules et matériels automobiles en raison des activités garanties au titre de ce contrat, à savoir le crédit-bail, la location avec option d'achat et la location longue durée, étant précisé que ce contrat est une police d'assurance de second rang qui a vocation à intervenir en cas de défaut d'assurance du preneur ;
- en matière d'intermédiation en assurance (contrats d'assurance proposés en complément aux produits de financement et de location) RCI Banque et les filiales Diac et Diac Location sont assurées par des contrats spécifiques de Responsabilité civile professionnelle assortis d'une Garantie financière conformément aux articles L.512-6, L.512-7, R.512-14 et A.512-4 du Code des Assurances, réglementation résultant de la loi française du 15 décembre 2005 de transposition de la Directive Européenne du 9 décembre 2002.

Pour les filiales et succursales de RCI Banque à l'étranger les contrats de responsabilité civile d'exploitation et professionnelle, y compris la responsabilité professionnelle de l'intermédiaire en assurances, sont négociés avec les assureurs locaux et en conformité avec la réglementation locale résultant de la transposition de la Directive Européenne du 9 décembre 2002 pour des pays Européens, ou d'une autre réglementation équivalente pour les pays hors CEE.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, un nouveau programme global Master d'assurance Responsabilité civile professionnelle pour le groupe RCI Banque a été souscrit, en complément

LES RISQUES

des polices locales (à l'exception de la Turquie et de la Russie).

Au titre de ce programme, l'assureur prendra en charge le paiement des conséquences pécuniaires (frais de défense civile) afférent à toute réclamation introduite par un tiers et fondée sur une faute professionnelle commise dans le cadre exclusif des activités assurées, telles que décrites ci-après, mettant en cause la Responsabilité civile professionnelle d'un ou plusieurs assurés (filiales du groupe RCI Banque).

Le programme couvre les deux volets suivants :

- activités dites « règlementées » (celles pour lesquelles une assurance des risques Responsabilité civile professionnelle est légalement obligatoire) : les activités d'intermédiation en assurance et, pour certains pays, en opérations de banque, définies comme « activité consistant à présenter, proposer ou aider à conclure des contrats d'assurance, respectivement, des opérations de banque ou de services de paiement, ou à effectuer tous travaux et conseils préparatoires à leur réalisation » ;
- activités dites « non-règlementées » (celles pour lesquelles aucune obligation de souscrire une assurance des risques

Responsabilité civile professionnelle n'est imposée par la réglementation) : les activités dans le domaine bancaire, boursier, financier, immobilier, de l'assurance et de réassurance.

5 - LES AUTRES RISQUES

RISQUES SUR VALEURS RÉSIDUELLES

La valeur résiduelle correspond à la valeur estimée du véhicule au terme de son financement. L'évolution du marché des véhicules d'occasion peut entraîner un risque pour le porteur de ces valeurs résiduelles, qui s'engage à reprendre les véhicules au terme de leur financement à un prix fixé au départ. Ce risque peut être porté par RCI Banque, par le constructeur ou par un tiers (en particulier le réseau).

L'évolution du marché des véhicules d'occasion fait l'objet d'un suivi approfondi en lien avec la politique de gamme et de prix du constructeur afin de réduire au mieux ce risque, notamment dans les cas où RCI Banque reprend les véhicules à son propre compte.

Ventilation du risque sur les valeurs résiduelles

En millions d'euros	Montant des valeurs résiduelles								Montant de la provision correspondante							
	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Entreprise dont :	123	28	0	3	16	46	109	133	4	1	0	0	2	4	11	20
- France	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Union Européenne (hors France)	123	28	0	3	16	46	109	133	4	1	0	0	2	4	11	19
- Europe hors Union Européenne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grand Public dont :	1 525	884	569	460	397	273	188	189	11	4	2	2	2	0	1	1
- Union Européenne (hors France)	1 525	884	569	460	397	273	188	189	11	4	2	2	2	0	1	1
Total Risque sur Valeurs résiduelles	1 649	912	569	463	413	319	297	322	15	6	2	3	4	5	12	21

Risques sur valeurs résiduelles non portés par le groupe RCI Banque

En millions d'euros	Montant des valeurs résiduelles						
	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Entreprises et Grand Public dont :							
- Engagements reçus du Groupe Renault	2 343	1 908	1 472	1 510	1 414	1 384	1 306
- Engagements reçus autres (Réseaux et Clientèle)	1 575	1 321	1 720	1 776	1 656	1 498	1 987
Total Risque sur Valeurs résiduelles	3 918	3 229	3 192	3 286	3 070	2 882	3 293

RISQUES ASSURANCE

Les activités d'assurance auprès de la clientèle dont le risque est porté par RCI Banque pourraient subir des pertes si les réserves étaient insuffisantes pour couvrir les sinistres constatés.

Les réserves sont calibrées statistiquement pour faire face aux pertes attendues. Au cours de l'exercice 2015 les variations des provisions techniques de nos compagnies d'assurance vie et non vie représentent 58 M€ pour 241 M€ de primes émises. L'exposition au risque est par ailleurs limitée par la diversification du portefeuille de contrats d'assurance et de réassurance ainsi que celle des zones géographiques de souscription. Le groupe met en œuvre une sélection stricte des contrats, dispose de guides de souscription et utilise des accords de réassurance.

Le dispositif de gestion du risque assurance est décrit plus largement dans les notes sur les comptes consolidés dans la partie « Etats Financiers consolidés ».

6 - ADEQUATION DES FONDS PROPRES AUX RISQUES

CAPITAL INTERNE

Le besoin en capital interne correspond à l'évaluation des fonds propres nécessaires pour faire face à l'ensemble des risques de RCI Banque (Pilier I + Pilier II).

Il correspond à la valeur plancher en termes de capital que le management du groupe estime nécessaire pour faire face à son profil de risque et à sa stratégie.

En outre, les activités et variations de périmètre prévisionnelles font l'objet de simulations pour déterminer les éventuels besoins de fonds propres supplémentaires, garantissant ainsi le respect des ratios prudentiels futurs.

L'objectif de la politique du groupe RCI Banque en matière de gestion du capital est d'optimiser l'utilisation des fonds propres pour maximiser le rendement à court et long terme pour l'actionnaire, tout en maintenant un niveau de capitalisation (ratio Core Tier one) cohérent avec la cible de rating nécessaire pour optimiser le refinancement.

RATIO DE SOLVABILITÉ (FONDS PROPRES ET EXIGENCES) ET RATIO DE LEVIER

Le ratio de solvabilité global « pilier 1 » ressort à 15,74 % au 31 décembre 2015 (dont Core Tier one 15,64 %) contre 15,23 % au 31 décembre 2014 (dont Core Tier one 14,90 %). Le total des fonds propres est supérieur au plancher « Bâle 1 ».

Le ratio de levier correspondant au rapport non pondéré des actifs sur les fonds propres s'élève à 8,50 % au 31 décembre 2015 contre 8,47 au 31 décembre 2014 ; il est calculé selon les modalités du règlement (UE) n° 575/2013.

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement (UE) n° 575/2013 concernant

les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (CRR).

FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (COMMON EQUITY TIER 1 « CET 1 »)

Les fonds propres de base correspondent au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves, aux résultats nets d'impôts non distribués ainsi qu'aux autres éléments du résultat global accumulés et intérêts minoritaires après application des dispositions transitoires relatives aux filtres prudentiels.

Les principaux filtres prudentiels Bale III applicables au groupe sont :

- l'exclusion des réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie ;
- l'exclusion des pertes ou les gains enregistrés par l'établissement sur ses passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- la déduction progressive de l'exclusion des intérêts minoritaires ;
- la déduction progressive des impôts différés actifs (IDA) dépendant de bénéfices futurs liés à des déficits reportables.

Les déductions comprennent notamment les actifs incorporels et les écarts d'acquisition.

Les participations supérieures à 10 % dans les entités du secteur financier et les IDA dépendant de bénéfices futurs liés à des différences temporelles sont inférieures, après application du seuil, à la double franchise de 17,5 % commune et reçoivent donc une pondération à l'actif de 250 %.

Il est à noter que les fonds propres de base CET1 de RCI Banque représentent respectivement 97,9 % et 99,4 % des fonds propres prudentiels totaux 2014 et 2015.

FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (ADDITIONAL TIER 1 « AT1 »)

Ils correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération).

Le groupe RCI Banque ne détient aucun instrument de ce type au 31 décembre 2015.

FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (COMMON EQUITY TIER 2 « CET 2 »)

Ils correspondent aux instruments de dettes subordonnées d'une durée minimale de 5 ans et ne comportant pas de remboursement anticipé au cours des 5 premières années.

LES RISQUES

Ces instruments subissent une décote pendant la période des cinq années précédant leur échéance.

Le groupe RCI Banque classe dans cette catégorie les titres participatifs Diac pour 12 M€ à fin 2015. Les titres subordonnés qui faisaient l'objet d'un amortissement annuel de 50 M€ et dont le montant net pris en compte à fin 2014 s'élevait à 17 M€ sont arrivés à échéance en avril 2015.

De même sont déduits des fonds propres, dans le cadre de l'approche avancée du risque de crédit, la différence négative entre le solde des provisions et des pertes attendues. Lorsque le montant des pertes attendues est inférieur aux ajustements de valeurs et dépréciations collectives, le solde est ajouté aux fonds propres complémentaires dans la limite de 0,6 % des risques pondérés des expositions traitées en méthode « notations internes ».

FONDS PROPRES BÂLE III - PILIER III

En millions d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Fonds propres de catégorie 1^(*)	3 326	2 856
Capitaux propres IFRS	3 495	3 161
- Capital + Primes d'émissions	814	814
- Report à nouveau et résultat groupe	1 556	1 231
- Autres réserves	1 111	1 102
- Réserves + résultat Minoritaires	14	14
Dividendes prévisionnels ^(*)	0	(150)
Ajustements prudentiels	(169)	(155)
- Gains ou pertes latents retraités (dont CFH)	(1)	0
- Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition	(97)	(94)
- Autres déductions prudentielles	(11)	(3)
- Différence négative entre les ajustements de valeurs et pertes attendues	(60)	(58)
Fonds propres de catégorie 2^(*)	20	62
Dettes subordonnées + Titres participatifs	12	27
Différence positive entre les ajustements de valeurs et pertes attendues dans la limite de 0,6 % des risques pondérés en notations internes	8	35
Total des fonds propres prudentiels^(*)	3 346	2 918

(*) après modification du dividende prévisionnel pour 2014

RISQUES PONDÉRÉS

Les exigences prudentielles sont déterminées conformément aux textes et dispositions transitoires applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 aux établissements

de crédit et aux entreprises d'investissement, publiés au Journal Officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 : règlement (UE) n° 575/2013 et directive 2013/36/EU transposée par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014.

En millions d'euros	31/12/2015	31/12/2014
	Risques Pondérés	Risques Pondérés
Risque de crédit	19 061	17 013
1) Méthode notation interne	10 435	8 668
- Entreprises	3 933	3 461
- Clientèle de détail	6 502	5 207
2) Méthode standard	8 626	8 345
- Administrations centrales et Banques centrales	219	304
- Etablissements	581	647
- Entreprises	3 896	3 664
- Clientèle de détail	3 276	3 276
- Actions	8	20
- Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	646	434
Risque de marché	-	-
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	108	111
Risque opérationnel	2 097	2 038
Total des risques pondérés^(*)	21 266	19 162
Total des fonds propres prudentiels^(*)	3 346	2 918
Fonds Propres de base ou CET1RCI	3 326	2 856
Ratio de solvabilité globalRCI	15,74 %	15,23 %
Ratio de solvabilité Core Tier oneRCI	15,64 %	14,90 %

(*) après modification du dividende prévisionnel pour 2014 et après clarification avec le superviseur de la méthodologie de calcul de l'exigence en fonds propres, qui a conduit à écarter les exigences transitoires additionnelles liées au plancher Bâle I.

PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation décrit dans l'annexe des états financiers IFRS, à l'exception des sociétés d'assurances implantées à Malte et prudemment mises en équivalence.

Par ailleurs, les entités consolidées comptablement par la méthode de l'intégration proportionnelle avant l'application de la norme IFRS 11 et désormais consolidées comptablement par la méthode de mise en équivalence, restent prudemment consolidées par intégration proportionnelle. L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans les Etats financiers consolidés en note 8.

RCI Banque n'a pas opté pour l'option dite des « conglomérats » ; par conséquent, le ratio de solvabilité est calculé « hors assurance », éliminant au numérateur et au dénominateur les contributions des compagnies d'assurances du groupe.

RCI Banque a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution courant septembre 2007 une dérogation à l'assujettissement sur base individuelle des établissements de crédit français Diac SA et RCI Banque SA, les conditions d'exemption posées par l'article 4-1 du règlement CRBF n° 2000-03 étant respectées par le groupe.

Le passage à la directive 2013/36/UE (CRD IV) ne remet pas en cause les exemptions individuelles accordées par l'ACPR avant le 1^{er} janvier 2014, sur la base de dispositions réglementaires préexistantes.

RCI Banque respecte toujours le cadre des prescriptions de l'article 4-2 du règlement 2000-03 :

- il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre filiales ;
- les systèmes de mesure et de contrôle des risques au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne sont mis en œuvre sur base consolidée, filiales incluses.

En conséquence, le groupe RCI Banque est exonéré du respect sur la base individuelle du ratio de solvabilité sur chacune des sociétés financières françaises. Néanmoins, il suit mensuellement l'évolution de ce ratio au niveau consolidé du groupe.

RISQUES DE MARCHÉ

En l'absence de portefeuille de négociation, la totalité du risque de marché résulte de la position de change du groupe. Cette dernière est principalement liée à l'exposition de change structurelle sur les titres de participation des filiales en dehors de la zone Euro.

Depuis mai 2009, RCI Banque a été autorisé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution à exclure les actifs durables et structurels de sa position de change. En conséquence, la position de change se situant en dessous du seuil de 2 % des fonds propres tel que défini à l'article 351

du règlement (UE) n° 575/2013, RCI Banque ne calcule pas d'exigences en fonds propres au titre du risque de change.

Les objectifs et stratégies poursuivies par RCI Banque relatifs au risque de change sont décrits dans la partie « Etats financiers consolidés – les risques financiers ».

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est traité en méthode standard. L'exigence en fonds propres est calculée à partir du Produit Net Bancaire moyen observé sur les 3 dernières années, ventilé sur deux lignes d'activité (Banque de détail et Banque commerciale) dont les coefficients réglementaires sont respectivement 12 % et 15 %.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est décrit dans le chapitre concernant la Sécurité Financière.

RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Dans sa lettre du 28 janvier 2008, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé RCI Banque à utiliser son système avancé de notations internes pour la valorisation de ses risques de crédit à compter du 1^{er} janvier 2008.

INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CRÉDIT EN MÉTHODE AVANCÉE

RCI Banque a retenu les méthodes les plus avancées proposées par la réforme dite Bale II / III pour la mesure et la surveillance de ses risques de crédit, l'ensemble des paramètres est donc estimé en interne. Les valorisations sont appliquées au calcul des risques sur les expositions des marchés Grand Public, Entreprises et Réseaux. Six grands pays (Allemagne, Espagne, France, Italie, Corée du Sud et Royaume-Uni) sont traités selon l'approche avancée basée sur les notations internes. Suite à l'homologation des 4 premiers pays début 2008, le déploiement de cette démarche s'est effectué au Royaume-Uni en 2010 puis poursuivi en Corée du Sud en 2011 pour l'activité Grand Public ainsi que pour l'affacturage France.

Dans la période plus récente, les travaux réalisés ont porté principalement sur le projet de déploiement des systèmes de notations internes au Brésil (activités Grand Public, Entreprises et Réseaux).

Organisation

Les outils et processus de calcul des actifs pondérés au titre des risques de crédit, ainsi que la publication d'états permettant l'optimisation du pilotage des risques de crédit, sont sous la responsabilité du département Clients et Risques de Crédit.

La consolidation du ratio de solvabilité, la production des états réglementaires et l'évaluation du capital interne sont assurées par la direction de la Comptabilité et Contrôle de la Performance.

Système d'information

La base commune des risques (BCR) compile les données liées au risque de crédit provenant des applicatifs d'acceptation, de gestion et comptables, sur les trois marchés et pour les pays les plus significatifs.

La BCR alimente un environnement décisionnel permettant de réaliser des analyses de risque et le progiciel Risk Authority (RAY) calcule le ratio de solvabilité. RAY est également alimenté par des données en provenance du système de gestion des opérations de refinancement KTP Cristal et de l'outil de consolidation Sycomore Business Object Finance. Depuis juin 2010, RAY publie également les états réglementaires destinés au superviseur.

Les données collectées et calculées dans ces systèmes d'information sont contrôlées techniquement et fonctionnellement tout au long de la chaîne de production, de la collecte des informations à partir des systèmes amont jusqu'aux résultats finaux. Ces contrôles de qualité font l'objet d'un suivi mensuel et de plans d'actions éventuels.

Le système d'information mis en place permet de disposer des axes nécessaires à l'analyse du ratio. Ainsi, des états mensuels affichent les composantes du montant d'actifs pondérés au titre de la méthode avancée (probabilité de défaut, pertes en cas de défaut, expositions, pertes attendues, etc.) selon plusieurs critères :

- un découpage des encours sains et des encours en défaut, par type de financement ;
- une séparation entre les expositions provenant du bilan et celles provenant du hors-bilan ;
- une décomposition par pays ;
- une répartition par catégorie de clientèle (particuliers, professionnels personnes physiques, petites entreprises, moyennes et grandes entreprises selon le chiffre d'affaires, très grandes entreprises et le réseau de concessionnaires) ;
- une distribution selon les caractéristiques du client (âge du client ou de l'entreprise, secteur d'activité,...), selon les caractéristiques du financement (durée initiale, montant d'apport,...) et selon les caractéristiques du bien financé (véhicule neuf ou occasion, modèles...).

Ces axes sont également utilisés pour l'analyse mensuelle du coût du risque de gestion évalué à partir des entrées en défaut réellement constatées et des taux de pertes observés.

Segmentation des expositions en méthode avancée

L'ensemble des informations chiffrées relatives aux expositions en risque de crédit concerne les expositions brutes, c'est-à-dire avant application des Facteurs de Conversion en Equivalent Crédit et des Techniques de Réduction des Risques.

Les taux moyens de pondération (risques pondérés/expositions) s'élèvent à 37 % pour le portefeuille Clientèle et à 45 % pour le portefeuille Entreprises global (dont 28 % pour le Réseau).

Les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit tiennent compte d'une sureté financière (sous la forme de convention gage espèces) accordée par le constructeur Renault d'un montant de 550 M€ et protégeant RCI Banque contre le risque de défaillance du réseau Renault Retail Group.

Les facteurs de conversion appliqués aux expositions unitaires du hors-bilan sont les taux réglementaires (0 %, 20 %, 50 % et 100 %). Les taux moyens calculés ressortent à 100 % pour les engagements de financement à la clientèle (représentant 930 M€), et à 90 % pour les autorisations en faveur du réseau (représentant 110 M€), en fonction de leur nature.

Axe emprunteur - paramètre Probabilité de Défaut (PD)

La méthodologie de notation interne développée dès 2004 à des fins de réévaluation mensuelle du risque de la clientèle s'appuie sur :

- un modèle d'ordonnement du risque de défaut ;
- une méthode de quantification de la probabilité de défaut associée.

Modèle d'ordonnement du risque

L'ordonnement du risque des contreparties est issu d'un score intégrant à la fois les caractéristiques du client et son comportement de paiement. La méthodologie est ajustée à chaque typologie de clientèle pour tenir compte de la nature des informations à disposition et habituellement utilisées par les experts métier pour apprécier le risque.

Le tableau ci-après reprend la cartographie des modèles développés.

Affectation à une classe de risque et quantification de la PD associée à chaque classe

Les échelles de notation comportent un nombre de classes ajusté à la granularité du portefeuille. La clientèle de détail est répartie en dix classes pour le portefeuille sain et une classe défaut ; le portefeuille Entreprises est ventilé sur sept classes, plus une classe défaut.

L'exigence de fiabilité de la notation interne a cependant conduit à découper chaque portefeuille « pays / segment de clientèle » de façon spécifique : pour un même segment, le risque d'une classe en France, mesuré par sa PD représentative, n'est pas le même que celui de cette même classe en Espagne.

La PD associée à chaque classe est calculée en tenant compte des taux de défaut constatés historiquement.

Contrôle des modèles de PD

Dans de nombreux pays, les back tests de modèles de PD ont fait ressortir une capacité intacte des modèles à hiérarchiser les risques, mais aussi une surestimation des PD par classe.

LES RISQUES

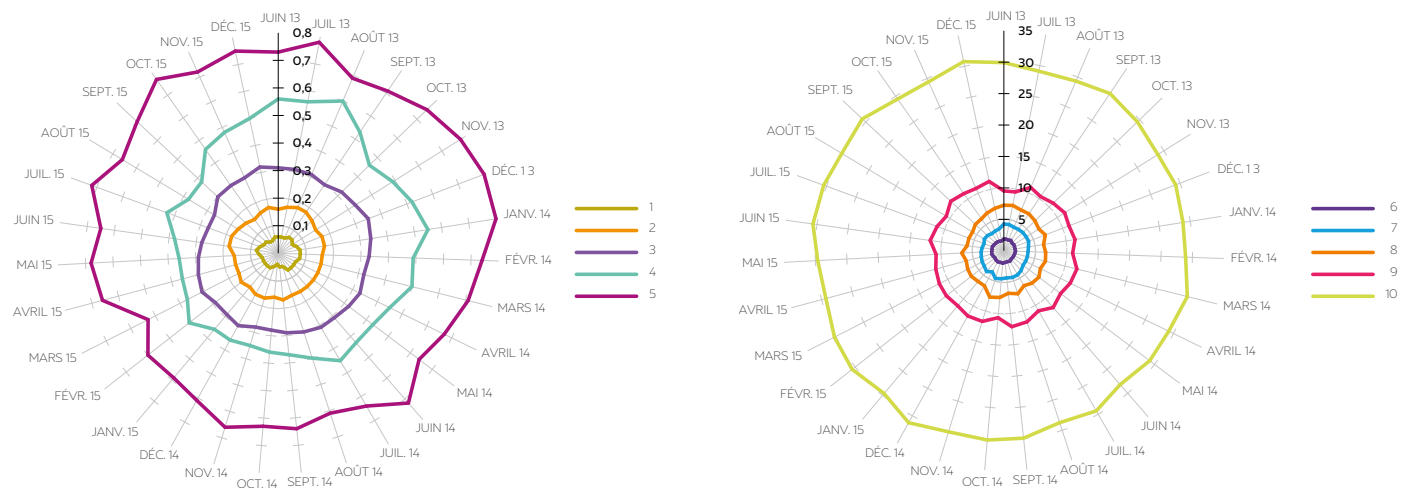
Cette situation est illustrée sur les graphes ci-après.

Expositions de crédit en méthode avancée

En millions d'euros	Expositions de crédit en méthode avancée
Entreprises	8 739
- dont Réseaux	6 501
Clientèle détail	17 503
- dont petites ou moyennes entreprises	1 959
Total des expositions en méthode avancée	26 242

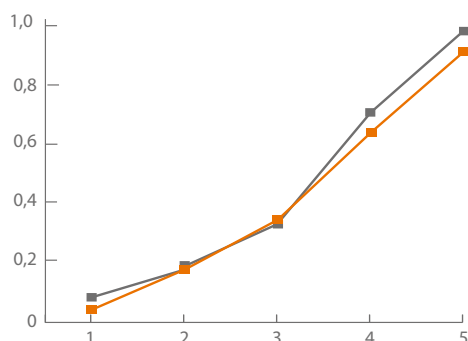
Catégorie d'exposition	Pays IRBA	Population couverte par le modèle	Type de modèle (statistique / combiné)	Nature de modèle (Interne/Externe)
Clientèle de détail	Allemagne	Grand Public	Statistique	Interne
	Espagne			
	France			
	Italie			
	Royaume-Uni			
	Corée			
Petites et moyennes entreprises	Allemagne	Entreprises	Statistique	Interne
	Espagne			
	France			
	Italie			
Grandes entreprises	France	Très Grandes Entreprises	Combiné	Interne + Cotation externe
	France	Affacturage	Combiné	Interne + Cotation externe
	Toutes Filiales	Réseaux	Statistique	Interne

Historique taux de défaut par classe

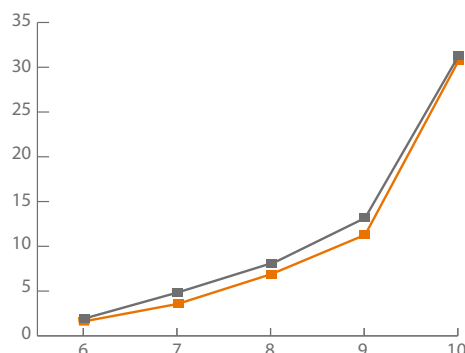


Back test du modèle PD Grand Public Allemagne à fin Décembre 2015

Classes 1 à 5



Classes 6 à 10



■ Taux de défaut réel observé en 12/2015 ■ PD prévue en 12/2014

Axe transaction - paramètre Pertes en cas de défaut (LGD)

Les pertes économiques sont estimées à partir des flux actualisés des récupérations pour le Grand Public et les Entreprises, ou bien des abandons de créance pour le Réseau, sur la base de données historiques remontant en général à plus de dix ans. Les frais imputables au recouvrement sont pris en compte selon les phases de gestion traversées. Une analyse a permis de regrouper les transactions en segments représentatifs de niveaux de pertes homogènes.

La quantification de ces pertes par segment résulte d'un modèle statistique dont les vecteurs principaux sont l'analyse générationnelle des récupérations, la vitesse de recouvrement et la prise en compte de tendances. L'avis d'experts intervient aussi pour confirmer les estimations proposées afin d'appréhender au mieux les effets de cycles économiques.

La moyenne des pertes en cas de défaut sur le portefeuille sain est de 46 % pour la Clientèle de détail et 37 % pour le segment Entreprises, ce dernier se décomposant en 44 % pour les Entreprises hors Réseaux et 10 % pour les Réseaux.

Catégorie d'exposition	Pays IRBA	Population couverte par le modèle	Segmentation de la population	Type de modèle (statistique / expert / combiné / autres)	Nature de modèle (Interne/ Externe)	Profondeur historique disponible	Paramètres calculés
Clientèle de détail	France	Grand Public + Entreprises	Crédit Leasing	Statistique	Interne	Depuis janvier 1997	LGD sur sain LGD défaut BEEL défaut
	Allemagne		Crédit VN Crédit VO Leasing			Depuis avril 1999	
			Crédit VN Crédit VO Leasing			Depuis novembre 1994 Depuis mai 1998 Depuis janvier 1996	
	Italie		durée <= 48 mois durée > 48 mois			Depuis janvier 2008 Depuis janvier 2008	
	Royaume-Uni		Segment unique			Depuis août 1998	
	Corée		Segment unique			Depuis mars 2006	
	Entreprises		Toutes Filiales			Réseaux	

Procédures de surveillance de la notation interne

La notation donne lieu à une surveillance mensuelle des résultats et des principales données qui la constituent.

De façon trimestrielle, les évolutions constatées entraînent une analyse formalisée selon un protocole standard. Ces analyses assurent une adhérence des modèles aux processus opérationnels (acceptation et recouvrement) et un enrichissement régulier des modèles de notation.

Les écarts entre prévisions et réel font l'objet d'un compte rendu formalisé qui intègre également la quantification de l'impact au niveau des exigences en fonds propres.

La performance des modèles de notation fait l'objet d'une présentation annuelle spécifique au Comité Exécutif au cours d'un Comité Risques et Opérations.

L'utilisation opérationnelle des notations internes

Clientèle

Politique d'octroi

Sur le périmètre Clientèle, les clients faisant une demande de financement sont systématiquement notés ; cette situation préexistante aux notations « baloises » sur certains segments de marché, notamment les particuliers, a été systématisée avec la mise en place de Bâle II. Cela permet une première orientation du dossier dans le processus de décision, le processus d'étude se concentrant sur les risques « intermédiaires ». Au-delà du processus opérationnel, la politique d'acceptation est régulièrement ajustée en fonction des taux de défaut et de l'analyse de rentabilité par niveau de probabilité de défaillance et de perte en cas de défaut.

Recouvrement

Les modèles statistiques utilisés dans le cadre du calcul des risques pondérés et de la perte attendue permettent une réactualisation mensuelle de la probabilité de défaillance déterminée à l'octroi par intégration du comportement de paiement client. Cette réactualisation, qui assure une bonne visibilité sur la perte attendue du portefeuille dans le cadre du « processus budget » est également un outil de plus en plus utilisé pour anticiper l'activité des plateformes de recouvrement amiable et contentieux. Sur la base des mêmes informations clients, des « scores de

recouvrement » ont été déployés sur l'Espagne et la Corée du Sud pour améliorer l'efficacité du processus.

Réseaux

Sur le périmètre Réseaux, toutes les contreparties sont systématiquement notées. L'ensemble des pans qui composent la notation, ou la notation elle-même, est intégré dans les processus opérationnels clés d'acceptation, de gestion et de suivi de l'activité et des risques.

Le provisionnement de l'activité financement des réseaux repose sur la catégorisation des contreparties, individuellement, et à partir de l'examen d'indicateurs objectifs de dépréciation. Les éléments constitutifs de la notation interne sont la base de cette différenciation.

INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CRÉDIT EN MÉTHODE STANDARD

Les expositions de risque de crédits traitées en méthode standard sont essentiellement composées des encours de financement des ventes des filiales non traitées en méthode avancée, des créances envers les établissements de crédits et banques centrales, ainsi que de l'ensemble des autres actifs consolidés ne correspondant pas à des obligations de crédit.

Pour calculer l'exigence de fonds propres au titre du risque de crédit en méthode standard, RCI Banque utilise l'agence de notation externe Moody's pour apprécier ses expositions vis-à-vis des souverains et banques et respecte la mise en correspondance réglementaire avec ces évaluations externes.

En ce qui concerne le portefeuille Entreprises, le groupe RCI Banque applique les pondérations réglementaires des expositions non notées. Ce traitement se justifie par la taille généralement modeste des entreprises clientes dans les pays hors France, Allemagne, Italie et Espagne, qui ne peuvent bénéficier d'une évaluation externe attribuée par une agence de notation agréée.

Les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit en méthode standard tiennent compte d'une sûreté financière (sous la forme de Letras de Cambio) protégeant la filiale brésilienne CFI RCI Brasil contre le risque de défaillance de son réseau de concessionnaires pour un montant à fin décembre 2015 de 139 M€.

Notation Moody's	Notation Banque De France	Expositions de crédit en méthode standard en millions d'euros
Long Terme		
Aaa	1	3 346
Inférieures à Aaa	2 à 6	614
Expositions non notées	7	9 686
Court Terme		
P-1	1	123
P-2 / P-3	2 et 3	53
NP	4	5
Total des expositions de crédit en méthode standard		13 827
- dont Entreprises		4 156
- dont Clientèle de détail		4 586
- dont Autres catégories d'exposition		5 085

AJUSTEMENT DE CRÉDIT

Pour tous les dérivés de gré à gré autres que les dérivés de crédit reconnus comme réduisant les montants d'exposition pondérés pour risque de crédit, le groupe RCI Banque

détermine une exigence de fonds propres pour risque de CVA « Credit valuation adjustment ».

Cette exigence est calculée par la méthode définie à l'article 384 « Méthode standard » du règlement (UE) N° 575/2013.

PRINCIPAUX INDICATEURS BÂLE II / III

Ventilation des expositions brutes (Méthode standard et avancée)

En millions d'euros	Entreprises	Clientèle détail	Autres catégories d'exposition	Total
Expositions de crédit moyennes en 2015	11 233	20 966	4 452	36 651
France	5 789	5 549	2 951	14 289
Allemagne	1 307	3 842	389	5 538
Espagne	880	1 873	150	2 903
Italie	1 074	2 420	237	3 731
Royaume-Uni	732	3 544	604	4 880
Corée du Sud	116	1 178	90	1 384
Autres pays	2 997	3 683	664	7 344
Solde des expositions de crédit	12 895	22 089	5 085	40 069
Durée résiduelle inférieure à 3 mois	5 786	3 467	2 797	12 050
de 3 mois à 1 an	5 596	3 343	1 867	10 806
de 1 à 5 ans	1 102	14 220	324	15 646
supérieure à 5 ans	411	1 059	97	1 567

L'EAD comprend les expositions de crédit inscrites au bilan et en hors bilan. Par ailleurs le périmètre prudentiel est différent du périmètre de consolidation comptable.

La valeur des expositions de crédit du tableau ci-dessus est donc différente de celle de la Note 17 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux actifs financiers par durée restant à courir.

LES RISQUES

Expositions brutes de crédit en défaut et ajustements de valeur

En millions d'euros	Entreprises	Clientèle détail	Total
France	67	217	284
Allemagne	27	17	44
Espagne	28	28	56
Italie	34	55	89
Royaume-Uni	23	26	49
Corée du Sud	0	34	34
Autres pays	183	74	257
Total des expositions en arriérés de paiement ou en défaut	362	451	813
Décembre 2014			
Solde bilantiel des ajustements de valeurs	256	340	596
Solde bilantiel des provisions collectives	63	34	97
Solde total des provisions collectives et ajustements de valeurs	319	374	693
Décembre 2015			
Solde bilantiel des ajustements de valeurs	81	470	551
Solde bilantiel des provisions collectives	37	72	109
Solde total des provisions collectives et ajustements de valeurs	118	542	660

Les expositions en défaut et ajustements de valeurs sur les « autres catégories d'exposition » sont non significatifs.

Segmentation des expositions brutes de crédit en méthode avancée

En millions d'euros	Entreprises	Clientèle détail	Total
PD < 1 %	1 236	12 396	13 632
1 % ≤ PD < 5 %	5 422	3 749	9 171
5 % ≤ PD < 10 %	734	471	1 205
10 % ≤ PD < 20 %	778	317	1 095
20 % ≤ PD < 100 %	400	218	618
PD = 100 %	169	352	521
Expositions de crédit en méthode avancée (A)	8 739	17 503	26 242
Taux de pertes en cas de défaut	17 %	43 %	34 %
Expositions pondérées (B)	3 934	6 502	10 436
Taux de pondération moyen (B) / (A)	45 %	37 %	40 %

ACTIFS (NON) GREVÉS

Certains éléments du passif sont sécurisés par des actifs. Il s'agit principalement des titrisations et des financements auprès de la Banque Centrale. La titrisation est une technique financière par laquelle des créances sont cédées

à un véhicule ad hoc qui émet de la dette. Les cash flows des créances à l'actif du véhicule de titrisation servent alors à assurer le service de sa dette.

Au 31 décembre 2015, le montant total des actifs grevés sous forme de cession à un véhicule de titrisation ou d'apport en garantie s'élève à 6 389 M€.

Tableau A - Actifs En millions d'euros	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs de l'établissement déclarant	6 389		30 736	
Prêts à vue	404		2 204	
Instrument de capitaux propres	0	0	110	0
Titres de créance	0	0	430	0
Prêts et avances autres que prêts à vue	5 985		26 068	
Autres actifs	0		1 924	

Tableau B - Sûretés reçues En millions d'euros	Juste valeur des sûretés grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis	Juste valeur des sûretés reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés
Sûretés reçues par l'établissement déclarant	0	689
Prêts à vue	0	689
Instrument de capitaux propres	0	0
Titres de créance	0	0
Prêts et avances autres que prêts à vue	0	0
Autres actifs	0	0
Propres titres de créances émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs	0	0

Tableau C - Actifs grevés/sûretés reçues et passifs associés - En millions d'euros	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, sûretés reçues et propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties grevées et titres adossés à des actifs grevés
Valeur comptable de passifs financiers sélectionnés	4 282	6 389

LE RATIO DE LEVIER

La réglementation Bâle 3/CRD IV introduit le ratio de levier dont l'objectif principal est de servir de mesure complémentaire aux exigences de fonds propres basées sur les risques pondérés.

L'article 429 du CRR, précisant les modalités relatives au ratio de levier, a été modifié et remplacé par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014. Le règlement délégué a été publié au JOUE le 18 janvier 2015. La publication du ratio de levier est obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2015 au moins une fois par an.

Le ratio de levier est calculé comme le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et le total d'expositions, qui comprend les actifs au bilan ainsi que le hors bilan évalués selon une approche prudentielle.

A l'issue de la période actuelle d'observation, les établissements bancaires devront à compter du 1^{er} janvier 2018 respecter un ratio de levier minimum, évoqué à 3 % par le comité de Bale.

Le ratio de levier du groupe RCI Banque, estimé selon les règles CRR/CRD 4 intégrant l'acte délégué adopté en octobre 2014, atteint 8,50 % au 31 décembre 2015.

LES RISQUES

Tableau 1 : Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier

	En millions d'euros
Total des actifs consolidés figurant dans les états financiers publiés	37 073
Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation réglementaire	47
Ajustements pour instruments financiers dérivés	120
Ajustements pour éléments de hors bilan (conversion en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	1 970
Autres ajustements	(101)
Expositions aux fins du ratio de levier	39 109

Tableau 2 : Ratio de levier

	En millions d'euros
Expositions sur éléments de bilan	
Eléments de bilan (hors dérivés et SFT, mais sûretés incluses)	36 813
(Actifs déduits aux fins du calcul des fonds propres de catégorie 1)	(168)
Total des expositions de bilan (hors dérivés et SFT)	36 645
Expositions sur dérivés	
Coût de remplacement associé à toutes les transactions sur dérivés (nettes de la fraction liquide et éligible de la marge de variation)	494
Total des expositions sur dérivés	494
Autres expositions sur éléments de hors bilan	
Expositions sur éléments de hors bilan à leur montant notionnel brut	1 997
(Ajustements pour conversion en équivalent crédit)	(27)
Autres expositions de hors bilan	1 970
Fonds propres et mesure de l'exposition totale	
Fond propres de catégorie 1	3 326
Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	39 109
Ratio de levier	
Ratio de levier Bâle III	8,50 %

LIQUIDITY COVERAGE RATIO (LCR)

Le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) fixe une norme minimale pour la liquidité des banques. Il a pour objet de s'assurer qu'une banque dispose d'un niveau adéquat d'actifs hautement liquides (*High Quality Liquid Assets* ou *HQLA*) non grevés, ces derniers pouvant être convertis en cash afin de lui permettre de faire face à ses besoins de liquidité pendant 30 jours calendaires dans un scénario de stress. Le LCR est ainsi défini comme le ratio des *HQLA* sur les Sorties nettes de Trésorerie des 30 prochains jours.

La liquidité de RCI Banque est gérée par la direction Financements et Trésorerie, qui centralise le refinancement des entités européennes du groupe et supervise la gestion du bilan de l'ensemble des entités à travers le monde.

Le tableau suivant présente la valeur moyenne des *HQLA*, des Entrées de Trésorerie et des Sorties de Trésorerie, basée sur les valeurs de fin de mois d'octobre, novembre et décembre 2015.

Durant le dernier trimestre 2015, la banque a maintenu un niveau moyen de *HQLA* de 1 793 M€, principalement constitué de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne et de titres d'états européens ou supranationaux. La durée moyenne de ce portefeuille de titres était inférieure à un an.

En outre, RCI Banque a également investi dans un fonds dont les actifs sont constitués de titres de créance émis par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Son exposition moyenne au risque de crédit est de sept ans avec une limite à neuf ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de deux ans.

Au cours de cette période, les *HQLA* libellés en EUR et GBP ont représenté respectivement 93 % et 7 % du total des *HQLA*.

Les Entrées de Trésorerie de RCI Banque proviennent principalement des actifs commerciaux et financiers, les Sorties de Trésorerie s'expliquant elles majoritairement par les tombées de dette et le facteur d'écoulement des dépôts.

L'exigence de liquidité liée à des opérations de dérivés est très limitée. RCI Banque n'a pas signé de *Credit Support Annex* (CSA) avec les contreparties avec lesquelles elle réalise des swaps de taux d'intérêt, de devise ou de change, afin de gérer son exposition globale au risque de taux et de change. Les swaps de titrisation peuvent toutefois faire l'objet d'appels de marge bilatéraux. Ces derniers restent cependant non-significatifs.

Le LCR moyen du dernier trimestre 2015 s'est élevé à 418 %. Ce niveau important s'explique par un montant élevé d'actifs liquides. Les banques commerciales auprès desquelles RCI investit habituellement ses excédents de trésorerie à court terme offrant des taux de dépôt inférieurs au taux de dépôt de la banque centrale, les excédents de trésorerie ont été laissés sur le compte de RCI auprès de la Banque de France et ainsi comptabilisés comme *HQLA* et non en Entrées de Trésorerie.

LES RISQUES

En millions d'euros	VALEUR NON PONDEREE (moyenne)	VALEUR PONDEREE TOTALE (moyenne)
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ (HQLA)		
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		1 793
SORTIES DE TRÉSORERIE		
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	7 129	737
- Dépôts stables	-	-
- Dépôts moins stables	7 129	737
Financement de gros non garantis, dont :	626	498
- Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	-	-
- Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	213	85
- Dettes non garanties	413	413
Financement de gros garantis		-
Exigences supplémentaires, dont :	137	137
- Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	62	62
- Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette	75	75
- Facilités de crédit et de liquidité	-	-
Autres obligations de financement contractuelles	297	297
Autres obligations de financement conditionnelles	1 963	98
TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE		1 767
ENTREES DE TRÉSORERIE		
Prêts garantis (par ex. prises en pension)	-	-
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	3 883	2 298
Autres entrées de trésorerie	292	292
TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE	4 175	2 590
		VALEUR AJUSTEE TOTALE
TOTAL DES HQLA		1 793
TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE		442
RATIO DE LIQUIDITE A COURT TERME (%)		418 %



LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RCI BANQUE

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société RCI Banque et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 15 février 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Valéry Foussé
Associé

ERNST & YOUNG Audit

Bernard Heller
Associé

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE

RCI Banque est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et, depuis début 2016, au contrôle de la Banque Centrale Européenne.

Le dispositif de contrôle interne du groupe RCI Banque est structuré conformément à la réglementation bancaire et financière.

Il a pour principaux objectifs de :

- s'assurer de l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- préserver le patrimoine et les actifs de l'entreprise ;
- maîtriser l'activité en limitant les aléas et en anticipant les écarts ;
- s'assurer du respect du cadre législatif et réglementaire ;
- informer les organes dirigeants et le Conseil d'administration des risques et de leur niveau de maîtrise ;
- produire des informations comptables et financières fiables et sincères.

RCI Banque s'est dotée d'un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques conforme à la réglementation bancaire et financière qui vise à réduire la probabilité

de survenance des risques encourus par l'entreprise, par la mise en œuvre de plans d'action appropriés. Successivement sont abordés ci-dessous :

- l'organisation du groupe RCI Banque ;
- le cadre général de contrôle interne et de gestion des risques du groupe RCI Banque ;
- les instances et acteurs ;
- l'organisation spécifique qui préside à l'élaboration de l'information financière et comptable.

Il a été préparé avec le concours des directions concernées (Secrétariat général, direction de la Gestion des Risques, direction Comptabilité et Contrôle de la Performance) et a fait l'objet d'un examen et d'une approbation par le Conseil d'administration lors de sa séance du 8 février 2016.

I - ORGANISATION DU GROUPE RCI BANQUE

L'organisation du groupe RCI Banque vise à développer l'action commerciale liée au financement des ventes des constructeurs de l'Alliance et aux services associés et donne aux fonctions support une vocation plus globale afin d'accompagner le développement international. Le pilotage de cette organisation comprend trois volets :

La ligne hiérarchique

- le **comité exécutif** du groupe RCI Banque, organe de direction générale du groupe, déploie la politique et la stratégie de RCI Banque, sous le contrôle du Conseil d'administration ;
- les **comités de direction**, en central et dans les succursales et filiales contrôlées, assurent le relais du comité exécutif dans la mise en œuvre des opérations nécessaires à l'atteinte des objectifs.

La ligne fonctionnelle

Elle est exercée par les directions métiers et activités qui jouent un rôle de « père technique » aux fins suivantes :

- définir les politiques spécifiques et les règles de fonctionnement (systèmes d'information, ressources humaines, politique financière, gestion des risques de crédit, etc.) ;

- accompagner les directions opérationnelles et s'assurer de la correcte mise en œuvre par ces dernières des politiques définies. Le groupe dispose par ailleurs d'une cartographie normalisée et standardisée de l'ensemble des processus de l'entreprise.

La surveillance

En 2014, conformément à l'ordonnance d'application de la CRD IV et à l'arrêté du 3 novembre sur le contrôle interne, la surveillance du groupe a été renforcée en séparant les fonctions de Président (Dominique Thormann) et de Directeur général (Gianluca de Ficchy - dirigeant effectif). Par ailleurs, une direction de la Gestion des Risques (Patrick Claude - dirigeant effectif) a été créée en remplacement de la filière risques.

Depuis 2015, pour matérialiser davantage ce renforcement de la surveillance, le Conseil d'administration s'appuie sur cinq comités en son sein : un comité des Risques, un comité d'Audit et des Comptes, un comité des Rémunérations, un comité des Nominations et un comité Stratégique.

II - CADRE GÉNÉRAL DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DU GROUPE RCI BANQUE

RCI Banque est doté d'un système global de contrôle interne qui vise à recenser, analyser et piloter les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société. (cf. partie « Les Risques » du rapport annuel RCI). Le comité contrôle interne groupe RCI Banque a validé le cadre général de ce dispositif décrit dans la charte de contrôle interne.

Cette charte définit le dispositif applicable à l'ensemble du groupe et précise notamment :

- le dispositif général de pilotage du contrôle interne ;
- les dispositifs locaux des filiales, succursales et *joint venture* ;
- les dispositifs spécifiques des différents domaines fonctionnels.

Les volets les plus significatifs du système global de contrôle interne sont explicités ci-après.

II.1 - DES PROCESSUS PRÉVISION / REPORTING

Le processus de prévision s'appuie sur des objectifs stratégiques intégrés dans un plan à 3 ans au niveau du groupe et de chacune de ses entités.

Sur la base des objectifs et directives fixés par la direction générale en fonction de ce plan et des données prévisionnelles d'environnement économique (prévision de croissance, parités, taux de refinancement, marchés constructeurs automobiles), chacune des entités du groupe établit annuellement une prévision constituée par :

- une projection chiffrée de ses indicateurs commerciaux et financiers à horizon de fin de l'année suivante ;
- un plan d'action pour remplir sa contribution aux objectifs.

La consolidation par le groupe de ces travaux permet de vérifier la cohérence des résultats financiers avec les objectifs de rentabilité et de structure financière fixés par la direction générale et de définir les actions correctrices, si nécessaire, dans le cadre de révisions.

Les processus de reprévisions et de *reporting* reposent sur des règles et des outils qui permettent la remontée d'informations fiables et utiles ainsi que leur répartition par activités (Clientèles, Réseaux) et par marques (Renault, Renault Samsung Motors, Dacia, Nissan, Infiniti et Datsun).

II.2 - DES RESPONSABILITÉS ET DES DÉLÉGATIONS INTERNES CLAIREMENT DÉFINIES

Un système de délégations internes a été mis en place et contribue à la maîtrise du déploiement des politiques du groupe au niveau des opérations élémentaires. Les domaines de responsabilité et de délégation sont fixés par des :

Définitions de fonctions

L'organisation du groupe est définie par un organigramme formalisé. Chaque niveau de l'organigramme fait l'objet de définitions de responsabilités destinées à préciser le périmètre et la portée des responsabilités de chacun au travers de définitions de fonctions.

Délégations internes

Le dispositif de décision au sein du groupe RCI Banque repose sur un système de délégation décliné à partir des pouvoirs de décision du Président dans le but de répondre à un double objectif :

- faciliter la responsabilisation des opérationnels au plus près du terrain ;
- s'assurer que la maîtrise des engagements est exercée au bon niveau.

Il fixe précisément les domaines et le niveau des décisions pouvant être prises par les opérationnels et constitue ainsi un référentiel dont l'application peut être vérifiée a posteriori.

Les circuits d'avis et de validation assurent la prise de décision d'engagement et d'investissement à un niveau adéquat.

Le groupe dispose de trois formulaires de prise de décision : NRI (note de règlement intérieur), ND (note de décision) et CPI (contrat de projet d'investissement).

Le dispositif comprend aussi un système de limites encadrant notamment les risques financiers et de crédit, validé par l'actionnaire.

II.3 - DES PROCÉDURES OU MODES OPÉRATOIRES

Le groupe RCI Banque s'est doté d'un dispositif général de procédures précisant le cadre d'élaboration des procédures des filiales et du groupe.

Tous les collaborateurs du groupe accèdent à l'ensemble des procédures via un outil de consultation, de gestion et de mise à jour.

Les principaux processus de RCI Banque (acceptation, recouvrement/contentieux, refinancement, sécurité des systèmes, sécurité des actifs physiques, suivi des risques, comptabilité, etc.) sont couverts par des procédures qui reposent notamment sur les principes de délégations internes et de séparation des tâches.

II.4 - LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE CONTRÔLE INTERNE

Le système global de contrôle interne du groupe RCI Banque comprend trois niveaux d'intervention :

LE CONTRÔLE PERMANENT

• De premier niveau

Il est constitué par les dispositifs d'autocontrôle de chaque direction et de chaque implantation géographique. Ces entités ont notamment en charge, pour leur domaine respectif d'activité, d'appliquer les procédures existantes et d'effectuer tous les contrôles prévus par ces dernières. Le contrôle de premier niveau est essentiellement opérationnel et donc réalisé par des propriétaires de processus qui ont été formés à cet effet. Ce contrôle de premier niveau couvre les principaux risques opérationnels.

• De deuxième niveau

Ce niveau de contrôle est piloté par le département du Contrôle Permanent et animé par les contrôleurs internes locaux. Ces derniers, indépendants des unités opérationnelles, effectuent des missions d'inspection sur la régularité et la conformité des opérations.

LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE OU CONTRÔLE DE TROISIÈME NIVEAU

Il est exercé par des organes de contrôle indépendants (autorités de tutelle, cabinets indépendants mandatés, commissaires aux comptes, etc.), ainsi que par le département Audit et Contrôle Périodique du groupe RCI Banque qui met en œuvre le plan d'audit annuel approuvé par le comité d'audit et des comptes. Ce contrôle porte sur la conformité des opérations, le respect des procédures, le niveau de risque effectivement encouru, l'efficacité et le caractère approprié du dispositif de contrôle permanent.

Les Commissaires aux comptes évaluent le niveau de contrôle interne des processus d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière en tant que de besoin pour l'exercice de leur mission et émettent le cas échéant des recommandations.

II.5 - LA GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Le dispositif de gestion des risques opérationnels couvre l'ensemble des macro-processus du groupe RCI Banque et comprend les outils suivants :

- **La cartographie des risques opérationnels**, déployée dans toutes les filiales consolidées du groupe RCI Banque, identifie les risques opérationnels majeurs qui sont gérés et inspectés périodiquement. Cette cartographie des risques opérationnels fait l'objet d'une mise à jour annuelle par les directions métiers et d'une évaluation par les propriétaires des processus.
- **Des dispositifs connexes aux risques opérationnels** ont été mis en place pour ces risques :
 - Le risque de non-conformité :
 - une procédure cadre du contrôle de la conformité, déclinée en procédure locale par chaque filiale, comporte les modalités d'approbation des nouveaux produits, le circuit et les responsables de la veille réglementaire, et la mise en place d'un dispositif d'alerte professionnelle ;
 - un comité de conformité se réunit chaque trimestre, dans la continuité des comités de contrôle interne et des comités de risques opérationnels, et au cours duquel le contrôleur interne présente les évolutions réglementaires à venir, les actions à mettre en œuvre et celles en cours de réalisation.
 - Le risque de fraude interne ;
 - Le risque lié à l'externalisation des prestations essentielles ou importantes ;
 - Le risque lié aux opérations de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ;
 - Le risque de corruption.

La base de collecte des incidents identifie les données relatives aux incidents de risques opérationnels afin de mettre en place les actions correctives et préventives nécessaires et de produire les *reportings* réglementaires, de pilotage et de gestion. Le dispositif fixe des seuils nécessitant une communication immédiate de certains incidents au Comité exécutif, au Conseil d'administration, au Comité d'éthique et de conformité (CEC) du groupe Renault et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Les indicateurs clés de risques permettent de suivre l'évolution de certains risques opérationnels critiques et de mettre en œuvre, en fonction du seuil d'alerte fixé, des actions préventives en vue d'anticiper la survenance d'incidents. Ces indicateurs sont définis sur les processus « clientèles entreprises et grand public », « crédit Réseaux », « refinancement », « comptabilité » et « informatique ».

II.6 - LE SUIVI DES PLANS D'ACTION

Une base de données centralise l'ensemble des plans d'action des filiales consécutifs à l'évaluation de la cartographie des risques opérationnels, à la collecte des incidents, aux inspections menées par les contrôleurs interne et aux missions menées par l'Audit. Un ensemble de rapports et d'indicateurs d'avancement des missions et des actions est mis à disposition des opérationnels et fonctions de pilotage et permet d'assurer le suivi et l'animation des plans d'action. Une information trimestrielle est transmise au comité Contrôle Interne groupe.

II.7 - DES SYSTÈMES D'INFORMATION ADAPTÉS AUX OBJECTIFS

RCI Banque met en œuvre la politique de Sécurité des SI du Groupe Renault, en prenant également en compte les exigences bancaires, et en accordant une place toute particulière à la gestion des accès à ses applications, la protection des données personnelles ou sensibles et la continuité d'activité.

Le Plan de Continuité d'Activité du groupe RCI Banque permet d'assurer la continuité des produits et services essentiels de l'entreprise en cas de choc extrême concernant l'indisponibilité des systèmes d'information, des compétences, des télécommunications, des locaux ou de la prestation d'un fournisseur critique.

La continuité d'activité des fonctions support les plus vitales, telles que le refinancement et les flux financiers, est testée chaque année. Un plan de continuité des activités est mis en place dans la plupart des filiales de RCI Banque. Le plan de continuité d'activité du groupe RCI Banque est testé au moins une fois par an.

Les plans de reprise des activités –*volet SI du plan de continuité d'activité* – sont opérationnels sur l'ensemble des applications déployées et locales du groupe RCI Banque. Ils sont testés au minimum une fois par an.

Les utilisateurs du Système d'Information sont assujettis contractuellement à un respect des règles d'usage de l'outil informatique. RCI Banque veille à conserver le même niveau de protection dans le cadre de développement de nouvelles activités (véhicule électrique, déploiement vers de nouveaux territoires).

L'hébergement de l'essentiel des moyens d'exploitation de l'informatique de l'ensemble des pays sur les centres de données « C2 » (centre principal) et « C3 » (centre de secours) nous permet de garantir le meilleur niveau de protection et disponibilité de nos systèmes et applications.

III - LES INSTANCES ET ACTEURS

III.1 - LES INSTANCES

III.1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, organe de surveillance, dispose notamment des attributions suivantes, conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 :

- il détermine les orientations de l'activité de la société et contrôle la mise en œuvre, par les Dirigeants effectifs et le Comité exécutif, des dispositifs de surveillance afin de garantir une gestion efficace et prudente ;
- il approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques ;
- il procède à l'examen du dispositif de gouvernance, évalue périodiquement son efficacité et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises ;
- il contrôle le processus de publication et de communication, la qualité et la fiabilité des informations destinées à être publiées et communiquées par la société.

Dans ce cadre, il consacre au moins une séance annuelle à la revue du dispositif de contrôle interne et valide le Rapport annuel sur le contrôle interne adressé à l'ACPR.

Conformément aux statuts, le Conseil procède par ailleurs aux contrôles qu'il juge opportuns, se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société, et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il a également le pouvoir d'autoriser les opérations sur le capital, les émissions obligataires, la passation ou la dénonciation d'accords avec d'autres entreprises engageant l'avenir de la société, ainsi que les opérations majeures de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la société et du groupe qu'elle contrôle.

Pour l'exercice de ses missions, le Conseil d'administration s'appuie notamment sur les travaux de différents comités (cf. infra).

Afin de décrire et d'exposer les processus et les méthodes de travail ainsi que la répartition des pouvoirs des organes dirigeants qui conduisent aux décisions par ces derniers, il sera successivement présenté :

- la composition du Conseil d'administration ainsi que le mode et l'étendue des pouvoirs de la direction générale de la société ;
- les conditions de préparation des réunions du Conseil ;
- l'activité du Conseil au cours de l'exercice 2015.

III.1.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET MODE DE DIRECTION GÉNÉRALE

III.1.1.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2015 le Conseil d'administration de RCI Banque SA est composé de sept administrateurs dont la durée des mandats est fixée à six ans, sauf cooptation.

Les administrateurs ont été nommés au Conseil d'administration sur la base de leur honorabilité, leurs connaissances de l'activité et des métiers de la société, leurs compétences techniques et générales, ainsi que de leur expérience, issue pour certains, de leur fonction dans les sociétés actionnaires.

Les membres du Conseil d'administration et les Dirigeants effectifs disposent par ailleurs collectivement des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaires à la compréhension de l'ensemble des activités de la société, y compris les principaux risques auxquels elle est exposée.

Sur recommandation du Comité des nominations, le Conseil d'administration a défini la notion d'administrateur indépendant comme suit : « Un administrateur RCI est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec le groupe RCI ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction au sein du groupe RCI, mais encore dépourvu de liens d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci. » ; les activités avec l'alliance Renault Nissan ne constituant pas des liens d'intérêt particulier, conformément aux critères de qualification spécifiés. Sur cette base, il a identifié cinq administrateurs comme indépendants (cf. infra).

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, le collège des sept administrateurs au sein duquel figure une femme confirme qu'il a pris connaissance de la loi 2011-103 du 27 janvier 2011, modifiée par la loi n° 2014-873 du 4 août 2014, relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration. Les dispositions de cette loi et notamment celles instaurant progressivement cette mixité font l'objet d'une étude attentive et seront respectées conformément aux délais d'application fixés par le législateur.

Nom / Prénom	Fonction exercée au sein de la société	Date de nomination ou renouvellement	Date d'échéance du mandat en cours	Nombre de titres	% de capital
Dominique THORMANN	Président du Conseil	23/07/2014	mai 2018	1	0,01%
Farid ARACTINGI	Administrateur indépendant	21/05/2012	mai 2018	1	
Gianluca DE FICCHY	Administrateur et Directeur général	21/11/2014	mai 2020	-	
Clotilde DELBOS	Administrateur indépendant	21/11/2014	mai 2020	1	
Bernard LOIRE	Administrateur indépendant	21/05/2012	mai 2018	1	
Jérôme STOLL	Administrateur indépendant	28/05/2015	mai 2021	1	
Stéphane STOUFFLET	Administrateur indépendant	28/05/2015	mai 2021	1	

Actionnaire au 31 décembre 2015

RENAULT S.A.S	999 994	99,99 %
---------------	---------	---------

Les administrateurs peuvent ou non être actionnaires de la société.

Les administrateurs ne sont pas rémunérés au titre de leurs mandats.

Les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux sont décidés au niveau du Groupe Renault et font l'objet d'un examen par le Comité des rémunérations. L'examen du Comité des rémunérations permet de contrôler la conformité de ces rémunérations à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de la Société, afin d'éviter les conflits d'intérêts et favoriser une gestion saine et effective des risques.

Monsieur Patrick Claude, Secrétaire général et Directeur général délégué et Monsieur Laurent David, Directeur de la comptabilité et du contrôle de la performance, ainsi que toute autre personne dont l'expertise pourrait être utile, peuvent participer aux réunions du Conseil sur proposition du Président.

III.1.1.2 MODE ET ÉTENDUE DES POUVOIRS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale et direction effective de la société (au sens de l'article L.511-13 du code Monétaire et financier) sont assumées sous la responsabilité du Directeur général, Monsieur Gianluca De Ficchy, et du Directeur général délégué, Monsieur Patrick Claude.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Toutefois le Directeur général doit obtenir l'autorisation du Conseil d'administration pour acquérir, vendre ou hypothéquer des immeubles, pouvoirs que le Conseil entend se réserver.

Le Directeur général délégué dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

III.1.1.2 PRÉPARATION DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation du secrétaire des Conseils mandaté par le Président, dans un délai suffisant et par tous moyens, conformément aux dispositions statutaires.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent des comptes annuels ou intermédiaires, et s'il y a lieu, à d'autres réunions en même temps que les administrateurs eux-mêmes.

Tous les documents techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués dans le respect des dispositions légales et statutaires.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

III.1.1.3 ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2015 :

- Le 4 février 2015, le Conseil a notamment examiné le rapport d'activité 2014 et arrêté les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2014, pour soumission à l'assemblée générale du 28 mai 2015 ; il a également approuvé le budget 2015, et sur recommandation du comité des rémunérations, le système de part variable groupe RCI pour l'exercice 2015.
- Le 9 avril 2015, le Conseil a modifié sa proposition initiale d'affectation de résultats pour l'exercice 2014.
- Le 9 juin 2015, le Conseil a approuvé la création d'une société commerciale en France, et la création d'une société financière en Colombie.

- Le 23 juillet 2015, le Conseil a notamment examiné le rapport d'activité du 1^{er} semestre 2015 et validé les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2015 ; il a également autorisé de nouveaux plafonds d'émissions obligataires et renouvelé les délégations de pouvoirs correspondantes jusque la fin de l'exercice 2015. Le Conseil a par ailleurs décidé de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2015, une modification des statuts pour supprimer l'obligation faite aux administrateurs de détenir chacun au moins une action, et simplifier les modalités de convocation et de comptabilisation du quorum du Conseil. Sur recommandation du Comité des risques, le Conseil a approuvé le Rapport sur le contrôle interne 2014.
- Le 1^{er} décembre 2015, le Conseil a notamment analysé les opérations de refinancement réalisées en 2015 et le plan de financement prévu pour 2016 ; il a ensuite autorisé des émissions pour l'exercice 2016 et renouvelé les délégations de pouvoirs correspondantes jusqu'au 31 décembre 2016. Le Conseil a également examiné et approuvé le projet de fusion par absorption de RCI Gest - Instituição Financeira De Crédito S.A (Portugal) par RCI Banque. Sur recommandation du Comité des risques, il a approuvé les évolutions apportées aux indicateurs et limites de risque. Sur recommandation du Comité des nominations, il a approuvé la définition d'administrateur indépendant, leur identification au sein du Conseil, et l'évolution de la composition du Comité d'audit et des comptes. Il a enfin pris acte de la démission de Monsieur Patrice Cabrier de son mandat d'administrateur, et du passage de RCI Banque au statut de Banque Importante sous supervision BCE à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le taux de présence des administrateurs à ces réunions, s'est élevé sur l'année à 87 %.

Les réunions du Conseil d'administration se sont tenues au 13-15, Quai Le Gallo, 92512 Boulogne-Billancourt au siège social de Renault S.A.S, société mère de RCI Banque.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration ont été établis par le secrétaire du Conseil, approuvés au cours de la séance suivante, et reportés sur un registre tenu à la disposition des administrateurs au siège social de la société.

III.1.1.4 LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comité d'Audit et des Comptes s'est réuni deux fois en 2015. Il a notamment eu pour mission la présentation et le suivi des états financiers et de leur élaboration, le suivi des contrôles légaux des états financiers annuels et consolidés, le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes, le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et l'examen du plan d'audit et l'analyse des audits réalisés.

Le comité des Risques s'est réuni quatre fois en 2015. Il a notamment eu pour mission l'examen de la cartographie

des risques et la validation de la définition des risques, l'analyse et la validation des limites de risque Groupe RCI, en adéquation avec l'appétence au risque du Conseil, et en vue d'assister le Conseil en termes de contrôle. Il a également été en charge de l'analyse des plans d'actions en cas de dépassement des limites ou des seuils d'alerte, et de l'examen des systèmes de tarification des produits et services. Sans préjudice des missions du Comité des rémunérations, il a également pour mission l'examen de la compatibilité de la politique de rémunération avec l'exposition aux risques de la société.

Le comité des Rémunérations s'est réuni trois fois en 2015. Il a notamment eu pour mission l'examen de la rémunération des mandataires sociaux et du Directeur de la gestion des risques, la préparation pour le Conseil d'administration des décisions concernant les personnes ayant une incidence sur le risque et la gestion des risques. Il a également été en charge de l'examen de l'adhésion à la convention collective, de la définition des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations des mandataires sociaux, et de l'examen annuel de la politique de rémunération.

Le comité des Nominations s'est réuni trois fois en 2015. Il a notamment eu pour mission de recommander des administrateurs au Conseil d'administration. Il a également été en charge de la revue annuelle du Conseil d'administration, notamment sa structure, sa composition, la diversité des connaissances, les compétences et expériences des administrateurs, ainsi que les objectifs de représentation équilibrée homme-femme. Il a aussi été chargé de proposer une définition de la notion d'administrateur indépendant et de recommander au Conseil d'administration les nominations des Dirigeants effectifs, du Directeur général, des Directeurs généraux délégués et du Directeur de la gestion des risques.

Le comité Stratégique s'est réuni quatre fois en 2015. Il a notamment eu pour mission l'analyse du déploiement du plan stratégique, ainsi que l'examen et la validation de différents projets stratégiques.

III.1.2 LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif du groupe RCI Banque, organe de direction générale du groupe, oriente la politique et la stratégie de RCI Banque. Il est composé des deux dirigeants effectifs du groupe, le Directeur général RCI Banque (Gianluca De Ficchy) et le secrétaire Général & Directeur de la Gestion des Risques (Patrick Claude), ainsi que du Directeur des Systèmes d'Information (Umberto Marini), du Chief Digital Officer (Patrice Cabrier), du Directeur de la Comptabilité et du Contrôle de la Performance (Laurent David), du Directeur des Ressources Humaines (Hélène Tavier), du Directeur Commercial (Daniel Rebbi), du Directeur Clients et Opérations (Jean-Philippe Vallée), du Directeur des Territoires (Gianluca De Ficchy par intérim) et du Directeur Financements et Trésorerie (Jean-Marc Saugier).

Le comité exécutif pilote la maîtrise des risques du groupe via ces comités :

- **le comité Financier** qui permet la revue des thèmes suivants : analyses et prévisions économiques, coût de la ressource, risque de liquidité, de taux, de contrepartie sur les différents périmètres et filiales du groupe. L'évolution du bilan et du compte de résultat de RCI Holding sont également analysés pour apporter les ajustements nécessaires aux prix de transfert intra-groupe,
- **le comité de Crédit** qui valide les engagements au-delà des pouvoirs des filiales et du Directeur des engagements groupe,
- **le comité des Risques et Opérations Client** qui évalue la qualité de la production clientèle et des performances des filiales en matière de recouvrement par rapport aux objectifs. Sur l'activité Réseaux, sont passés en revue l'évolution des encours et les indicateurs de rotation des stocks ainsi que l'évolution de la classification des concessionnaires et des encours,
- **le comité Réglementaire et Bâle III** qui procède à la revue des évolutions réglementaires majeures de la surveillance prudentielle et des plans d'actions, et valide les modèles de notation interne et le dispositif de gestion associé,
- **Le comité Contrôle Interne, Risques Opérationnels et Conformité** pilote l'ensemble du dispositif de contrôle interne du groupe, contrôle sa qualité et ses dispositifs connexes et adapte les moyens, systèmes et procédures. Il définit, pilote et suit les principes de la politique de gestion des risques opérationnels ainsi que les principes du dispositif de contrôle de la conformité. Il suit l'évolution des plans d'actions. Cette instance est déclinée dans les filiales.

III.2 - FOCUS SUR LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

III.2.1 LES ACTEURS DU CONTRÔLE PERMANENT

Le Directeur du département du Contrôle Permanent (DCP), rattaché au Directeur de la gestion des risques, est responsable du contrôle permanent, du contrôle de la conformité aux normes, lois et règlements, et de l'animation du système général de contrôle interne sur l'ensemble du groupe.

Au niveau du pilotage du contrôle interne dans les filiales du groupe RCI Banque, le DCP s'appuie sur les contrôleurs internes qui lui sont rattachés fonctionnellement. Les contrôleurs internes sont rattachés hiérarchiquement au Directeur général de la filiale. Les contrôleurs internes ont pour principales missions sur le périmètre de la filiale :

- d'animer et piloter le déploiement du contrôle interne (animation des comités contrôle interne, gestion des procédures, suivi des plans d'action) ;

- de réaliser des contrôles de second niveau ;
- de suivre et mesurer les risques opérationnels ;
- de détecter et prévenir les fraudes internes et le blanchiment d'argent ;
- d'assurer l'efficience du plan de continuité d'activité ;
- de s'assurer du déploiement de la charte d'éthique du groupe ;
- d'animer le dispositif local de contrôle de la conformité.

De même, concernant le pilotage du dispositif de contrôle interne dans les directions du groupe RCI Banque, le DCP s'appuie sur des correspondants au sein des fonctions de pilotage.

Enfin, des propriétaires de processus ont été désignés pour chaque macro processus et sont responsables de la réalisation et de l'actualisation des procédures et des contrôles de premier niveau. Ils mettent en œuvre les principes de contrôle interne (respect de la séparation des tâches, des délégations internes et mise en place de contrôles automatisés), les règles groupe et la réglementation (par exemple règles CNIL, purge des données, confidentialité).

Des responsables de veille réglementaire sont chargés de suivre, analyser et informer les opérationnels de toute évolution réglementaire impactant RCI Banque dans le cadre du dispositif de contrôle de la conformité mis en œuvre afin de garantir la bonne gouvernance de l'entreprise.

Des responsables métiers des logiciels et datawarehouses veillent à la bonne application de la politique de sécurité informatique et des règles d'accès, notamment la gestion des habilitations (modalités d'habilitations, définition des profils métier et des droits applicatifs associés).

III.2.2 LES ACTEURS DU CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Le Directeur de l'audit et du contrôle périodique du groupe RCI Banque est rattaché au Directeur général et est indépendant du contrôle permanent ; il intervient dans les différentes entités du groupe RCI Banque selon un plan d'audit annuel validé en comité d'Audit et des comptes. Les audits donnent lieu à des rapports écrits dont les recommandations sont communiquées au comité de contrôle interne et au comité d'Audit et des Comptes. Les contrôles effectués sont également portés à la connaissance du Conseil d'administration. Ces contrôles sont présentés dans le rapport annuel sur le contrôle interne, transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) conformément à la réglementation bancaire.

IV - L'ORGANISATION DE L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Le groupe RCI Banque élabore des comptes consolidés à partir d'un outil de consolidation unique, structuré selon un plan de rubriques de consolidation commun à toutes les entités. L'outil de consolidation produit les *reportings* comptables et de gestion au travers d'une saisie unique des données, garantissant l'homogénéité des informations contenues dans les états financiers et dans les différents tableaux de bords internes.

La société RCI Banque élabore des comptes individuels en compilant les comptes du siège et de ses succursales. Pour se faire, elle utilise les éléments figurant dans l'outil commun de consolidation, et les transforme en normes comptables françaises.

IV.1 - LES PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES

La société consolidante RCI Banque définit, anime et assure la supervision de l'élaboration de l'information financière et comptable. La responsabilité de l'établissement des comptes sociaux et des comptes retraités pour la consolidation échoit aux Directeurs administratifs et financiers des filiales, sous l'autorité des présidents et Directeurs généraux de ces mêmes filiales.

À tous les niveaux du groupe, les grands principes qui prévalent et qui sont mis en œuvre pour l'élaboration des comptes sont les suivants :

- le traitement de l'exhaustivité des transactions ;
- le respect des principes comptables applicables au groupe. Ainsi, un ensemble de documents de référence définit les normes communes de présentation et d'évaluation du groupe et les schémas comptables. Ces documents, mis à la disposition de toutes les entités, concourent à l'homogénéité de l'information financière remontée ;
- la revue périodique des actifs, passifs et engagements de hors-bilan (créances, emprunts, instruments dérivés, disponibilités...) au travers de procédures de rapprochement de la comptabilité avec les systèmes opérationnels, de justification des comptes et d'inventaires. En outre, l'organisation groupe d'évaluation du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels décrit ci-avant s'applique au processus d'élaboration de l'information financière et comptable.

Une procédure groupe définit les principes de justification des comptes dans l'ensemble du groupe RCI Banque. Elle s'applique aux comptes sociaux et aux comptes consolidés

et participe ainsi à la maîtrise des risques liés à l'organisation comptable et au traitement de l'information.

La bonne articulation du *reporting* financier avec les systèmes opérationnels du groupe constitue la clé de voûte de l'élaboration de l'information financière et comptable. Le volume d'informations à traiter, la qualité requise pour les données traitées et le délai de remontée (J + 4), imposent de s'appuyer sur des systèmes d'information performants et contrôlés.

IV.2 - LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET L'ORGANISATION

IV.2.1 L'UTILISATION D'UN PROGICIEL INTÉGRÉ

Le groupe RCI Banque a choisi de mettre en place un outil comptable intégré (*Entreprise Ressource Planning ou ERP*) reconnu sur le marché. L'utilisation d'un tel progiciel intégré, très structuré, permet d'exploiter sa propre logique de contrôle interne et d'assurer la cohérence et la fiabilité de l'information traitée. Notamment, la définition et le suivi des profils utilisateurs contribuent au respect des règles de séparation des tâches.

Ce progiciel, associé à un interpréteur comptable groupe, a fait l'objet d'une conception permettant, au travers de l'utilisation de ses différents modules, d'intégrer les spécificités des activités du groupe.

La fiabilité de l'information comptable et financière est essentiellement favorisée par la maîtrise et la standardisation des transactions élémentaires traitées par des systèmes opérationnels suivant un référentiel groupe. Ces transactions élémentaires alimentent, par interfaces, l'interpréteur comptable groupe, qui lui-même transmet la traduction comptable des événements de gestion ou des données d'inventaire à l'ERP.

La maintenance centralisée du système comptable (interpréteur comptable et ERP) au sein d'une équipe d'experts fonctionnels et techniques permet de renforcer la maîtrise de la production comptable.

IV.2.2 LES SYSTÈMES OPÉRATIONNELS ET LE CONTRÔLE

Les premiers actes de contrôle sont opérés au niveau des systèmes opérationnels majeurs pour les opérations de financement, de service et de refinancement sous la responsabilité des grands métiers (acceptation, recouvrement/contentieux, services, refinancement).

C'est ainsi que les outils d'acceptation, de gestion des contrats de financements et de services, de gestion des relations clients et fournisseurs, d'administration du refinancement, de suivi des commandes d'achat, de gestion des effectifs portent leurs propres logiques de contrôle. Ils s'inscrivent dans le cadre de procédures opérationnelles qui contribuent à la maîtrise des transactions physiques et financières, dans le respect des procédures d'autorisation et de délégation en vigueur dans le groupe.

Une attention particulière est apportée par les équipes comptables au contrôle des transferts d'opérations entre les systèmes opérationnels non intégrés et les systèmes comptables.

Ainsi par exemple, au niveau du groupe :

- en liaison avec les systèmes de gestion des financements, des services, des comptes clients et fournisseurs et du refinancement, le contrôle de l'égalité est assuré par comparaison des flux et des soldes comptables avec les mouvements et les stocks d'opérations de gestion. Les écarts mis en évidence sont analysés et suivis ;
- en liaison avec les systèmes d'achats et de suivi des investissements, les factures d'achats sont contrôlées par rapport aux commandes et la comptabilisation des immobilisations est réalisée.

La tenue des comptes s'effectue selon les normes groupe avec un plan de compte opérationnel unique (plan de comptes groupe enrichi en fonction des besoins spécifiques des pays). Cependant, des comptabilisations selon les normes locales sont possibles et permettent de produire simultanément une comptabilité aux normes groupe et aux normes locales.

L'intégralité des données de l'information financière nécessaire à l'élaboration des comptes consolidés du groupe RCI Banque est collectée et gérée par un outil unique. Le processus de contrôle intégré dans cet outil et sa maintenance effectuée par une cellule dédiée assurent la justesse et la cohérence des données des filiales.

IV.2.3 LE RÔLE DES ÉQUIPES COMPTABLES ET DE GESTION

Les équipes comptables des filiales secondées par les fonctions centrales opèrent une analyse des comptes et expliquent les évolutions des données financières d'une période à l'autre. Ce travail d'analyse se fait en liaison avec celui des contrôleurs de gestion locaux et centraux qui analysent les performances par comparaison avec les données budgétaires et les prévisions. Si l'analyse des écarts ou tout autre processus de vérification révèle une faiblesse dans la qualité de l'information émanant des systèmes opérationnels ou comptables liés, des plans d'action sont mis en œuvre avec la participation active des opérationnels et de la fonction finance pour enrayer les causes de ces anomalies.

IV.2.4 LE RÔLE DU CONTRÔLE COMPTABLE GROUPE

En complément du dispositif existant (contrôle interne, audit RCI Banque, commissaires aux comptes, etc.) et dans l'optique d'un processus permanent de fiabilisation de l'information financière, le service de contrôle comptable groupe, rattaché au département du Contrôle Permanent, assure des missions d'évaluation de la qualité du contrôle interne comptable. L'objectif du service est de contrôler régulièrement les comptabilités des filiales consolidées. Ce dispositif permet ainsi d'améliorer la connaissance et l'application des principes comptables groupe au sein des filiales.

IV.2.5 L'ANIMATION DE LA FONCTION COMPTABLE

Une personne dédiée à l'animation de la fonction comptable s'assure des conditions d'élaboration et de justification des comptes par la remontée d'indicateurs permettant de suivre plus spécifiquement les principaux points comptables critiques. Ces indicateurs sont renseignés par le responsable financier de chaque filiale quatre fois par an.

De plus, chaque année, les directions financières des différentes entités évaluent leurs dispositifs de maîtrise des risques comptables et financiers par rapport à la politique de gestion du groupe. Cette évaluation s'inscrit dans la démarche globale d'évaluation des risques du groupe RCI Banque.

L'ensemble de ces informations en provenance des filiales fait l'objet, en central, d'analyses et de contrôles.

Par ailleurs, l'avancement des plans d'action (liés aux missions de contrôle comptable) et les insuffisances constatées dans les dispositifs de maîtrise des risques comptables font l'objet d'un suivi.

IV.2.6 LA PUBLICATION DES COMPTES

Le groupe publie des informations semestrielles au 30 juin et annuelles au 31 décembre. Ces arrêtés sont anticipés par la réalisation de préclôtures assurées deux fois par an : au 31 mai pour l'arrêté de juin et au 31 octobre pour celui de décembre.

Des réunions de synthèse sont organisées entre la direction du groupe (principalement avec la direction financière) et les commissaires aux comptes.

Le groupe RCI Banque établit ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et dont le règlement d'adoption est paru au Journal officiel de l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

KPMG S.A.

Siège social
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
France

ERNST & YOUNG Audit

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
France

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

GROUPE RCI BANQUE

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société RCI Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Votre groupe constitue des dépréciations pour couvrir des risques de crédit inhérents à ses activités, comme mentionné dans les notes 3-D, 3-E, 7-4, 7-5.1, 7-5.2 et 7-6 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les processus mis en place par la direction ainsi que leur adaptation à l'environnement économique actuel pour identifier ces risques, les évaluer et déterminer leur niveau de couverture par des dépréciations à l'actif du bilan. Nous avons apprécié l'analyse des risques encourus sur une sélection de débiteurs individuels ainsi que, pour une sélection de portefeuilles évalués collectivement, les données et les paramètres sur lesquels votre groupe a fondé ses estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 15 février 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Valéry Foussé
Associé

ERNST & YOUNG Audit

Bernard Heller
Associé

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF - En millions d'euros	Notes	12/2015	12/2014 Retraité*
Caisse et Banques centrales		1 937	465
Instruments dérivés	2	374	298
Actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers	3	643	756
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	851	750
Prêts et créances sur la clientèle	5 et 6	31 579	28 397
Créances d'impôts courants	7	22	37
Créances d'impôts différés	7	104	109
Comptes de régularisation et actifs divers	7	812	734
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	8	72	50
Opérations de location opérationnelle	5 et 6	558	309
Immobilisations corporelles et incorporelles	9	28	28
Ecart d'acquisition	10	93	90
TOTAL ACTIF		37 073	32 023

PASSIF - En millions d'euros	Notes	12/2015	12/2014 Retraité*
Banques centrales	11.1	1 501	550
Instruments dérivés	2	68	89
Dettes envers les établissements de crédit	11.2	1 433	2 110
Dettes envers la clientèle	11.3	10 933	7 304
Dettes représentées par un titre	11.4	17 534	16 627
Dettes d'impôts courants	13	79	74
Dettes d'impôts différés	13	324	339
Comptes de régularisation et passifs divers	13	1 294	1 150
Provisions	14	112	141
Provisions techniques des contrats d'assurance	14	288	227
Dettes subordonnées	16	12	261
Capitaux propres		3 495	3 151
- Dont capitaux propres part des actionnaires de la société mère		3 482	3 138
<i>Capital souscrit et réserves liées</i>		814	814
<i>Réserves consolidées et autres</i>		2 295	2 023
<i>Gains ou pertes latents</i>		(166)	(116)
<i>Résultat de l'exercice</i>		539	417
- Dont capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle		13	13
TOTAL PASSIF		37 073	32 023

(*) Les comptes 2014 ont fait l'objet d'un retraitement dont le détail est présenté dans la partie 3. Règles et méthodes comptables.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En millions d'euros	Notes	12/2015	12/2014 Retraité*
Intérêts et produits assimilés	24	1 878	1 914
Intérêts et charges assimilées	25	(861)	(962)
Commissions (Produits)		23	23
Commissions (Charges)		(14)	(12)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	26	(6)	(4)
Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres	27	1	2
Produits des autres activités	28	959	817
Charges des autres activités	28	(618)	(574)
PRODUIT NET BANCAIRE		1 362	1 204
Charges générales d'exploitation	29	(423)	(417)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(6)	(6)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		933	781
Coût du risque	30	(93)	(109)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		840	672
Part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	8	4	(5)
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés			1
RÉSULTAT AVANT IMPOTS		844	668
Impôts sur les bénéfices	31	(271)	(216)
RÉSULTAT NET		573	452
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		34	35
Dont part des actionnaires de la société mère		539	417
Résultat net par action⁽¹⁾ et en euros		538,62	416,87
Résultat net dilué par action et en euros		538,62	416,87

⁽¹⁾ Résultat net - Part des actionnaires de la société mère rapportée au nombre d'actions

(*) Les comptes 2014 ont fait l'objet d'un retraitements dont le détail est présenté dans la partie 3. Règles et méthodes comptables.

ÉTAT DE RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En millions d'euros	12/2015	12/2014 Retraité*
RÉSULTAT NET	573	452
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieur à l'emploi	3	(5)
<i>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>	3	(5)
Opérations de couverture de flux de trésorerie	7	(1)
Différences de conversion	(55)	16
<i>Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</i>	(48)	15
Autres éléments du résultat global	(45)	10
RÉSULTAT GLOBAL	528	462
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	39	36
Dont part des actionnaires de la société mère	489	426

(*) Les comptes 2014 ont fait l'objet d'un retraitements dont le détail est présenté dans la partie 3. Règles et méthodes comptables.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Gains ou pertes latents ou différés	Résultat net (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres (Part des part. ne donnant pas le contrôle)	Total capitaux propres consolidés
	(1)	(2)		(3)	(4)				
Capitaux propres au 31 décembre 2013*	100	714	1 744	(128)	3	469	2 902	15	2 917
Affectation du résultat de l'exercice précédent			469			(469)			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2014*	100	714	2 213	(128)	3		2 902	15	2 917
Variations de valeur des instruments financiers (CFH & AFS) affectant les capitaux propres					(2)		(2)	1	(1)
Ecart actuariel régimes de retraite à prestations définies					(5)		(5)		(5)
Différences de conversion				16			16		16
Résultat de la période avant affectation						417	417	35	452
Résultat global de la période				16	(7)	417	426	36	462
Distribution de l'exercice			(210)				(210)	(17)	(227)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			20				20	(21)	(1)
Capitaux propres au 31 décembre 2014*	100	714	2 023	(112)	(4)	417	3 138	13	3 151
Affectation du résultat de l'exercice précédent			417			(417)			
Retraitement des capitaux propres d'ouverture ⁽⁵⁾			4				4		4
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2015	100	714	2 444	(112)	(4)		3 142	13	3 155
Variations de valeur des instruments financiers (CFH & AFS) affectant les capitaux propres					3		3	4	7
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					3		3		3
Différences de conversion				(56)			(56)	1	(55)
Résultat de la période avant affectation						539	539	34	573
Résultat global de la période				(56)	6	539	489	39	528
Effet des variations de périmètre, stocks options et autres			1				1	(1)	
Distribution de l'exercice			(150)				(150)	(19)	(169)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle								(19)	(19)
Capitaux propres au 31 décembre 2015	100	714	2 295	(168)	2	539	3 482	13	3 495

(1) Le capital social de RCI Banque SA de 100 millions d'euros est composé de 1 000 000 actions ordinaires de 100 euros entièrement libérées - 999 994 actions ordinaires étant détenues par Renault s.a.s.

(2) Les réserves liées au capital comprennent les primes d'émission de la société mère.

(3) La variation des écarts de conversion constaté au 31 décembre 2015 concerne principalement, le Brésil, l'Argentine, le Royaume-Uni et la Corée du Sud. Au 31 décembre 2014, elle concernait principalement l'Argentine, le Brésil, la Corée du Sud et la fédération de Russie.

(4) Comprend notamment la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie et des titres disponibles à la vente pour 6,7 M€ et les écarts actuariels IAS 19 pour - 5,2 M€ à fin décembre 2015.

(5) Les capitaux propres d'ouverture au premier janvier 2015 ont été retraités des impacts IFRIC 21 pour un montant de +4,4 millions d'euros.

(*) Les comptes 2014 et 2013 ont fait l'objet d'un retraitement dont le détail est présenté dans la partie 3. Règles et méthodes comptables.

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En millions d'euros	12/2015	12/2014 Retraité*
Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	539	417
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5	5
Dotations nettes aux provisions	27	19
Part dans les résultats des entreprises associées et des coentreprises	(4)	5
Produits et charges d'impôts différés	(18)	(12)
Pertes et gains nets des activités d'investissement		(2)
Résultat net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	34	35
Autres (portefeuille d'instruments dérivés en juste valeur par résultat)	(18)	(27)
Capacité d'autofinancement	565	440
Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)	76	173
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements	102	192
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	406	(94)
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur établissements de crédit	(73)	348
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur établissements de crédit	479	(442)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(225)	237
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur la clientèle	(3 860)	(1 941)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur la clientèle	3 635	2 178
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 260	(422)
- Encaissements / décaissements liés au portefeuille de titres de placements	99	(665)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes représentées par des titres	1 167	250
- Encaissements / décaissements liés aux valeurs à l'encaissement	(6)	(7)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(170)	(111)
Diminution / augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	1 271	(390)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	1 912	219
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(16)	(15)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(7)	(4)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(23)	(19)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(419)	(227)
- Remboursement d'instruments de capital et emprunts subordonnés	(250)	
- Dividendes versés	(169)	(227)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(419)	(227)
Effet des variations des taux de change et de périmètre sur la trésorerie et équivalents (D)	(43)	11
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (A+ B+C+D)	1 427	(16)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	955	971
- Caisse, Banques centrales (actif et passif)	465	524
- Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	490	447
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	2 382	955
- Caisse, Banques centrales (actif et passif)	1 937	465
- Comptes actif et prêts à vue auprès des établissements de crédit	650	615
- Comptes passif et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(205)	(125)
Variation de la trésorerie nette	1 427	(16)

(*) Les comptes 2014 ont fait l'objet d'un retraitement dont le détail est présenté dans la partie 3. Règles et méthodes comptables.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

RCI Banque S.A, société mère du groupe, est une société anonyme à conseil d'administration, au capital de 100 000 000 € entièrement libéré, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° SIREN 306 523 358.

Le siège social de RCI Banque S.A est situé au 14, avenue du Pavé-Neuf, 93168 Noisy-le-Grand CEDEX.

RCI Banque S.A a pour principale activité le financement des marques de l'Alliance.

Les états financiers consolidés du groupe RCI Banque S.A au 31 décembre portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint.

1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

Les comptes consolidés du groupe RCI Banque, pour l'année 2015, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 8 février 2016 et seront présentés pour approbation à l'Assemblée Générale du 20 mai 2016.

Pour mémoire, l'Assemblée Générale du 28 mai 2015 a fixé le dividende de l'exercice 2014 à 150 euros par action, soit un total de 150 millions d'euros.

Les comptes consolidés sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

2. FAITS MARQUANTS

Évolution du périmètre de consolidation en 2015

- En mai 2015, création de la succursale RCI Bank UK, destinée à l'activité de dépôt au Royaume-Uni.
- En septembre 2015, la société commerciale de financement des ventes à la clientèle et au réseau en Inde, Nissan Renault Financial Services India Private Ltd, détenue à 30 % par RCI Banque SA et à 70 % par Nissan, entre dans le périmètre de consolidation par mise en équivalence. L'écart de première consolidation de cette entité est non-significatif.
- Nouvelles émissions de Fonds communs de titrisation :
 - Fundo de Investimento em Direitos Creditórios RCI Brasil
I a émis en mai 2015 des titres AAA adossés à des crédits automobiles à la clientèle.

- Cars Alliance Auto Loans Italy 2015 s.r.l. a émis en juillet 2015 des titres AAA et non-notés adossés à des crédits automobiles à la clientèle pour une valeur de 955 MEUR auto-souscrites par RCI Banque Succursale Italiana.

- Arrivée à terme du Fonds commun de titrisation CARS Alliance Auto Loans France F 2012-1.
- Arrivée à terme du Fonds commun de titrisation Cars Alliance Warehouse Italy SRL.
- Arrivée à terme du Fonds commun de titrisation Cars Alliance Funding Italy SRL.
- Remboursement par anticipation en juin 2015 de l'opération de titrisation privée Cars Alliance Auto Loans UK et émission du Fonds Commun de titrisation privé Cars Alliance Auto Loans UK 2015 Limited.

3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les comptes consolidés du groupe RCI Banque de l'exercice 2015 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2015 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

A la suite d'une correction d'erreur relative à l'étalement des commissions d'assurance chez RCI Banque SA Sucursal en España, les comptes consolidés 2013 et 2014 ont été retraités. Jusqu'en 2014, certaines commissions de distribution de contrats d'assurance étaient enregistrées à tort directement au résultat au lieu d'être reconnues sur la durée de vie des contrats.

Comptes retraités 2013 :

Seules les réserves consolidées ont été retraitées pour -6MEUR au niveau du tableau de variation des capitaux propres.

Comptes retraités 2014 :

Le tableau ci-dessous présente l'impact des retraitements sur les différents postes des états financiers de la période comparative :

Ligne concernée	Montant retraité en M€	États ou notes concernés
Créances d'impôt différé	+4	Bilan consolidé et note 7
Compte de régularisation passif	+14	Bilan consolidé et note 13
Capitaux propres	-10	Bilan consolidé
- dt Réserves consolidées 31/12/2013	-6	Tableau de variation des capitaux propres
- dt Résultat net 2014	-4	Tableau de variation des capitaux propres
Produits et charges nets des autres activités : Produit accessoires aux contrats de financement	-6	Compte de résultat consolidé et note 28
Impôt sur les bénéfices : impôts différés	+2	Compte de résultat consolidé et note 31
Résultat net	-4	Compte de résultat consolidé État de résultat global consolidé Tableau de flux de trésorerie consolidé

A) ÉVOLUTIONS DES PRINCIPES COMPTABLES

Au 31 décembre 2015, le groupe a appliqué les nouveaux textes suivants parus au Journal Officiel de l'Union européenne et d'application obligatoire.

Nouveaux textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2015

IFRIC 21	Droits et taxes
Améliorations de diverses normes	Améliorations annuelles - Cycle 2011- 2013

Le seul texte ayant un impact sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015 est l'interprétation IFRIC 21 « Droits et taxes », qui porte sur la date de comptabilisation d'un passif lié au paiement des taxes autres que l'impôt sur le résultat. Désormais, la dette relative à une taxe est enregistrée pour son montant total en une seule fois quand le fait générateur prévu par la législation fiscale se produit. Cette évolution a pour conséquences l'interdiction d'étaler les taxes annuelles dont le fait générateur fiscal est une date unique (sont concernées principalement la taxe foncière, la Contribution Sociale de Solidarité sur les Sociétés (C3S) et des taxes spécifiques aux établissements de crédit) et l'enregistrement de la charge dans l'exercice du fait générateur fiscal et non plus dans l'exercice de réalisation des éléments d'assiette (concerne la C3S en France).

Cette interprétation est d'application rétrospective. Son impact est non significatif à l'échelle du groupe, comme le montrent les données retraitées relatives à 2014 présentées ci-dessous.

- Les capitaux propres retraités au 31 décembre 2014 sont augmentés de 4,4 millions d'euros.
- La mise en œuvre d'IFRIC21 n'a pas d'impact sur le résultat de l'année complète.

Le groupe n'a pas appliqué par anticipation les amendements ci-après, parus au Journal Officiel de l'Union Européenne et dont l'application sera obligatoire au 1^{er} janvier 2016 ou postérieurement. Le groupe n'anticipe aucun impact significatif sur les comptes consolidés du fait de l'application de ces amendements.

Nouveaux textes non appliqués par anticipation par le groupe (provisoire selon dates d'adoption EFRAG prévues)

Amendement d'IAS 1 – Initiative concernant les informations à fournir

Amendement d'IAS 19 – Régimes à prestations définies – Cotisations des membres du personnel

Amendements d'IAS 16 et 38 – Eclaircissement sur les modes d'amortissement acceptables

Amendement d'IFRS 11 – Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes

Par ailleurs, l'IASB a publié de nouvelles normes majeures non adoptées à ce jour par l'Union Européenne. Le groupe procède actuellement à l'étude des impacts dans les comptes de ces nouveaux textes.

Nouvelles normes IFRS non adoptées par l'Union Européenne		Date d'application selon l'IASB
IFRS 9	Instruments financiers	1 ^{er} janvier 2018
IFRS 15	Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	1 ^{er} janvier 2018

La norme IFRS 9 Instruments financiers remplacera la norme IAS 39. Ce texte introduit une nouvelle classification des instruments financiers et un modèle de dépréciation des actifs financiers fondé sur les pertes attendues en remplacement du modèle actuel fondé sur les pertes avérées. Cette norme aura des conséquences significatives sur le provisionnement des actifs. Le groupe étudie actuellement la mise en œuvre de cette nouvelle norme et procède à l'étude de ces impacts dans les comptes.

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients remplacera les normes IAS 11 et IAS 18. Les travaux d'analyse sont en cours. Le groupe n'anticipe pas à ce stade de modifications significatives.

Le groupe n'envisage pas d'appliquer ces nouvelles normes par anticipation.

Les comptes consolidés de RCI Banque sont, par ailleurs, consolidés dans ceux du Groupe Renault.

B) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées au sens d'IFRS 10 (entreprises associées ou contrôle conjoint – co-entreprises), directement ou indirectement, par le groupe (filiales et succursales).

Les entreprises associées et co-entreprises sont comptabilisées par mise en équivalence (IFRS 11).

Les actifs titrisés de Diac SA, RCI FS Ltd, de Companhia de Crédito Financiamento e Investimento RCI Brasil, des succursales italienne et allemande ainsi que les prêts consentis à Renault Retail Groupe, pour lesquels le groupe RCI Banque a conservé la majorité des risques et avantages, sont maintenus à l'actif du bilan.

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés sont éliminés.

Les sociétés consolidées par RCI Banque sont principalement les sociétés de financement des ventes de véhicules Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun ainsi que les sociétés de service associées.

Coût d'acquisition des titres et écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont évalués, à la date d'acquisition, comme étant l'excédent entre :

- Le total de la contrepartie transférée évaluée à la juste valeur ainsi que le montant éventuel d'une participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise

Et

- Le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs.

Les frais connexes à l'acquisition comme les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de conseil, juridiques, comptables, de valorisation et autres honoraires professionnels ou de conseil, sont enregistrés en charges pour les périodes au cours desquelles les coûts sont encourus et les services reçus.

Les coûts d'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres sont eux comptabilisés selon IAS 32 et IAS 39.

Si le regroupement d'entreprises génère un écart d'acquisition négatif, celui-ci est enregistré immédiatement en résultat.

Un test de dépréciation est effectué, au minimum une fois par an et dès que survient un indice de perte de valeur, en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est fondée sur une approche de marché, elle est déterminée par l'utilisation de multiples pour chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie, constituées d'entités juridiques ou de regroupement d'entités juridiques dans un même pays. Un taux d'actualisation unique est utilisé pour l'ensemble

des UGT testées, composé du taux sans risque à 10 ans augmenté de la prime de risque moyenne du secteur dans lequel ces dernières évoluent.

L'horizon des données prévisionnelles relatives au résultat est de 1 an.

Les écarts d'acquisition sont donc évalués à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. Le cas échéant, cette dépréciation est inscrite au compte de résultat.

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle (achats/cessions) sont comptabilisées comme des transactions en capital. La différence entre la rémunération reçue ou versée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle cédées ou rachetées est reconnue directement en capitaux propres.

Participations ne donnant pas le contrôle

Le groupe a consenti des engagements de rachat de participations sur les filiales consolidées par intégration globale détenues par des actionnaires minoritaires. Ces engagements de rachat correspondent pour le groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options est établi en estimant le prix de rachat éventuel que le groupe RCI Banque aurait à payer aux participations ne donnant pas le contrôle si ces dernières étaient exercées, en tenant compte notamment des résultats futurs du portefeuille de financement existant à la date de clôture et en référence aux dispositions définies dans les contrats de coopération.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS32, le groupe a enregistré un passif au titre des options de vente vendues aux participations ne donnant pas le contrôle des entités contrôlées de manière exclusive, pour un montant total de 171 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 203 millions d'euros au 31 décembre 2014. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente.

La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des participations ne donnant pas le contrôle sous-jacent aux options et pour le solde en diminution des capitaux propres – part des actionnaires de la société mère. L'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir initialement le même traitement comptable que celui appliqué aux augmentations de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées.

A l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont extournées; si le rachat est effectué, le montant constaté en passif est annulé en contrepartie du décaissement de trésorerie lié au rachat de la participation ne donnant pas le contrôle.

C) PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états de synthèse sont établis sur la base du format proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation RECO n° 2013-04 du 7 novembre 2013 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

D) ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses comptes, RCI Banque doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. RCI Banque revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. La valeur recouvrable des créances sur la clientèle et les provisions sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

Ces estimations sont prises en compte dans chacune des notes correspondantes.

E) PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE ET CONTRATS DE « LOCATION FINANCEMENT »

Principe d'évaluation (hors dépréciation) et de présentation des prêts et créances sur la clientèle

Les créances de financement des ventes à la clientèle finale et de financement du réseau appartiennent à la catégorie des « prêts et créances émis par l'entreprise ». A ce titre, elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux de rendement interne jusqu'à l'échéance ou, pour les créances à taux révisable, jusqu'à la date la plus proche de refixation du taux. L'amortissement actuariel de toute différence entre le montant initial de la créance et son montant à l'échéance est calculé selon la méthode du TIE.

Le coût amorti des créances de financement des ventes comprend, outre la part contractuelle de la créance, les bonifications d'intérêt reçues du constructeur ou du réseau dans le cadre de campagnes promotionnelles, les frais de dossiers payés par les clients et les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires. Ces différents éléments, qui

concourent au rendement de la créance, sont présentés en minoration ou majoration du montant de la créance. Leur constatation au compte de résultat fait l'objet d'un étalement actuariel au TIE des créances auxquelles ils sont rattachés.

Les contrats de « Location Financement » identifiés selon les règles décrites au point E sont comptabilisés en substance comme des créances de financement des ventes.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location financière sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

Ainsi, les plus et moins-values sur revente de véhicules relatives aux contrats sains, les flux de provisions pour risques sur valeurs résiduelles ainsi que les plus et moins-values sur véhicules dégagées à l'occasion de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes sont classés dans les « Autres produits d'exploitation bancaire » et « Autres charges d'exploitation bancaire ».

Identification du risque de crédit

Différents systèmes de notation interne sont actuellement utilisés dans le groupe RCI Banque :

- Une notation groupe pour les emprunteurs « Réseau », utilisée aux différentes phases de la relation avec l'emprunteur (acceptation initiale, suivi du risque, provisionnement),
- Une notation groupe pour les contreparties bancaires, établie à partir des ratings externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie,
- Pour les emprunteurs « Clientèle », différents systèmes de score d'acceptation sont utilisés en fonction des filiales et des types de financement concernés.

Toute créance présentant un risque avéré de non recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Encours douteux : le classement en créance douteuse intervient au plus tard lorsqu'une échéance est impayée depuis plus de trois mois. Le classement en douteux d'une créance entraîne le transfert en créance douteuse de l'intégralité des encours sur le client concerné.
- Encours douteux compromis : l'identification des encours compromis intervient lorsque la déchéance du terme (crédit) ou la résiliation du contrat (location) est prononcée en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de déchéance du terme ou résiliation, elle intervient un an au plus tard après le classement en encours douteux.

Compte tenu de l'incidence de pratiques de gestion locales différenciées, la déchéance du terme ou la résiliation n'ont pas lieu au même âge dans les différents pays où s'exerce l'activité du groupe RCI Banque. Toutefois, on constate une certaine convergence des pratiques par grandes zones géographiques :

- Europe du Nord : la déchéance du terme ou la résiliation a généralement lieu dans les 3 à 4 mois qui suivent le premier impayé,
- Europe du Sud : la déchéance du terme ou la résiliation a généralement lieu dans les 6 à 8 mois qui suivent le premier impayé,
- Amérique du Sud : la déchéance du terme ou la résiliation intervient généralement dans les 6 à 8 mois qui suivent le premier impayé.

Le retour d'un encours douteux vers l'encours sain intervient lorsque les arriérés ont été apurés.

Encours restructurés

Le groupe RCI Banque applique, pour l'identification des encours restructurés, la définition de l'European Banking Authority (EBA) donnée dans son ITS (Implementing Technical Standards) 2013/03 rev1 du 24.07.2014.

La restructuration de crédit (ou Forbearance) consiste dans la mise en place de concessions envers un client emprunteur qui rencontre ou est sur le point de rencontrer des difficultés financières pour honorer ses engagements.

Elle désigne ainsi les cas :

- de modification des clauses et des conditions d'un contrat afin de redonner au client en difficulté financière la possibilité d'honorer ses engagements (exemple : changement du nombre d'échéances, report de la date d'échéance, changement du montant des échéances, changement du taux client),
- de refinancement total ou partiel d'un engagement d'une contrepartie en difficulté (au lieu de le résilier), qui n'aurait pas eu lieu si le client n'avait pas connu de difficultés financières.

La classification d'un contrat en encours restructuré est indépendante du provisionnement (par exemple un contrat qui sera restructuré et retournera en encours sain n'aura pas de provision et sera pourtant qualifié d'encours restructuré durant la période probatoire).

Sont exclues des créances restructurées, les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de difficultés financières.

L'encours restructuré se définit au niveau du contrat (« facility ») qui est restructuré, et non au niveau du tiers (pas de principe de contagion).

Les difficultés financières s'appréhendent en revanche au niveau du client.

Les conditions de sortie d'un contrat des encours restructurés sont cumulatives et sont les suivantes :

- Le contrat est considéré comme performant (sain ou incidenté) et l'analyse de la situation du client confirme qu'il a recouvré sa solvabilité et sa capacité à honorer ses engagements,

- Un minimum de 2 ans de période probatoire s'est écoulé depuis que le contrat restructuré est revenu en encours performant,
- Des remboursements réguliers et significatifs ont été effectués par le client au cours, à minima, de la moitié de la période probatoire,
- Aucune des expositions du client ne présente d'impayés de plus de 30 jours à la fin de la période probatoire.

Dépréciation pour risque de crédit

Des dépréciations pour risque de crédit avéré sont constituées pour couvrir les risques de non - recouvrement des créances. Ces dépréciations sont déterminées sur base individuelle (selon le cas, de manière unitaire ou à partir d'une approche statistique des risques) ou sur base collective et classées au bilan en déduction des postes d'actif auxquels elles se rattachent.

Activité Clientèle

L'approche statistique sur base individuelle est appliquée à l'activité Clientèle. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis et l'encours avec incident de paiement. Les créances « Clientèle » sont dépréciées par groupes de risque représentatifs des types de financement et des biens financés.

Les flux prévisionnels utilisés dans le cadre de la dépréciation statistique sont déterminés par l'application au montant des créances lors du défaut, d'un taux de récupération périodique en fonction de l'âge au douteux. Les flux de récupération sont projetés sur une durée de plusieurs années à l'issue de laquelle le dernier flux représente un forfait des récupérations au-delà de cette durée. Les taux de récupération utilisés résultent de l'observation des récupérations réelles, lissées sur une période de 12 mois.

La dépréciation sur encours douteux est calculée en comparant la valeur recouvrable estimée, constituée des flux de récupération prévisionnels actualisés, avec la valeur comptable des créances concernées. Etant donné le caractère statistique de la méthode permettant de mesurer les flux de récupération prévisionnels, le calcul de la valeur recouvrable estimée est effectué non pas individuellement pour chaque créance, mais collectivement par génération de contrats.

L'encours incidenté non douteux est déprécié en tenant compte de la probabilité de passage en douteux et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux. Il s'agit « d'incurred loss », le fait avéré étant constitué par un défaut de paiement inférieur à 3 mois.

Les créances incidentées et douteuses font l'objet d'un suivi unitaire. Dans le cas où l'approche sur base individuelle n'est pas pertinente, la dépréciation est alors déterminée statistiquement en fonction d'une classification des entreprises et des phases de recouvrement ou de procédure engagées.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Activité Réseaux

Les dépréciations pour risques de crédit de l'activité réseau sont calculées selon 3 types de créances : incidentée, douteuse et saine, dont les faits générateurs et le principe de calcul sont décrits ci-après.

Les créances non douteuses (incidentées ou saines) font l'objet d'une dépréciation sur base collective soit selon une base statistique (historique des trois dernières années) soit selon l'expertise interne validée par le Comité des Experts Risques Réseau groupe présidé des membres du Comité Exécutif. Le classement dans la catégorie des créances incidentées est généré par des faits tels que : dégradation de la structure financière, perte de rentabilité, irrégularité de paiement, anomalie des contrôles de stock.

Les dépréciations pour créances douteuses sont déterminées de façon unitaire et individuelle en fonction des encours produits (véhicule neuf, véhicule d'occasion, pièces de rechange, cash,...) et selon une classification des contreparties en état de pré-alerte ou en état d'alerte et après une dégradation continue et critique des indicateurs cités ci-dessus par les opérationnels du groupe RCI Banque.

Quant aux encours non douteux et non incidentés qui sont ainsi classés sains, ils sont dépréciés de façon collective selon les risques de crédit et systémiques de chaque pays apprécié. Les montants dépréciés sont déterminés en fonction des taux techniques et sectoriels du sain et sont spécifiques à chaque pays. Les dépréciations des actifs sains du financement réseau constituées ou libérées au titre des risques systémiques sont regroupées au compte de résultat consolidé dans le poste coût du risque réseau des filiales concernées.

Risque Pays (clientèle)

Les dépréciations pour risques pays sont constituées en fonction du risque de crédit auquel sont exposés les débiteurs d'un pays dont la situation économique se dégrade de façon continue et persistante.

Les pays dont la notation pays selon Standard et Poor's est inférieure à BBB+ et qui sont situés hors de la zone Euro font l'objet de ces dépréciations d'actifs. Au regard du portefeuille actuel du groupe RCI Banque sont concernés : le Brésil, l'Argentine, la Roumanie et le Maroc.

Le calcul consiste à appliquer aux actifs de financement non dépréciés sur base individuelle et par pays un taux de défaut prévisionnel et un taux de perte en cas de défaut et ce, sur les encours de l'activité Clientèle seulement. En effet, les actifs de financement Réseau ont déjà été intégrés dans les dépréciations de l'activité réseau sur une base de calcul similaire.

Le taux de défaut prévisionnel (PD) utilisé est fonction de la durée résiduelle du portefeuille, de la notation du pays et de la zone géographique (Pays émergents, Europe, Amérique du Nord). Ce taux de défaut indique la probabilité de défaillance des entreprises du pays concerné. Le groupe RCI Banque utilise les taux publiés par S&P sur les pays émergents et estimés sur une base historique comprise entre 1996 et 2014. Par ailleurs, le taux de perte en cas de défaut (LGD) se réfère à celui du Brésil et il est calculé sur une moyenne de 12 mois par expertise interne en fonction de la tendance observée sur les pays concernés. S'il s'avère nécessaire de tenir compte de la situation particulière d'un ou plusieurs pays, il est alors fait recours au jugement expert préalablement validé en interne.

Au bilan, les dépréciations au titre du risque pays sont classées en déduction des prêts et créances de la clientèle. Ces dépréciations constituées ou libérées au titre des risques systémiques sont regroupées au compte de résultat consolidé dans le poste coût du risque de RCI Banque SA.

Règles de passage en pertes

Lorsqu'une créance présente un risque avéré depuis trois ans et qu'aucun élément ne permet d'envisager le recouvrement, le montant de la dépréciation est repris et l'encours brut est passé en pertes sur créances irrécouvrables.

Dépréciation des valeurs résiduelles

Le groupe RCI Banque assure un suivi systématique et régulier des valeurs de revente des véhicules d'occasion afin notamment d'optimiser la tarification des opérations de financement.

La détermination des valeurs résiduelles des contrats se fait dans la plupart des cas par l'utilisation de grilles de cotation qui fournissent pour chaque catégorie de véhicules une valeur résiduelle caractéristique du couple durée / kilométrage.

Pour les contrats dans lesquels la valeur de reprise des véhicules n'est pas garantie au terme contractuel par un tiers externe, une dépréciation est constituée en comparant :

- a) la valeur économique du contrat : à savoir, la somme des flux futurs contractuels et de la valeur résiduelle réestimés aux conditions de marché à la date d'évaluation et actualisés au taux du contrat ;
- b) la valeur comptable inscrite au bilan au moment de la valorisation.

La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion, qui peut être influencée par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, baisse des tarifs du constructeur).

La dépréciation est calculée sans compensation avec les profits éventuels.

F) LES CONTRATS DE « LOCATION OPÉRATIONNELLE » (IAS 17)

En application de la norme IAS 17, le groupe RCI Banque opère une distinction entre les contrats de « location financement » et les contrats de « location opérationnelle ».

Le principe général conduisant le groupe RCI Banque à qualifier ses contrats de location en « location opérationnelle » est celui du « non-transfert » des risques et avantages inhérents à la propriété. Ainsi, les contrats qui prévoient que le véhicule loué soit repris en fin de contrat par une entité du groupe RCI Banque sont qualifiés de contrat de « location opérationnelle », la majorité des risques et avantages n'étant pas transféré à un tiers extérieur au groupe. La qualification de location opérationnelle des contrats comportant un engagement de reprise par le groupe RCI Banque tient également compte de la durée estimée de ces contrats. Celle-ci est très inférieure à la durée de vie économique des véhicules, estimée par le Groupe Renault à sept ou huit ans selon le type de véhicule, ce qui conduit l'ensemble des contrats assortis de cet engagement à être considérés comme des contrats de location opérationnelle.

La qualification en location opérationnelle des locations de batteries de véhicules électriques se justifie par la conservation par le groupe RCI Banque des risques et avantages commerciaux inhérents à la propriété tout au long de la durée de vie automobile des batteries fixée de 8 à 10 ans, durée bien plus longue que les contrats de location.

Les contrats de « location opérationnelle » sont comptabilisés en immobilisations données en location et font apparaître au bilan les immobilisations en valeur brute, desquelles sont déduits les amortissements et auxquelles s'ajoutent les créances de loyer et les coûts de transactions restant à étaler. Les loyers et les amortissements sont comptabilisés de manière distincte au compte de résultat dans les produits (et charges) net(te)s des autres activités. Les amortissements s'effectuent hors valeur résiduelle et sont rapportés au résultat de manière linéaire comme les coûts de transactions. L'évaluation du risque de contrepartie et l'appréciation du risque sur les valeurs résiduelles ne sont pas remises en cause par cette classification.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location opérationnelle sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

G) OPÉRATIONS ENTRE LE GROUPE RCI BANQUE ET L'ALLIANCE RENAULT - NISSAN

Les transactions entre parties liées sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale si ces modalités peuvent être démontrées.

Le groupe RCI Banque contribue à conquérir et fidéliser les clients des marques de l'alliance Renault-Nissan en

apportant une offre de financements et de services intégrée à leur politique commerciale.

Les principaux indicateurs et flux entre les deux entités sont les suivants :

L'aide à la vente

Au 31 décembre 2015, le groupe RCI Banque a assuré 15 662 millions d'euros de nouveaux financements (cartes incluses) contre 12 659 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Relations avec le réseau de concessionnaires

Le groupe RCI Banque agit en partenaire financier afin de garantir et maintenir la bonne santé financière des réseaux de distribution de l'alliance Renault-Nissan.

Au 31 décembre 2015, les financements réseaux nets de dépréciations s'élèvent à 8 040 millions d'euros contre 7 877 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2015, 628 millions d'euros sont des financements directement consentis à des filiales ou succursales du Groupe Renault contre 585 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2015, le réseau de concessionnaires a perçu, en tant qu'apporteur d'affaires, une rémunération de 489 millions d'euros contre 405 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Relations avec les constructeurs

Le groupe RCI Banque règle les véhicules livrés aux concessionnaires dont il assure le financement. A l'inverse, en fin de contrat, le groupe RCI Banque est réglé par le Groupe Renault du montant des engagements de reprise des véhicules dont ce dernier s'est porté garant. Ces opérations génèrent d'importants flux de trésorerie entre les deux groupes.

Au titre de leur politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, les constructeurs participent à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe RCI Banque. Au 31 décembre 2015, cette participation s'élève à 431 millions d'euros contre 393 millions d'euros au 31 décembre 2014.

H) COMPTABILISATION ET ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE DE TITRES (IAS 39)

Le portefeuille de titres de RCI Banque est classé suivant les catégories d'actifs financiers fixées par la norme IAS 39.

Titres détenus à des fins de transaction

Ce sont les titres destinés à être cédés à une très brève échéance ou détenus afin de réaliser des plus-values.

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (coupons courus inclus), les variations de valeur étant comptabilisées au compte de résultat.

Titres disponibles à la vente

Catégorie par « défaut », elle regroupe les titres qui ne sont ni destinés à être détenus jusqu'à l'échéance, ni détenus à des fins de transaction.

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (intérêts courus inclus), les variations de valeur (hors intérêts courus) sont comptabilisées en réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres. Les intérêts courus sont comptabilisés au compte de résultat. S'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres telle que défaut de paiement ou la probabilité croissante de faillite de l'emprunteur, la perte cumulée qui a été comptabilisée directement en capitaux propres doit être sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

I) IMMOBILISATIONS (IAS16 / IAS36)

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont généralement amorties linéairement sur les durées estimées d'utilisation suivantes :

- Constructions	15 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles	4 à 8 ans

J) IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS (IAS12)

Les retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les normes IAS, ainsi que les reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux, dégagent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable. Une différence temporaire est également constatée dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. Selon la méthode du report variable retenue par le groupe RCI Banque, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporaires. Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à hauteur des impôts de distribution dont le versement est anticipé par le groupe.

Conformément à l'arrêté du 6 octobre 2009 portant application de l'article L. 511-45 du code monétaire et financier, RCI Banque déclare détenir en Colombie la société RCI Servicios Colombia S.A à hauteur de 95 %. L'activité de cette dernière, consiste à percevoir des commissions sur les crédits apportés à un partenaire commercial. Les principaux indicateurs de gestion de cette filiale font l'objet d'un suivi mensuel. Au 31 décembre 2015, le résultat avant impôts est de 0,6 M€.

K) ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS (IAS19)

Présentation des régimes

Le groupe RCI Banque a recours à différents types de régimes de retraite et avantages assimilés :

• Régimes à prestations définies :

Ces régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent :

- les indemnités de fin de carrière (France),
- les compléments de retraites : les principaux pays ayant recours à ce type de régime sont le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Suisse.
- les régimes légaux d'épargne : c'est le cas de l'Italie.

Les régimes à prestations définies sont parfois couverts par des fonds. Ces derniers font périodiquement l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants. La valeur de ces fonds, lorsqu'ils existent, est déduite du passif.

Les filiales du groupe RCI Banque qui ont recours à des fonds de pension externes sont RCI Financial Services Ltd, RCI Financial Services BV et RCI Finance SA.

• Régimes à cotisations définies :

Le groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux ou privés chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

Ces régimes libèrent l'employeur de toutes obligations ultérieures, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils se rapportent.

Méthode d'évaluation des passifs relatifs aux régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte

un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âges de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée moyenne estimée du régime évalué.

Les écarts actuariels résultant de révisions des hypothèses de calcul et des ajustements liés à l'expérience sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

La charge nette de l'exercice, correspondant au coût des services rendus éventuellement majorée du coût des services passés, au coût lié à la désactualisation des provisions diminuée de la rentabilité des actifs du régime est constatée en résultat dans les charges de personnel.

L) CONVERSION DES COMPTES DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

La monnaie de présentation du groupe est l'euro.

La monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères est généralement leur monnaie locale. Dans les cas où la majorité des transactions est effectuée dans une monnaie différente de la monnaie locale, c'est cette monnaie qui est retenue.

Pour déterminer si un pays est en hyperinflation, le groupe se réfère à la liste publiée par l'International Task Force de l'AICPA (American Institute of Certified Public Accountants). Aucun pays dans lequel RCI Banque exerce une activité significative ne figure sur cette liste.

Les comptes des sociétés étrangères du groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, leurs comptes étant ensuite convertis dans la monnaie de présentation du groupe de la manière suivante :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres, qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période ; ce taux étant utilisé comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes, sauf cas de fluctuations significatives.
- l'écart de conversion est inclus dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat.

Les écarts d'évaluation dégagés lors d'un regroupement avec une société étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité acquise.

Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion sur ses actifs et passifs, constatées précédemment en capitaux propres, sont reconnues en résultat.

M) CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les opérations libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de ces transactions.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis au cours de change à cette même date. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées dans le compte de résultat.

N) LES PASSIFS FINANCIERS (IAS 39)

Le groupe RCI Banque enregistre un passif financier constitué d'emprunts obligataires et assimilés, de titres de créances négociables, de titres émis dans le cadre des opérations de titrisation ainsi que de dettes auprès des établissements de crédit.

Les éventuels frais d'émission et primes qui y sont rattachés sont étalés actuariellement selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'émission.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à la juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

A chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, les passifs financiers sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi calculées prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement.

Les passifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont comptabilisés selon les principes exposés dans les règles et méthodes comptables au point : Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39).

Les programmes d'émission du groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait conduire à une exigibilité anticipée de la dette.

O) ÉMISSIONS STRUCTURÉES ET DÉRIVÉS INCORPORÉS (IAS 39)

Les émissions structurées sont présentes en faible nombre. Elles sont adossées à des instruments dérivés qui viennent neutraliser le dérivé sous-jacent de façon à obtenir un passif synthétique à taux révisable.

Les seuls dérivés incorporés identifiés dans le groupe RCI Banque correspondent à des sous-jacents contenus dans des émissions structurées. Lorsque les dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, ils sont évalués et comptabilisés séparément à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont alors comptabilisées en compte de résultat. Après extraction du dérivé, l'émission

structurée (contrat hôte) est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

Les émissions structurées sont ainsi associées à des swaps dont la branche active présente des caractéristiques strictement identiques à celles du dérivé incorporé, assurant sur le plan économique une couverture efficace. Néanmoins, la couverture d'un dérivé par un autre dérivé étant interdite par l'IAS 39, les dérivés incorporés séparés du contrat hôte et les swaps associés aux émissions structurées sont comptablement réputés détenus à des fins de transaction.

P) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE (IAS 39)

Risques

La gestion des risques financiers par le groupe RCI Banque (risque de taux, risque de change, risque de contrepartie et liquidité) est exposée au chapitre « Les risques financiers » annexé au présent document.

Les instruments financiers dérivés sont contractés par le groupe RCI Banque dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change et de taux. La comptabilisation des instruments financiers en tant qu'instruments de couverture dépend ensuite de leur éligibilité ou non à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers utilisés par RCI Banque peuvent être qualifiés de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de juste valeur des actifs et passifs couverts. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeur des flux de trésorerie associés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

Évaluation

Les dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réestimée.

Celle-ci correspond, en application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif (valeur de sortie).

- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est déterminée par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture. Elle intègre par ailleurs la valorisation des effets « de base » des swaps de taux et change.
- Celle des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les plus ou moins-values latentes déterminées à partir des taux d'intérêts courants à la date de clôture.

Ajustement de crédit

Un ajustement comptable est constaté sur la valorisation des portefeuilles de dérivés de gré à gré au titre du risque de crédit des contreparties (ou CVA, Credit Valuation Adjustment) et du risque de crédit propre (ou DVA, Debt Valuation Adjustment).

L'exposition (EAD - Exposure At Default) est approximée par la valeur de marché (MTM) incrémentée ou diminuée d'un add-on, représentant le risque potentiel futur et en tenant compte des accords de compensation avec chaque contrepartie. Ce risque potentiel futur est estimé par utilisation de la méthode standard proposée par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, article 274).

La perte en cas de défaut (LGD - Loss Given Default) est estimée par défaut à 60 %.

La probabilité de défaut (PD) correspond à la probabilité de défaut associée aux CDS (Credit Default Swap) de chaque contrepartie. Dans certains pays, lorsque l'information n'est pas disponible, la probabilité de défaut est approchée avec celle du pays de la contrepartie.

Couverture de juste valeur

RCI Banque a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de juste valeur (« fair value hedge ») dans les cas suivants :

- Couverture du risque de taux d'un passif à taux fixe par un swap ou cross currency swap receveur fixe / payeur variable ;
- Couverture du risque de change d'un actif ou passif en devises par un cross currency swap.

Cette comptabilité de couverture est appliquée sur la base d'une documentation de la relation de couverture à la date de mise en place et des résultats des tests d'efficacité des couvertures de juste valeur qui sont réalisés à chaque arrêté.

Les variations de valeurs des dérivés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Pour les passifs financiers couverts en juste valeur, seule la composante couverte est évaluée et comptabilisée à la juste valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Les variations de valeur de la composante couverte sont comptabilisées en résultat. La fraction non couverte de ces passifs est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

En cas d'arrêt anticipé de la relation de couverture, le dérivé de couverture est qualifié d'actif ou de passif détenu à des fins de transaction et l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti pour un montant égal à sa dernière évaluation en juste valeur.

Couverture de flux de trésorerie

RCI Banque a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (« cash-flow hedge ») dans les cas suivants :

- Couverture du risque de taux sur des passifs à taux variable par un swap receveur variable / payeur fixe ; permettant ainsi de les adosser aux actifs à taux fixe (sur le plan économique, il s'agit de la macro-couverture) ;
- Couverture de flux futurs ou probables en devises.

Des tests d'efficacité des couvertures de flux de trésorerie sont réalisés à chaque arrêté pour s'assurer de l'éligibilité des opérations concernées à la comptabilité de couverture. En ce qui concerne le deuxième type de couverture, le test pratiqué consiste à s'assurer que l'exposition au risque de taux liée aux actifs financiers non dérivés est bien réduite par les flux liés aux instruments dérivés utilisés en couverture.

Les variations de valeur de la part efficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres, dans un compte spécifique de réserve de réévaluation.

Opérations de transaction

On retrouve dans ce poste les opérations non éligibles au sens d'IAS 39 à la comptabilité de couverture et les opérations de couverture de change pour lesquelles le groupe RCI Banque n'a pas souhaité appliquer la comptabilité de couverture.

Les variations de valeur de ces dérivés sont comptabilisées en compte de résultat.

Il s'agit essentiellement :

- des opérations de change dont la durée initiale est inférieure à 1 an,
- des dérivés incorporés identifiés dans le cadre des émissions structurées du groupe et des swaps qui leurs sont associés,
- des swaps contractés dans le cadre des opérations de titrisation,
- des swaps de taux variables/variables sur une même devise couvrant le risque de taux d'émissions à taux variable.

Q) SECTEURS OPÉRATIONNELS (IFRS 8)

Les informations sectorielles sont présentées dans les états financiers annuels, selon la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

RCI Banque a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires des marques Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun. Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en termes de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes

commerciales et de communication. L'organisation du groupe a été aménagée pour être en parfaite cohérence avec ces deux clientèles, pour renforcer son rôle de pilotage et de support, ainsi que pour accroître l'intégration avec Renault et Nissan, notamment dans les aspects marketing et commerciaux.

Conformément à la norme IFRS 8, la répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité Exécutif Groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8.

Les contributions par marché sont ainsi analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Le comité exécutif ayant décidé depuis le 1^{er} janvier 2009 de suivre les précédentes activités Grand Public et Entreprises de manière consolidée (marché « Clientèle »), la répartition des secteurs opérationnels demandée par IFRS 8 a suivi la même segmentation.

L'activité Réseaux recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires de l'alliance Renault-Nissan. L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau. Les résultats de chacun de ces deux segments de marché sont présentés séparément. Les activités de refinancement et de holding sont regroupées au sein des « Autres activités ».

Les activités de financements des ventes Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun sont regroupées.

Activité	Clientèle	Réseaux
Crédit	✓	✓
Location Financière	✓	NA
Location Opérationnelle	✓	NA
Services	✓	NA

R) ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidé.

Passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance :

- Provisions pour primes non acquises (assurance non vie) : Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la

période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées prorata temporis.

- Provisions mathématiques (assurance vie) : Elles sont destinées à couvrir les obligations futures (ou flux d'indemnisation) correspondant aux engagements donnés, ainsi que les coûts de gestion de ces contrats.
- Provisions pour sinistres à payer : Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres déclarés non réglés à la clôture de l'exercice.
- Provisions IBNR (Incurred But Not Reported) : Il s'agit des provisions relatives aux sinistres non encore déclarés, estimées sur une base statistique.

Les garanties proposées couvrent le risque décès, l'invalidité, l'incapacité et la perte d'emploi dans le cadre d'une assurance emprunteur. Ces types de risques sont contrôlés par l'utilisation de tables de mortalité appropriées, par un contrôle statistique de la sinistralité sur les populations assurées et par un programme de réassurance.

Test de suffisance des passifs : Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs d'assurance sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

Compte de résultat :

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

4. ADAPTATION À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un environnement économique contrasté, RCI Banque maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

Liquidité

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Depuis le déclenchement de la crise financière, l'entreprise a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base d'investisseurs obligataire historique en euros, de nouvelles zones de placement ont été exploitées avec succès, permettant l'accès aux marchés obligataires dans des devises multiples (USD, GBP, CHF, BRL, ARS, KRW, MAD, etc.), que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner le développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Enfin, l'activité de collecte de dépôts, lancée en février 2012 et désormais déployée dans quatre pays, vient compléter cette diversification et permet à l'entreprise de s'adapter aux exigences de liquidité résultant des normes Bâle 3.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque est fondé sur plusieurs indicateurs ou analyses, réactualisés mensuellement sur la base des dernières prévisions d'encours (clientèle et réseaux) et des opérations de refinancement réalisées. Les lois d'écoulement des dépôts font l'objet d'hypothèses conservatrices, un coefficient multiplicateur étant appliqué aux sorties de trésorerie stressées retenues par le Comité de Bâle. Ce dispositif a fait l'objet d'un audit interne en 2013, d'une revue par le régulateur bancaire (ACPR) et est renforcé par l'actualisation régulière des procédures internes.

Risque au titre de l'activité de crédit

Le pilotage de la nouvelle production par la probabilité de défaut issue des systèmes de score a permis de maintenir la qualité du portefeuille sur tous les grands marchés.

Les perspectives économiques restant incertaines, le pilotage centralisé de la politique d'acceptation mise en place au début de la crise a été maintenu. Le réglage des systèmes d'acceptation est ajusté en fonction de stress tests mis à jour trimestriellement sur les principaux pays par marché (particuliers, entreprises). Au final, la qualité de la production est en ligne avec les objectifs.

Dans un environnement en évolution permanente, RCI Banque a pour objectif de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et les cibles de rentabilité.

Rentabilité

RCI Banque revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité. Cette méthode permet de maintenir constante la rentabilité de cette activité.

Gouvernance

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des comités financiers mensuels.

Les comités de gestion pays suivent également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

Exposition au risque de crédit non commercial

Le risque de contrepartie bancaire résulte du placement des excédents de trésorerie, investis sous forme de dépôts

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

à court terme, et des opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés.

Ces opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre préalablement autorisés par le Comité de Contrepartie. RCI Banque porte par ailleurs une attention particulière à la diversification des contreparties.

De plus, pour satisfaire aux exigences règlementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours Liquidity Coverage Ratio (LCR), RCI Banque investit désormais en actifs liquides essentiellement libellés en EUR et GBP et tels que définis dans l'Acte Délégué de la Commission Européenne. Ces actifs liquides sont principalement constitués de titres émis par des états ou des émetteurs supranationaux européens détenus en direct. La durée de ce portefeuille est inférieure à un an.

En complément, RCI Banque a également investi dans un fonds dont l'actif est constitué de titres de dettes émis par des agences et souverains européens et des émetteurs supranationaux. L'objectif de sensibilité moyenne au risque de crédit est de 7 ans avec une limite à 9 ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de 2 ans.

5. REFINANCEMENT

Au cours du premier semestre, dans un environnement de marché très favorable, RCI Banque a lancé trois émissions obligataires sous format public. La première, d'une durée de 5 ans et d'un montant de 500 M€, affiche un coupon de 0,625 %, le plus bas jamais payé par le groupe en Euro. La transaction suivante, d'un montant de 750 M€ et d'une durée de trois ans et trois mois, porte un coupon à taux variable. Le groupe a par la suite émis 750 M€ à 7 ans, maturité qui avait été inaugurée en 2014. Au deuxième semestre, RCI Banque a lancé une émission obligataire de 500 M€ à 5 ans. En parallèle, de nombreux placements privés ont été réalisés sur une durée moyenne de 1,6 an pour un total de 925 M€.

Par ailleurs, la filiale anglaise a réalisé une titrisation privée adossée à des crédits automobiles pour 600 MGBP. Cette transaction remplace une opération datant de 2009, en cours d'amortissement depuis 2014.

7. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 : SECTEUR OPÉRATIONNEL

1.1. SEGMENT PAR MARCHÉ

En millions d'euros	Clientèle	Réseaux	Autres	Total 12/2015
Encours productif moyen	21 363	6 885		28 248
Produit net bancaire	1 064	199	99	1 362
Résultat brut d'exploitation	738	161	34	933
Résultat d'exploitation	654	152	34	840
Résultat avant impôts	654	152	38	844

Cette alternance de maturités, de types de coupons et de formats d'émission s'inscrit dans la stratégie de diversification des sources de financement poursuivie depuis plusieurs années par le groupe et permet de toucher le plus grand nombre d'investisseurs.

Hors d'Europe, les entités du groupe au Brésil, en Corée du Sud, au Maroc et en Argentine ont également emprunté sur leurs marchés obligataires domestiques. La filiale brésilienne a par ailleurs lancé sa première titrisation adossée à des crédits automobiles pour un montant de 466 MBRL.

L'activité d'épargne, lancée en 2012 en France, puis étendue successivement à l'Allemagne et l'Autriche, a été déployée au Royaume-Uni à compter du mois de juin.

Les dépôts de la clientèle particulière progressent de 3,7 Md€ et atteignent 10,2 Md€ au 31 décembre, représentant 32 % des encours.

Ces ressources, auxquelles s'ajoutent, sur le périmètre Europe, 4,1 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 2,4 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, 2,2 Md€ d'actifs hautement liquides (HQLA), ainsi qu'un montant de cash disponible de 0,2 Md€, permettent à RCI Banque d'assurer la continuité de son activité commerciale pendant 11 mois sans accès à la liquidité extérieure.

6. EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français la Directive 2013/36/UE concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CRD IV) et le règlement (UE) 575/2013, le groupe RCI Banque est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan (ratio de levier).

Les ratios calculés en 2015 ne mettent pas en évidence un non-respect des exigences réglementaires.

En millions d'euros	Clientèle	Réseaux	Autres	Total 12/2014
Encours productif moyen	18 717	6 698		25 415
Produit net bancaire	937	188	79	1 204
Résultat brut d'exploitation	619	151	11	781
Résultat d'exploitation	523	138	11	672
Résultat avant impôts	524	138	6	668

Les contributions par marché sont analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Au niveau du Produit Net Bancaire, étant donné que la majorité des produits sectoriels du groupe RCI Banque provient d'intérêts, ces derniers sont présentés nets des charges d'intérêts.

La détermination des résultats par secteur d'activité repose sur des conventions analytiques internes de refacturation ou de valorisation des moyens affectés. Les fonds

propres alloués à chacun des pôles d'activité sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et succursales, répartis ensuite entre activités en fonction de règles analytiques internes.

L'Encours Productif Moyen est l'indicateur opérationnel utilisé pour le suivi des encours. Cet indicateur représentant une moyenne arithmétique des encours, sa valeur est par conséquent différente des encours figurant à l'actif du groupe RCI Banque tels que présentés aux notes 5 et 6 des Annexes : Opérations avec la clientèle et assimilées / Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité.

1.2. SEGMENTATION GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	Année	Encours net à fin ⁽¹⁾	dont Encours Clientèle net à fin	dont Encours Réseaux net à fin
Europe	2015	27 642	20 069	7 573
	2014	23 612	16 522	7 090
dont Allemagne	2015	4 737	3 637	1 100
	2014	4 229	3 105	1 124
dont Espagne	2015	2 558	2 039	519
	2014	2 016	1 540	476
dont France	2015	9 982	6 992	2 990
	2014	9 268	6 375	2 893
dont Italie	2015	3 187	2 406	781
	2014	2 623	1 935	688
dont Royaume-Uni	2015	4 079	3 243	836
	2014	2 956	2 236	720
dont Autres pays ⁽²⁾	2015	3 099	1 752	1 347
	2014	2 519	1 331	1 188
Asie Pacifique - Corée du Sud	2015	1 160	1 143	17
	2014	1 047	1 038	9
Amérique	2015	1 999	1 617	382
	2014	2 966	2 259	707
dont Argentine	2015	229	189	40
	2014	315	198	117
dont Brésil	2015	1 770	1 428	342
	2014	2 652	2 062	590
Afrique, Moyen-Orient, Inde	2015	338	275	63
	2014	306	238	68
Eurasie	2015	87	82	5
	2014	87	84	3
Total groupe RCI Banque	2015	31 226	23 186	8 040
	2014	28 017	20 140	7 877

(1) Hors opérations de location opérationnelle

(2) Belgique, Pays-Bas, Suisse, Autriche, Pays Nordiques, Pologne, République Tchèque, Hongrie, Slovénie, Irlande

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les produits provenant des clients externes sont affectés aux différents pays en fonction du pays d'appartenance de chacune des entités. En effet, chaque entité n'enregistre que

des produits provenant de clients résidents dans le même pays que l'entité.

NOTE 2 : INSTRUMENTS DÉRIVÉS

En millions d'euros	12/2015		12/2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés dans la catégorie des dérivés détenus à des fins de transaction	48	32	36	42
Instruments dérivés de taux		1		
Instruments dérivés de change	48	27	36	39
Autres instruments dérivés		4		3
Juste valeur des actifs et passifs financiers désignés en couverture	326	36	262	47
Instruments dérivés de taux et de change : Couverture de juste valeur	292	23	248	32
Instruments dérivés de taux : Couverture de flux de trésorerie futurs	34	13	14	15
Total des instruments dérivés	374	68	298	89
(*) Dont entreprises liées	4			

Les « Autres instruments dérivés » intègrent l'ajustement au titre du risque de crédit de -3,8 M€ au 31 décembre 2015 se décomposant en un produit de +0,2 M€ au titre de la DVA et une charge de -4,0 M€ au titre de la CVA.

Ces postes comprennent essentiellement des instruments dérivés contractés sur les marchés de gré à gré par le groupe RCI Banque dans le cadre de sa politique de

couverture de l'exposition aux risques de change et de taux d'intérêt.

Les opérations ayant donné lieu à une comptabilisation dans ce poste sont décrites dans les règles et méthodes comptables aux points : « Les passifs financiers (IAS 39) » et « Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39) ».

Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couvertures de flux de trésorerie

En millions d'euros	Couvertures de flux de trésorerie	Echéancier de transfert en résultat de la réserve de couverture de flux de trésorerie		
		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Solde au 31 décembre 2013	4		4	
Variation de juste valeur en capitaux propres	(3)			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	2			
Solde au 31 décembre 2014	3	(1)	4	
Variation de juste valeur en capitaux propres	(6)			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	9			
Solde au 31 décembre 2015	6	3	3	

Le tableau ci-dessus indique pour les couvertures de flux de trésorerie, les périodes au cours desquelles RCI Banque s'attend à ce que les flux de trésorerie interviennent et influent sur le résultat.

La variation de la réserve de couverture de flux de trésorerie résulte d'une part de la variation de la juste valeur des instruments de couverture portée en capitaux propres, ainsi que du transfert en résultat de la période selon le même rythme que l'élément couvert.

Ventilation des nominaux d'instruments dérivés par durée résiduelle et par intention de gestion

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2015	Dt entreprises liées
Couverture du risque de change					
• Opérations de change à terme					
Ventes	2 215			2 215	
Achats	2 224			2 224	
• Opérations de change au comptant					
Prêts	12			12	
Emprunts	12			12	
• Opérations de swap de devises					
Prêts	694	863		1 557	108
Emprunts	606	769		1 375	130
Couverture du risque de taux					
• Opérations de swap de taux					
Prêteurs	3 345	6 443	900	10 688	
Emprunteurs	3 345	6 443	900	10 688	

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2014	Dt entreprises liées
Couverture du risque de change					
• Opérations de change à terme					
Ventes	1 765			1 765	
Achats	1 777			1 777	
• Opérations de change au comptant					
Prêts	112			112	
Emprunts	112			112	
• Opérations de swap de devises					
Prêts	94	1 241		1 335	46
Emprunts	117	1 172		1 289	46
Couverture du risque de taux					
• Opérations de swap de taux					
Prêteurs	5 820	5 579	350	11 749	
Emprunteurs	5 820	5 579	350	11 749	

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 3 : ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Actifs financiers disponibles à la vente	635	743
Effets publics et valeurs assimilées	411	455
Titres à revenus variables	103	118
Obligations et autres titres à revenus fixes	121	170
Autres actifs financiers	8	13
Participations dans les sociétés non consolidées	8	13
Total des actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers^(*)	643	756
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	8	13

NOTE 4 : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Créances à vue sur les établissements de crédit	650	615
Comptes ordinaires débiteurs	626	586
Prêts au jour le jour	24	27
Créances rattachées		2
Créances à terme sur les établissements de crédit	201	135
Comptes et prêts à terme	199	128
Valeurs reçues en pension ou achetées ferme	1	3
Créances rattachées	1	4
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit^(*)	851	750
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	130	114

Les créances à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Les comptes courants bancaires détenus par les fonds commun de titrisation contribuent pour partie au rehaussement de crédit des fonds. Ils s'élèvent à

446 millions d'euros à fin 2015 et sont classés parmi les comptes ordinaires débiteurs.

Les opérations de prêt au jour le jour avec la Banque Centrale figurent dans la rubrique « Caisse, Banques Centrales ».

NOTE 5 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET ASSIMILÉES

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Prêts et créances sur la clientèle	31 579	28 397
Opérations avec la clientèle	24 709	22 324
Opérations de location financière	6 870	6 073
Opérations de location opérationnelle	558	309
Total opérations avec la clientèle et assimilées	32 137	28 706

La valeur brute des encours restructurés, suite à l'ensemble des mesures et de concessions envers les clients emprunteurs qui rencontrent (ou sont susceptibles à

l'avenir de rencontrer) des difficultés financières, s'élève à 39 millions d'euros et est dépréciée à hauteur de 17 millions d'euros au 31 décembre 2015.

5.1. OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Créances sur la clientèle	25 216	22 950
Affacturage	636	509
Autres créances commerciales	1	
Autres crédits à la clientèle	23 620	21 387
Comptes ordinaires débiteurs	276	319
Créances douteuses et compromises	683	735
Créances rattachées sur clientèle	46	38
Autres crédits à la clientèle	33	27
Comptes ordinaires débiteurs	3	2
Créances douteuses et compromises	10	9
Éléments intégrés au coût amorti sur créances clientèle	15	(76)
Etalement des frais de dossiers et divers	(43)	(72)
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(423)	(412)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	481	408
Dépréciation des créances sur la clientèle	(568)	(588)
Dépréciation sur créances incidentées ou à risque	(184)	(166)
Dépréciation des créances douteuses et compromises	(350)	(397)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(34)	(25)
Total net des créances sur la clientèle	24 709	22 324

Les opérations de titrisation n'ont pas eu pour conséquence de déconsolider l'encours cédé. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe.

Les créances d'affacturage résultent de l'acquisition par le groupe de créances commerciales cédées par l'alliance Renault-Nissan.

5.2. OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCIÈRE

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Créances sur opérations de location financière	6 970	6 208
Crédit-bail et location longue durée	6 858	6 085
Créances douteuses et compromises	112	123
Créances rattachées sur opérations de location financière	7	7
Crédit-bail et location longue durée	5	5
Créances douteuses et compromises	2	2
Éléments intégrés au coût amorti sur opérations de location financière	(15)	(39)
Etalement des frais de dossiers et divers	(13)	(16)
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(100)	(102)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	98	79
Dépréciation des créances sur opérations de location financière	(92)	(103)
Dépréciation sur créances incidentées ou à risque	(11)	(10)
Dépréciation des créances douteuses et compromises	(80)	(89)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(1)	(4)
Total net des créances sur opérations de location financière	6 870	6 073

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapportement entre l'investissement brut dans les contrats de location financière à la date de clôture et la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2015
Location financière - Investissement net	3 279	3 676	7	6 962
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	205	159		364
Location financière - Investissement brut	3 484	3 835	7	7 326
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	1 627	1 740	3	3 370
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>1 202</i>	<i>994</i>	<i>3</i>	<i>2 199</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	2 282	2 841	4	5 127

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2014
Location financière - Investissement net	3 058	3 116	2	6 176
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	209	178		387
Location financière - Investissement brut	3 267	3 294	2	6 563
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	1 451	1 406	1	2 858
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>1 009</i>	<i>806</i>	<i>1</i>	<i>1 816</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	2 258	2 487	1	4 746

5.3. OPÉRATIONS DE LOCATION OPÉRATIONNELLE

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Immobilisations données en location	564	308
Valeur brute des immobilisations données en location	656	346
Amortissements sur immobilisations données en location	(92)	(38)
Créances sur opérations de location opérationnelle	4	4
Créances rattachées	1	1
Créances saines	5	3
Créances douteuses et compromises	1	
Produits et charges restant à étaler	(3)	
Dépréciation des opérations de location opérationnelle	(10)	(3)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(10)	(3)
Total net des opérations de location opérationnelle	558	309

Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location opérationnelle non résiliables

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Inférieur à 1 an	46	26
De 1 an à 5 ans	130	65
Supérieur à 5 ans		
Total	176	91

5.4. EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT ET INDICATION SUR LA QUALITÉ DES CRÉANCES JUGÉES SAINES PAR LE GROUPE RCI BANQUE

L'exposition consolidée maximale au risque de crédit s'établit à 38 053 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Cette exposition comprend principalement les encours nets de financement des ventes, débiteurs divers et produits dérivés actifs ainsi que les engagements de financement irrévocables présents au hors bilan consolidé de RCI Banque (cf. note 22 Engagements reçus).

Montant des créances échues

En millions d'euros	12/2015	dont non dépréciées ⁽¹⁾	12/2014	dont non dépréciées ⁽¹⁾
Depuis 0 à 3 mois	440	408	455	416
Depuis 3 à 6 mois	44		44	
Depuis 6 mois à 1 an	21		27	
Depuis plus de 1 an	289		314	
Total des créances échues	794	408	840	416

(1) Ne comprend que les créances de financement des ventes non dépréciées, soit totalement, soit partiellement sur une base individuelle.

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de score) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseaux). A la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances de financement des ventes non échues et non dépréciées.

Par ailleurs, il n'existe pas de concentration de risques significative au sein de la clientèle du Financement des ventes au regard des dispositions réglementaires.

Le montant des garanties détenues sur les créances douteuses ou incidentées est de 523 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 469 millions d'euros au 31 décembre 2014.

5.5. VALEURS RÉSIDUELLES EN RISQUE PORTÉ PAR RCI BANQUE

Le montant total des risques sur valeurs résiduelles porté en propre par RCI Banque s'élève à 1 649 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 912 millions d'euros au 31 décembre 2014. Il est provisionné à hauteur de 15 millions d'euros au 31 décembre 2015 (concerne pour l'essentiel le Royaume-Uni).

NOTE 6 : VENTILATION DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	Clientèle	Réseaux	Autres	Total 12/2015
Valeur brute	24 209	8 244	354	32 807
Créances saines	23 737	7 911	351	31 999
Créances douteuses	159	297	2	458
Créances compromises	313	36	1	350
<i>% des créances douteuses et compromises sur le total des créances</i>	<i>1,95 %</i>	<i>4,04 %</i>	<i>0,85 %</i>	<i>2,46 %</i>
Dépréciation sur base individuelle	(425)	(135)	(1)	(561)
Dépréciation créances saines	(74)	(57)		(131)
Dépréciation créances douteuses	(96)	(42)	(1)	(139)
Dépréciation créances compromises	(255)	(36)		(291)
Dépréciation collective sectorielle	(40)	(69)		(109)
Dépréciation des créances	(9)	(69)		(78)
Risque pays	(31)			(31)
Total des valeurs nettes^(*)	23 744	8 040	353	32 137
<i>(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i>	<i>15</i>	<i>628</i>	<i>254</i>	<i>897</i>

En millions d'euros	Clientèle	Réseaux	Autres	Total 12/2014
Valeur brute	20 932	8 090	378	29 400
Créances saines	20 428	7 727	376	28 531
Créances douteuses	178	324	1	503
Créances compromises	326	39	1	366
<i>% des créances douteuses et compromises sur le total des créances</i>	<i>2,41%</i>	<i>4,49%</i>	<i>0,53%</i>	<i>2,96%</i>
Dépréciation sur base individuelle	(444)	(153)	(1)	(598)
Dépréciation créances saines	(59)	(53)		(112)
Dépréciation créances douteuses	(106)	(61)		(167)
Dépréciation créances compromises	(279)	(39)	(1)	(319)
Dépréciation collective sectorielle	(37)	(59)		(96)
Dépréciation des créances	(6)	(59)		(65)
Risque pays	(31)			(31)
Total des valeurs nettes^(*)	20 451	7 878	377	28 706
<i>(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i>	<i>25</i>	<i>585</i>	<i>273</i>	<i>883</i>

L'information sectorielle est détaillée en note 1.

La classification « Autres » regroupe principalement les comptes acheteurs et ordinaires avec les concessionnaires et le groupe Renault.

La provision pour risque pays concerne essentiellement l'Argentine, le Brésil et dans une moindre mesure le Maroc et la Roumanie.

NOTE 7 : COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Créances d'impôts et taxes fiscales	315	243
Créances d'impôts courants	21	37
Créances d'impôts différés	105	109
Créances fiscales hors impôts courants	189	97
Comptes de régularisation et actifs divers	623	637
Autres débiteurs divers	166	203
Comptes de régularisation actif	33	29
Valeurs reçues à l'encaissement	288	295
Part des réassureurs dans les provisions techniques	136	110
Total des comptes de régularisation et actifs divers^(*)	938	880
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	94	153

Les actifs d'impôts différés sont analysés en note 31.

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

Variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Part des réassureurs dans les provisions techniques au début de la période	110	93
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	34	24
Sinistres mis à la charge des réassureurs	(8)	(7)
Part des réassureurs dans les provisions techniques à la fin de la période	136	110

NOTE 8 : PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

En millions d'euros	12/2015		12/2014	
	Valeur bilan des SME	Résultat	Valeur bilan des SME	Résultat
Orfin Finansman Anonim Sirketi	17	2	17	1
RN SF B.V.	32	2	33	(6)
Nissan Renault Financial Services India Private Limited	23			
Total des participations dans les entreprises associées et coentreprises	72	4	50	(5)

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Valeur nette des immobilisations incorporelles	3	4
Valeur brute	35	34
Amortissements et provisions	(32)	(30)
Valeur nette des immobilisations corporelles	25	24
Valeur brute	116	114
Amortissements et provisions	(91)	(90)
Total net des immobilisations corporelles et incorporelles	28	28

NOTE 10 : ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Argentine	3	4
Royaume-Uni	43	40
Allemagne	12	12
Italie	9	9
Corée du Sud	20	19
République tchèque	6	6
Total des écarts d'acquisition ventilés par pays	93	90

L'ensemble de ces écarts d'acquisition a fait l'objet de tests de dépréciation (selon les méthodes et hypothèses décrites

en note B). Ces tests n'ont pas fait apparaître de risque de dépréciation au 31 décembre 2015.

NOTE 11 : DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE OU REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

11.1. BANQUES CENTRALES

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Comptes et emprunts à terme	1 500	550
Dettes rattachées	1	
Total Banques centrales	1 501	550

La valeur comptable du collatéral présenté à la Banque de France (3G) s'élève au 31 décembre 2015 à 4 655 M€

en titres de véhicules de titrisations et en titres de créances privées.

11.2. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Dettes à vue envers les établissements de crédit	205	125
Comptes ordinaires créditeurs	21	47
Emprunts au jour le jour	52	
Autres sommes dues	132	78
Dettes à terme envers les établissements de crédit	1 228	1 985
Comptes et emprunts à terme	1 148	1 846
Dettes rattachées	80	139
Total des dettes envers les établissements de crédit	1 433	2 110

Les dettes à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Trois emprunts au jour le jour ont été effectués au Brésil le dernier jour de l'année pour 52 M€.

11.3. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Comptes créditeurs de la clientèle	10 885	7 280
Comptes ordinaires créditeurs	83	75
Comptes créditeurs à terme	571	671
Comptes d'épargne - Livrets ordinaires	7 330	5 102
Dépôts à terme de la clientèle	2 901	1 432
Autres sommes dues à la clientèle et dettes rattachées	48	24
Autres sommes dues à la clientèle	35	17
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à vue	10	6
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à terme		1
Dettes rattachées sur comptes d'épargne - Livrets ordinaires	2	
Dettes rattachées sur dépôts à terme de la clientèle	1	
Total des dettes envers la clientèle^(*)	10 933	7 304
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>600</i>	<i>677</i>

Les comptes créditeurs à terme tiennent compte d'une convention de gage espèces accordée à RCI Banque par le constructeur Renault pour un montant de 550 millions d'euros couvrant sans distinction géographique les risques de défaillance du groupe Renault Retail Groupe.

RCI Banque a lancé son activité d'épargne en février 2012 en France, en février 2013 en Allemagne, en avril 2014 en Autriche, et au Royaume-Uni en juin 2015 en commercialisant des comptes sur livrets ainsi que des dépôts à terme.

11.4. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Titres de créances négociables⁽¹⁾	1 662	952
Certificats de dépôt	1 149	797
Billets de trésorerie, Papiers commerciaux et assimilés	261	111
BMTN et assimilés	228	10
Dettes rattachées sur titres de créances négociables	24	34
Autres dettes représentées par un titre⁽²⁾	2 776	3 636
Autres dettes représentées par un titre	2 775	3 635
Dettes rattachées sur autres dettes représentées par un titre	1	1
Emprunts obligataires et assimilés	13 096	12 039
Emprunts obligataires	12 886	11 784
Dettes rattachées sur emprunts obligataires	210	255
Total des dettes représentées par un titre^(*)	17 534	16 627
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>156</i>	<i>203</i>

(1) Les certificats de dépôts, les billets de trésorerie et les papiers commerciaux sont émis par RCI Banque S.A., CFI RCI Brasil S.A. et Diac S.A.

(2) Les autres dettes représentées par un titre correspondent principalement aux titres émis par les véhicules de titrisation créés pour les besoins des opérations de titrisation française (Diac S.A.), italienne (RCI Banque Succursale Italiana), allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland) britannique (RCI Financial Services Ltd) et brésilienne (Companhia de Crédito Financiamento e Investimento RCI Brasil).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

11.5. VENTILATION DES DETTES PAR MÉTHODE D'ÉVALUATION

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Dettes évaluées au coût amorti - Hors couverture juste valeur	25 452	20 720
Banques centrales	1 501	550
Dettes envers les établissements de crédit	1 433	2 100
Dettes envers la clientèle	10 933	7 304
Dettes représentées par un titre	11 585	10 766
Dettes évaluées au coût amorti - Couverture juste valeur	5 949	5 871
Dettes envers les établissements de crédit		10
Dettes représentées par un titre	5 949	5 861
Total des dettes financières	31 401	26 591

11.6. VENTILATION DE L'ENDETTEMENT PAR TAUX AVANT DÉRIVÉS

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2015
Banques centrales		1 501	1 501
Dettes sur les établissements de crédit	808	625	1 433
Dettes envers la clientèle	8 033	2 900	10 933
Titres de créances négociables	421	1 241	1 662
Autres dettes représentées par un titre	2 776		2 776
Emprunts obligataires	3 596	9 500	13 096
Total de l'endettement par taux	15 634	15 767	31 401

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2014
Banques centrales		550	550
Dettes sur les établissements de crédit	1 011	1 099	2 110
Dettes envers la clientèle	5 728	1 576	7 304
Titres de créances négociables	452	500	952
Autres dettes représentées par un titre	3 064	572	3 636
Emprunts obligataires	2 409	9 630	12 039
Total de l'endettement par taux	12 664	13 927	26 591

11.7. VENTILATION DE L'ENDETTEMENT PAR DURÉE RESTANT À COURIR

La ventilation des dettes par échéance est exposée en note 17.

NOTE 12 : TITRISATION

TITRISATION - OPÉRATIONS PUBLIQUES								
Pays	France				Italie	Allemagne		Brésil
Entités cédantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	RCI Banque Succursale Italiana	RCI Bank Niederlassung	RCI Bank Niederlassung	Companhia de Crédito, Financiamento e Investimento RCI Brasil
Collatéral concerné	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle
Véhicule d'émission	CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	CARS Alliance Auto Loans France V 2012-1	CARS Alliance Auto Loans France V 2014-1	FCT Cars Alliance DFP France	Cars Alliance Auto Loans Italy 2015 s.r.l.	CARS Alliance Auto Loans Germany Master	CARS Alliance Auto Loans Germany V2013-1	Fundo de Investimento em Direitos Creditórios RCI Brasil I
Date de début	mai 2012	novembre 2012	octobre 2014	juillet 2013	juillet 2015	mars 2014	décembre 2013	mai 2015
Maturité légale des fonds	août 2030	février 2024	janvier 2026	juillet 2023	décembre 2031	mars 2031	décembre 2024	avril 2021
Montant des créances cédées à l'origine	715 M€	826 M€	700 M€	1 020 M€	1 234 M€	674 M€	977 M€	n.a.
Réhaussement de crédit à la date initiale	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 15,1 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 13,5 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 11,5 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 20,35 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 22,6 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 8 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 12 %	Cash reserve pour 1 % Sur-collatéralisation en créances de 11 %
Créances cédées au 31 décembre 2015	899 M€	157 M€	596 M€	1 060 M€	1 214 M€	1 856 M€	573 M€	146 M€
Titres émis au 31 décembre 2015 (y compris parts éventuellement souscrites par le groupe RCI Banque)	Class A Notation : AAA 765 M€	Class A Notation : AAA 55 M€	Class A Notation : AAA 532 M€	Class A Notation : AAA 750 M€	Class A Notation : AAA 955 M€	Class A Notation : AAA 1 553 M€	Class A Notation : AAA 440 M€	Class A Notation : AAA 108 M€
	Class B Non noté 137 M€	Class B Non noté 109 M€	Class C Non noté 34 M€		Class J Non noté 292 M€	Class B Non noté 136 M€	Class C Non noté 52 M€	Class B Non noté 13 M€
			Class B Notation : A+ 44 M€				Class B Notation : A 57 M€	
Période	Revolving	Amortissement	Amortissement	Revolving	Revolving	Revolving	Amortissement	Revolving
Nature de l'opération	auto-souscrite	Marché	Marché	Auto-souscrite	Auto-souscrite	Auto-souscrite	Marché	Marché

En 2015 le groupe RCI Banque a procédé à deux opérations de titrisation publiques, une opération en Italie, et une opération au Brésil, par l'intermédiaire de véhicules ad hoc. L'opération de titrisation de crédits aux particuliers en Italie a été souscrite par RCI Banque SA, et permet ainsi d'obtenir des titres mobilisables auprès de la BCE.

En complément et dans le cadre de la diversification du refinancement, des opérations de titrisation ont été financées auprès d'investisseurs privés. Ont été titrisées des créances à la clientèle au Royaume-Uni ainsi que des créances leasing et des créances concessionnaires en Allemagne. Ces opérations étant privées, leurs modalités ne sont pas détaillées dans le tableau ci-dessus.

Au 31 décembre 2015, le montant total des financements obtenus à travers les titrisations privées est de 1 607 M€, le montant des financements obtenus par les titrisations publiques placées sur les marchés est de 1 174 M€.

Toutes les opérations de titrisation du groupe répondent à l'exigence de rétention de 5 % du capital économique mentionné à l'article 405 de la directive européenne n° 575/2013. Ces opérations n'ont pas eu pour conséquence la décomptabilisation des créances cédées, le montant des créances de financement des ventes ainsi maintenu au bilan s'élève à 8 835 M€ au 31 décembre 2015 (7 724 M€ au 31 décembre 2014), soit :

- pour les titrisations placées sur le marché : 1 472 M€
- pour les titrisations auto-souscrites : 5 028 M€
- pour les titrisations privées : 2 335 M€

La juste valeur de ces créances est de 8 793 M€ au 31 décembre 2015.

Un passif de 2 776 M€ a été comptabilisé en « Autres dettes représentées par un titre » correspondant aux titres émis lors des opérations de titrisation, la juste valeur de ce passif est de 2 793 M€ au 31 décembre 2015.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La différence entre le montant des créances cédées et le montant du passif cité précédemment correspond au rehaussement de crédit nécessaire à ces opérations

ainsi qu'à la quote-part des titres conservés par le groupe RCI Banque, constituant une réserve de liquidité.

NOTE 13 : COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Dettes d'impôts et taxes fiscales	423	445
Dettes d'impôts courants	79	74
Dettes d'impôts différés	324	339
Dettes fiscales hors impôts courants	20	32
Comptes de régularisation et passifs divers	1 274	1 118
Dettes sociales	40	38
Autres créditeurs divers	1 011	875
Comptes de régularisation passif	216	200
Comptes d'encaissement	7	5
Total des comptes de régularisation et passifs divers^(*)	1 697	1 563
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	282	187

Les passifs d'impôts sont analysés en note 31.

NOTE 14 : PROVISIONS

En millions d'euros	12/2014	Dotations	Reprises		Autres ^(*) variations	12/2015
			Utilisées	Non Utilisées		
Provisions sur opérations bancaires	270	213	(36)	(134)	4	317
Provisions pour risques de litiges	20	7	(7)	(9)	(1)	10
Provisions techniques des contrats d'assurance	227	202	(22)	(122)	3	288
Autres provisions	23	4	(7)	(3)	2	19
Provisions sur opérations non bancaires	98	16	(15)	(5)	(11)	83
Provisions pour engagements de retraite et ass.	41	6	(4)		(3)	40
Provisions pour restructurations	4		(2)	(2)	1	1
Provisions pour risques fiscaux et litiges	50	8	(9)	(1)	(9)	39
Autres provisions	3	2		(2)		3
Total des provisions	368	229	(51)	(139)	(7)	400

() Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre*

Le montant significatif en « Autres variations » dans les « Provisions pour risques fiscaux et litiges » s'explique par un effet change très défavorable sur le Real brésilien.

Chacun des litiges connus dans lesquels RCI Banque ou des sociétés du groupe sont impliqués fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Les sociétés du groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Les autres provisions sur opérations bancaires sont principalement constituées de la provision technique d'assurance correspondant aux engagements des captives d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. La provision technique d'assurance s'élève à 288 M€ à fin décembre 2015.

Les provisions pour litiges sur opérations bancaires comprennent notamment celle de la succursale allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland) qui s'élevaient à 13 M€ à fin décembre 2014 dont 1 M€ au titre de l'audit fiscal sur la TVA et 12 M€ au titre des frais de dossiers abusifs facturés à la clientèle grand public suite à la décision de la Cour Suprême allemande ainsi que celle de la filiale hongroise (RCI ZRT) qui s'élevait à 5 M€ suite à une loi à effet rétroactif sur les contrats en devises.

A fin décembre 2015, les reprises utilisées sur ces provisions font suite au passage en charges effectives des remboursements déjà effectués :

- 8,2 M€ pour RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland dont 0,6 M€ au titre de la provision pour risque fiscal et 7,6 M€ au titre de la provision sur opérations bancaires relative aux frais de dossier ;
- 5,0 M€ pour RCI ZRT.

Une reprise non utilisée a été comptabilisée en Allemagne sur la provision sur opérations bancaires liée aux frais de dossier aux particuliers à hauteur de 6,3 M€.

Par ailleurs, une dotation nette au titre de la provision des remboursements d'intérêts de contrats en devises a été enregistrée en 2015 à hauteur de 0,8 M€ en Hongrie. Une dotation supplémentaire a également eu lieu en Allemagne au titre de la provision sur frais de dossiers relatifs à la clientèle commerciale pour 5,9 M€.

Risque d'assurance

Le risque principal encouru par le groupe du fait des contrats d'assurance et de réassurance souscrits consiste en ce que le montant réel des sinistres et des indemnités et/ou la cadence de paiement de ceux-ci peuvent différer des estimations. La fréquence des sinistres, leur gravité, l'évaluation des indemnités versées, la nature des sinistres dont certains sont à développement long, ont une influence sur le risque principal encouru par le groupe. Le groupe veille à ce que ses provisions disponibles soient suffisantes pour couvrir ses engagements.

L'exposition au risque est limitée par la diversification du portefeuille de contrats d'assurance et de réassurance ainsi que celle des zones géographiques de souscription. La volatilité des risques est également réduite par une sélection stricte des contrats, le respect des guides de souscription et au le recours à des accords de réassurance.

Afin de limiter ses risques, le groupe a recours à la réassurance. Les contrats cédés en réassurance sont conclus sur une base proportionnelle. Les traités de réassurance en quote-part sont conclus afin de réduire les expositions globales du groupe pour toutes les activités et dans tous les pays. Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont évalués conformément à la provision pour sinistres et conformément aux traités de réassurance. La réassurance ne décharge cependant pas la cédante de ses engagements face aux assurés. Dans la mesure où le réassureur ne serait pas en mesure de respecter ses obligations, le groupe est exposé à un risque de crédit sur les contrats cédés. Les traités de réassurance sont conclus avec une contrepartie de notation A. Le groupe surveille de manière active la notation du réassureur. Le groupe a évalué les risques couverts par les contrats de réassurance et est d'avis qu'aucune rétrocession n'est nécessaire.

Hypothèse clés

La principale hypothèse sous-jacente aux estimations de passif est que l'évolution des sinistres futurs suivra un modèle identique à l'évolution des sinistres passés du groupe.

Le groupe a donc considéré un taux de perte ultime afin d'estimer le coût total des sinistres et de ses provisions (IBNR). Compte tenu des traités de réassurance conclus, une dégradation ou une amélioration de ce taux de perte n'aura pas un impact significatif sur les résultats de l'année.

Provisions pour engagements de retraite et assimilés

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Montant de la provision sociétés françaises	30	32
Montant de la provision sociétés étrangères	10	9
Total de la provision pour engagements de retraite	40	41

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Filiales sans fond de pension

Principales hypothèses actuarielles retenues	France	
	12/2015	12/2014
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Evolution des salaires	2,06 %	2,26 %
Taux d'actualisation financière	2,10 %	1,89 %
Taux de départ	5,40 %	5,83 %

Filiales avec un fond de pension

Principales hypothèses actuarielles retenues	Royaume-Uni		Suisse		Pays Bas	
	12/2015	12/2014	12/2015	12/2014	12/2015	12/2014
Duration moyenne	24 ans	27 ans	18 ans	17 ans	12 ans	12 ans
Taux d'indexation des salaires	3,05 %	3,00 %	1,00 %	1,00 %	1,25 %	1,25 %
Taux d'actualisation	3,95 %	3,80 %	0,80 %	1,50 %	2,40 %	2,60 %
Taux de rendement réel des actifs de couverture	0,40 %	12,10 %	2,00 %	2,00 %	2,40 %	2,60 %

Variation des provisions pour engagements de retraite au cours de l'exercice

En millions d'euros	Valeur actuarielle de l'obligation	Juste valeur des actifs du régime	Plafonnement de l'actif	Passif (actif) net au titre de prestations définies
	(A)	(B)	(C)	(A)-(B)-(C)
Solde à l'ouverture de la période	80	38		42
Coût des services rendus de la période	4			4
Intérêt net sur le passif (actif) net	2	1		1
Charge (produit) au compte de résultat	6	1		5
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses démographiques	(3)			(3)
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses financières	(3)			(3)
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des effets d'expérience	3			3
Réévaluation du passif (actif) net en Autres éléments du résultat global	(3)			(3)
Contributions versées au régime		1		(1)
Prestations payées au titre du régime	(3)	(1)		(2)
Effet des variations de cours de change	1	2		(1)
Solde à la clôture de l'exercice	81	41		40

Nature des fonds investis

En millions d'euros	12/2015		12/2014	
	Côtés sur un marché actif	Non côtés sur un marché actif	Côtés sur un marché actif	Non côtés sur un marché actif
Actions	10		9	
Obligations	26		25	
Autres	5		4	
Total	41		38	

NOTE 15 : DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES EN COUVERTURE D'UN RISQUE DE CONTREPARTIE

En millions d'euros	12/2014	Dotations	Reprises		Autres ^(*) variations	12/2015
			Utilisées	Non Utilisées		
Dépréciations sur opérations bancaires	695	352	(238)	(130)	(9)	670
Opérations avec la clientèle (sur base individuelle)	598	327	(237)	(121)	(6)	561
Opérations avec la clientèle (sur base collective)	96	25	(1)	(9)	(2)	109
Opérations sur titres	1				(1)	
Provisions sur opérations non bancaires	5	2	(1)		(1)	5
Autres couvertures d'un risque de contrepartie	5	2	(1)		(1)	5
Provisions sur opérations bancaires	20	7	(7)	(9)	(1)	10
Provisions pour risques de litiges	20	7	(7)	(9)	(1)	10
Total couverture des risques de contreparties	720	361	(246)	(139)	(11)	685

(*) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

La ventilation par marché des dépréciations de l'actif liées aux opérations avec la clientèle est présentée en note 6.

NOTE 16 : DETTES SUBORDONNÉES

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Dettes évaluées au coût amorti		251
Emprunts subordonnés		250
Dettes rattachées sur emprunts subordonnés		1
Dettes évaluées à la juste valeur	12	10
Titres participatifs	12	10
Total des dettes subordonnées	12	261

L'émission publique de dettes subordonnées de 250 millions d'euros mise en place en 2005 est arrivée à échéance en avril 2015.

La rémunération des titres participatifs émis en 1985 par Diac SA comprend une partie fixe égale au TAM (Taux annuel monétaire) et une partie variable obtenue en

appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du sous-groupe Diac de l'exercice par rapport à celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100 % et 130 % du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6,5 %.

NOTE 17 : VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR DURÉE RESTANT À COURIR

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2015
Actifs financiers	10 989	10 561	13 500	334	35 384
Caisse et Banques centrales	1 937				1 937
Instruments dérivés	46	137	167	24	374
Actifs financiers disponibles à la vente et autres	275	196	62	110	643
Prêts et créances sur les établissements de crédit	720		131		851
Prêts et créances sur la clientèle	8 011	10 228	13 140	200	31 579
Passifs financiers	11 035	4 554	14 060	1 832	31 481
Banques centrales		1	1 500		1 501
Instruments dérivés	9	29	30		68
Dettes envers les établissements de crédit	390	566	477		1 433
Dettes envers la clientèle	7 635	984	1 764	550	10 933
Dettes représentées par un titre	3 001	2 974	10 289	1 270	17 534
Dettes subordonnées				12	12

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2014
Actifs financiers	9 034	9 762	11 589	281	30 666
Caisse et Banques centrales	465				465
Instruments dérivés	41	21	214	22	298
Actifs financiers disponibles à la vente et autres	124	399	101	132	756
Prêts et créances sur les établissements de crédit	685	5	60		750
Prêts et créances sur la clientèle	7 719	9 337	11 214	127	28 397
Passifs financiers	8 455	3 679	13 728	1 079	26 941
Banques centrales	150		400		550
Instruments dérivés	17	38	34		89
Dettes envers les établissements de crédit	724	709	677		2 110
Dettes envers la clientèle	5 345	394	1 015	550	7 304
Dettes représentées par un titre	2 219	2 287	11 602	519	16 627
Dettes subordonnées		251		10	261

Les excédents de trésorerie du groupe, d'un montant historiquement élevé en raison de la progression des dépôts clientèle et de ventes automobiles dynamiques en Europe, ont été principalement investis en dépôts à la Banque Centrale en raison d'une rémunération supérieure à celle de supports alternatifs (dépôts en Banque Commerciale, actifs liquides HQLA).

Les emprunts Banque Centrale correspondent aux opérations de financement à Long terme (TLTRO) qui ont été introduites fin 2014 et progressivement utilisées par RCI Banque.

NOTE 18 : VENTILATION DES FLUX FUTURS CONTRACTUELS PAR ÉCHÉANCE

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2015
Passifs financiers	10 875	4 753	14 640	1 943	32 211
Banques centrales			1 500		1 500
Instruments dérivés		25	7		32
Dettes envers les établissements de crédit	372	502	477		1 351
Dettes envers la clientèle	7 623	983	1 764	550	10 920
Dettes représentées par un titre	2 708	2 847	10 281	1 270	17 106
Dettes subordonnées				9	9
Intérêts futurs à payer	172	396	611	114	1 293
Engagements de financements et garanties donnés	1 881	70		5	1 956
Total flux futurs contractuels par échéance	12 756	4 823	14 640	1 948	34 167

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2014
Passifs financiers	8 399	4 087	14 415	1 112	28 013
Banques centrales	150		400		550
Instruments dérivés	13	27	25		65
Dettes envers les établissements de crédit	698	596	677		1 971
Dettes envers la clientèle	5 339	394	1 015	550	7 298
Dettes représentées par un titre	1 930	2 176	11 587	519	16 212
Dettes subordonnées		250		9	259
Intérêts futurs à payer	269	644	711	34	1 658
Engagements de financements et garanties donnés	1 653				1 653
Total flux futurs contractuels par échéance	10 052	4 087	14 415	1 112	29 666

La somme des flux futurs contractuels n'est pas égale aux valeurs bilancielle notamment en raison de la prise en compte des intérêts futurs contractuels et des coupons de swaps non actualisés.

Pour les dérivés passifs, les flux contractuels correspondent aux montants à décaisser.

Pour les autres passifs financiers non dérivés, les flux contractuels correspondent au remboursement du nominal et au paiement des intérêts.

Pour les instruments financiers à taux variable, les intérêts ont été estimés sur la base du taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre.

NOTE 19 : JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (EN APPLICATION D'IFRS 7 ET D'IFRS 13) ET DÉCOMPOSITION PAR NIVEAU DES ACTIFS ET DES PASSIFS À LA JUSTE VALEUR

En millions d'euros 31/12/2015	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart ^(*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV ^(*)	
Actifs financiers	35 384	635	3 162	31 615	35 412	28
Caisse et Banques centrales	1 937		1 937		1 937	
Instruments dérivés	374		374		374	
Actifs financiers disponibles à la vente et autres	643	635		8	643	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	851		851		851	
Prêts et créances sur la clientèle	31 579			31 607	31 607	28
Passifs financiers	31 481	12	31 532		31 544	(63)
Banques centrales	1 501		1 501		1 501	
Instruments dérivés	68		68		68	
Dettes envers les établissements de crédit	1 433		1 426		1 426	7
Dettes envers la clientèle	10 933		10 933		10 933	
Dettes représentées par un titre	17 534		17 604		17 604	(70)
Dettes subordonnées	12	12			12	

(*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

Les actifs financiers disponibles à la vente classés en niveau 3 correspondent à des titres de participation de sociétés non consolidées.

En millions d'euros 31/12/2014	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart ^(*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV ^(*)	
Actifs financiers	30 666	742	1 513	28 542	30 797	131
Caisse et Banques centrales	465		465		465	
Instruments dérivés	298		298		298	
Actifs financiers disponibles à la vente et autres	756	742		14	756	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	750		750		750	
Prêts et créances sur la clientèle	28 397			28 528	28 528	131
Passifs financiers	26 941	10	27 256		27 266	(325)
Banques centrales	550		550		550	
Instruments dérivés	89		89		89	
Dettes envers les établissements de crédit	2 110		2 138		2 138	(28)
Dettes envers la clientèle	7 304		7 304		7 304	
Dettes représentées par un titre	16 627		16 924		16 924	(297)
Dettes subordonnées	261	10	251		261	

(*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

Hypothèses et méthodes retenues

La hiérarchie à 3 niveaux des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, telle que demandée par la norme IFRS 7 est la suivante :

- **Niveau 1** : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- **Niveau 2** : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires ou évaluations pour lesquelles toutes les données significatives sont basées sur des données de marché observables.
- **Niveau 3** : techniques d'évaluation pour lesquelles des données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments.

Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque exercice, et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, le dernier cours coté est utilisé pour calculer la valeur de marché. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si RCI Banque ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont :

• **Actifs financiers**

Les prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux proposés par RCI Banque au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

Les titres en niveau 3 correspondent aux titres de participations non consolidés pour lesquels il n'existe pas de cotation.

• **Prêts et créances à la clientèle**

Les créances de financement des ventes ont été estimées en actualisant les flux futurs au taux auquel des prêts similaires (conditions, échéance et qualité du débiteur) seraient accordés au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015.

Les créances à la clientèle qui ont une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec la valeur nette comptable.

• **Passifs financiers**

La juste valeur des passifs financiers a été déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés à RCI Banque au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les flux prévisionnels sont donc actualisés selon une courbe de taux zéro-coupon, incluant le spread de RCI Banque des émissions sur le marché secondaire contre 3 mois.

NOTE 20 : ACCORDS DE COMPENSATION ET AUTRES ENGAGEMENTS SIMILAIRES

Convention cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme et accords similaires

Le groupe RCI Banque négocie ses contrats d'instruments dérivés à terme sous les conventions-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et de la FBF (Fédération Bancaire Française).

La survenance d'un cas de défaut donne à la partie non défaillante le droit de suspendre l'exécution de ses obligations de paiement et au paiement ou à la réception d'un solde de résiliation pour l'ensemble des transactions résiliées.

Les conventions-cadre ISDA et FBF ne répondent pas aux critères de compensation dans les états financiers. Le groupe RCI Banque ne dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés uniquement en cas de défaut ou d'évènement de crédit.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers

En millions d'euros 31/12/2015	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Actifs	1 278		1 278	49	681		548
Dérivés	374		374	49			325
Créances de financements Réseau ⁽¹⁾	904		904		681		223
Passifs	68		68	49			19
Dérivés	68		68	49			19

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspondent pour 547 M€ à celles du groupe Renault Retail Groupe, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 542 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault (cf note 11.3) et pour 357 M€ aux concessionnaires financés par Companhia de Credito, Financiamento e Investimento RCI Brasil, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 139 M€ par nantissement des letras de cambio souscrites par les concessionnaires.

En millions d'euros 31/12/2014	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Actifs	1 419		1 419	66	724		629
Dérivés	298		298	66			232
Créances de financements Réseau ⁽¹⁾	1 121		1 121		724		397
Passifs	89		89	66			23
Dérivés	89		89	66			23

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspondent pour 521 M€ à celles du groupe Renault Retail Groupe, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 550 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault (cf note 11.3) et pour 600 M€ aux concessionnaires hors groupe financés par Companhia de Credito, Financiamento e Investimento RCI Brasil, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 205 M€ par nantissement des letras de cambio souscrites par les concessionnaires.

NOTE 21 : ENGAGEMENTS DONNÉS

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Engagements de financement	1 952	1 645
Engagements en faveur de la clientèle	1 952	1 645
Engagements de garantie	46	64
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	41	34
Engagements d'ordre de la clientèle	5	30
Total des engagements donnés^(*)	1 998	1 709
(*) Dont entreprises liées	6	11

NOTE 22 : ENGAGEMENTS REÇUS

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Engagements de financement	4 492	4 812
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 492	4 812
Engagements de garantie	8 629	8 051
Engagements reçus d'établissements de crédit	146	146
Engagements reçus de la clientèle	4 565	4 676
Engagements de reprise reçus	3 918	3 229
Total des engagements reçus^(*)	13 121	12 863
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	2 893	2 476

RCI Banque dispose au 31 décembre 2015 de 4 482 M€ de lignes de sécurité confirmées non utilisées, d'une diversification importante de ses programmes d'émissions à court et moyen termes et de 2 404 M€ de titres de créances éligibles et mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne (après prise en compte des décotes, hors titres et créances mobilisées à la date de clôture).

La majeure partie des engagements reçus des parties liées concerne les engagements de reprise convenus avec les constructeurs dans le cadre de la location financière.

Garanties et collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de pertes dû à l'insolvabilité du débiteur (hypothèques, nantissements, lettres d'intention, garanties bancaires à la première demande pour l'octroi de prêts aux concessionnaires et à la clientèle particulière dans certains cas). Les garants font l'objet d'une notation interne ou externe actualisée au moins annuellement.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe RCI Banque mène donc une gestion active et rigoureuse de ses suretés notamment en les diversifiant : assurance-crédit, garanties personnelles et autres.

NOTE 23 : EXPOSITION AU RISQUE DE CHANGE

En millions d'euros 12/2015	Bilan		Hors Bilan		Position Nette		
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte	Total	Dt Monétaire	Dt Structurelle
Position en USD		(1 144)	1 144				
Position en GBP	1 195			(1 058)	137		137
Position en CHF	422			(418)	4		4
Position en CZK	87			(69)	18		18
Position en ARS	9				9	(1)	10
Position en BRL	88				88	(3)	91
Position en PLN	317			(304)	13		13
Position en HUF	6				6		6
Position en RON		(2)			(2)	(2)	
Position en KRW	167				167		167
Position en MAD	25				25	(2)	27
Position en DKK	103			(94)	9	9	
Position en TRY	15				15		15
Position en SEK	95			(95)			
Position en AUD		(124)	124				
Position en SGD		(31)	31				
Expositions totales	2 529	(1 301)	1 299	(2 038)	489	1	488

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En millions d'euros 12/2014	Bilan		Hors Bilan		Position Nette		
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte	Total	Dt Monétaire	Dt Structurelle
Position en USD		(1 006)	1 006				
Position en GBP	1 156			(1 027)	129		129
Position en CHF	121			(118)	3		3
Position en CZK	48			(30)	18		18
Position en ARS	14				14		14
Position en BRL	121				121		121
Position en PLN	216			(203)	13		13
Position en HUF	6				6		6
Position en KRW	162				162		162
Position en MAD	26				26		26
Position en DKK	71			(71)			
Position en TRY	17				17		17
Position en SEK	40			(40)			
Position en NOK		(55)	55				
Position en AUD		(125)	125				
Position en RUB	45			(45)			
Position en SGD		(30)	30				
Expositions totales	2 043	(1 216)	1 216	(1 534)	509		509

La position de change structurelle correspond à la valeur des titres de participations en devises détenus par RCI Banque SA.

NOTE 24 : INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Intérêts et produits assimilés	2 266	2 252
Opérations avec les établissements de crédit	22	27
Opérations avec la clientèle	1 660	1 630
Opérations de location financière	465	496
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	110	98
Intérêts courus et échus des instruments financiers disponibles à la vente	9	1
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	(388)	(338)
Opérations avec la clientèle	(322)	(271)
Opérations de location financière	(66)	(67)
Total des intérêts et produits assimilés^(*)	1 878	1 914
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	545	560

La titrisation des créances n'ayant pas fait l'objet d'une déconsolidation, les intérêts relatifs aux créances cédées

au travers de ces opérations figurent toujours en intérêts et produits sur opérations avec la clientèle.

NOTE 25 : INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Opérations avec les établissements de crédit	(174)	(224)
Opérations avec la clientèle	(114)	(103)
Opérations de location financière	(1)	(1)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(16)	(15)
Charges sur dettes représentées par un titre	(537)	(598)
Autres intérêts et charges assimilés	(19)	(21)
Total des intérêts et charges assimilés^(*)	(861)	(962)
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(31)</i>	<i>(33)</i>

NOTE 26 : GAINS (PERTES) NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Gains et pertes nets sur opérations de change	(24)	(38)
Gains et pertes nets sur actifs financiers non dérivés de transaction		1
Gains et pertes nets sur les instruments dérivés classés en opé. de transaction	21	28
Gains et pertes nets sur titres participatifs évalués à la juste valeur	(2)	(1)
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture	69	115
Couvertures de juste valeur : variation éléments couverts	(70)	(109)
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur	(6)	(4)

NOTE 27 : GAINS (PERTES) NETS SUR IACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ET AUTRES

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Dividendes reçus des titres de participation non consolidés	1	3
Variation des provisions pour dépréciation		(1)
Total gains (pertes) nets actifs financiers disponibles à la vente et autres^(*)	1	2
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>1</i>	<i>(1)</i>

NOTE 28 : PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Autres produits d'exploitation bancaire	936	785
Prestations accessoires aux contrats de financement	313	294
Produits des activités de services	404	339
Produits liés aux fins de contrats de location non-douteux	91	62
<i>dont reprise de dépréciation des valeurs résiduelles</i>	13	3
Opérations de location opérationnelle	95	44
Autres produits d'exploitation bancaire	33	46
<i>dont reprise de provisions pour risques bancaires</i>	18	18
Autres charges d'exploitation bancaire	(600)	(558)
Coûts des prestations accessoires aux contrats de financement	(129)	(134)
Coûts des activités de services	(198)	(167)
Charges liées aux fins de contrats de location non-douteux	(103)	(53)
<i>dont dotation de dépréciation valeurs résiduelles</i>	(24)	(4)
Coûts de distribution non assimilables à des intérêts	(83)	(84)
Opérations de location opérationnelle	(61)	(26)
Autres charges d'exploitation bancaire	(26)	(94)
<i>dont dotation aux provisions pour risques bancaires</i>	(3)	(13)
Autres produits et charges d'exploitation	5	16
Autres produits d'exploitation	23	32
Autres charges d'exploitation	(18)	(16)
Total des produits et charges nets des autres activités^(*)	341	243
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	1	(8)

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services se rapportent principalement à des prestations d'assurance et d'entretien.

Les produits et les coûts des activités de services comprennent les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par les captives d'assurance du groupe.

Produits nets de l'activité d'assurance en risque propre

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Primes brutes émises	241	197
Variation des provisions techniques	(59)	(42)
Sinistres payés	(22)	(18)
Autres charges des prestations des contrats	(2)	(2)
Sinistres mis à la charge des réassureurs	8	7
Charges et produits nets de cessions en réassurance	(12)	(10)
Total des produits nets de l'activité d'assurance	154	132

NOTE 29 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION ET DES EFFECTIFS

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Frais de personnel	(232)	(221)
Rémunération du personnel	(156)	(149)
Charges de retraites et assimilées	(17)	(14)
Autres charges sociales	(52)	(49)
Autres charges de personnel	(7)	(9)
Autres frais administratifs	(191)	(196)
Impôts et taxes hors IS	(29)	(24)
Loyers	(11)	(11)
Autres frais administratifs	(151)	(161)
Total des charges générales d'exploitation(*)	(423)	(417)
(*) Dont entreprises liées	(2)	(3)
Effectif moyen en nombre	12/2015	12/2014
Financements et services en France	1 324	1 305
Financements et services à l'étranger	1 589	1 545
Total Groupe RCI Banque	2 913	2 850

Les autres charges de personnel comprennent les flux relatifs aux provisions pour restructuration et pour risques liés au personnel.

Conformément aux normes IFRS applicables à RCI Banque, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est classée en « Impôts et taxes hors IS ».

NOTE 30 : COÛT DU RISQUE PAR CATÉGORIE DE CLIENTÈLE

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Coût du risque sur financement clientèle	(84)	(94)
Dotations pour dépréciation	(213)	(235)
Reprises de dépréciation	231	274
Pertes sur créances irrécouvrables	(134)	(157)
Récupérations sur créances amorties	32	24
Coût du risque sur financement des Réseaux	(10)	(13)
Dotations pour dépréciation	(108)	(92)
Reprises de dépréciation	113	91
Pertes sur créances irrécouvrables	(15)	(13)
Récupérations sur créances amorties		1
Coût du risque sur autres activités	1	(2)
Variation des dépréciations des autres créances	1	(2)
Total du coût du risque	(93)	(109)

Ce poste comprend le montant net des dotations (reprises) pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances amorties.

NOTE 31 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

En millions d'euros	12/2015	12/2014
Impôts exigibles	(289)	(228)
Impôts courants sur les bénéfices	(289)	(228)
Impôts différés	18	12
Impôts différés	18	12
Total de la charge d'impôts sur les bénéfices	(271)	(216)

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Ventilation du solde net bilantiel des impôts différés

En millions d'euros	12/2015	12/2014
ID sur provisions	52	56
ID sur provisions et autres charges déductibles lors de leur paiement	13	14
ID sur déficits reportables	54	78
ID sur autres actifs et passifs	26	28
ID sur opérations de location	(355)	(399)
ID sur immobilisations	(4)	(1)
Provisions sur impôts différés actif	(5)	(6)
Total des impôts différés nets au bilan	(219)	(230)

Rapprochement entre la charge réelle d'impôts comptabilisée et la charge théorique

En %	12/2015	12/2014
Taux d'impôt sur les bénéfices en vigueur en France	38,00 %	38,00 %
Différentiel de taux d'imposition des entités françaises	1,72 %	0,53 %
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-7,92 %	-7,87 %
Variation des provisions sur impôts différés actifs et pertes sur déficits fiscaux		-0,02 %
Effet des entreprises associées et des coentreprises	-0,17 %	0,33 %
Autres impacts	0,54 %	2,27 %
Taux effectif d'impôt	32,17 %	33,24 %

Les entités françaises Diac S.A. et Diac Location S.A. sont soumises à la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les

sociétés dont le taux en vigueur est de 10,7 %, ce qui porte leur taux d'imposition sur les bénéfices à 38 %.

Impôts différés sur les autres éléments du résultat global

En millions d'euros	Var. 2015 des capitaux propres			Var. 2014 des capitaux propres		
	Avant IS	IS	Net	Avant IS	IS	Net
Opérations de couverture de flux de trésorerie	11	(4)	7	(1)		(1)
Variation de JV des actifs disponibles à la vente	1	(1)				
Ecart actuariels sur engagements de retraite	4	(1)	3	(7)	2	(5)
Différences de conversion	(55)		(55)	16		16

NOTE 32 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du

31 décembre 2015 n'est intervenu entre la date de clôture et le 8 février 2016, date à laquelle le Conseil a arrêté les comptes.

8. FILIALES ET SUCCURSALES DU GROUPE

A) LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES ET DES SUCCURSALES À L'ÉTRANGER

	Pays	Participation directe de RCI	Participation indirecte de RCI		Pourcentage d'intérêt	
			%	Détenue par	2015	2014

SOCIÉTÉ-MÈRE : RCI BANQUE S.A.
Succursales de RCI Banque :

RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Allemagne					
RCI Banque Sucursal Argentina	Argentine					
RCI Banque SA Niederlassung Osterreich	Autriche					
RCI Banque S.A. Sucursal en Espana	Espagne					
RCI Banque Sucursal Portugal	Portugal					
RCI Banque S.A. Bancna Podruznicna Ljubljana	Slovénie					
RCI Banque Succursale Italiana	Italie					
RCI Banque Branch Ireland	Irlande					
Renault Finance Nordic, Bankfilial till RCI Banque S.A. Frankrike	Suède					
RCI Banque Spółka Akcyjna Oddział w Polsce	Pologne					
RCI Bank UK*	Royaume-Uni					

SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT

RCI Versicherungs Service GmbH	Allemagne	100			100	100
Rombo Compania Financiera S.A.	Argentine	60			60	60
Courtage S.A.	Argentine	95			95	95
RCI Financial Services SA	Belgique	100			100	100
AUTOFIN	Belgique	100			100	100
Administradora De Consorcio RCI Brasil Ltda.	Brésil	99,92			99,92	99,92
Banco RCI Brasil S.A	Brésil	-	100	Companhia de Credito, Financiamento e Investimento RCI Brasil	60,11	60,11
Companhia de Credito, Financiamento e Investimento RCI	Brésil	60,11			60,11	60,11
Corretora de Seguros RCI Brasil S.A.	Brésil	100			100	100
RCI Financial Services Korea Co, Ltd	Corée du sud	100			100	100
Overlease S.A.	Espagne	100			100	100
Diac S.A.	France	100			100	100
Diac Location S.A.	France	-	100	Diac S.A.	100	100
RCI ZRT	Hongrie	100			100	100
ES Mobility SRL	Italie	100			100	100
RCI Services Ltd	Malte	100			100	100
RCI Insurance Ltd	Malte	-	100	RCI Services Ltd	100	100
RCI Life Ltd	Malte	-	100	RCI Services Ltd	100	100
RCI Finance Maroc	Maroc	100			100	100
RDFM	Maroc	-	100	RCI Finance Maroc	100	100
RCI Financial Services B.V.	Pays-Bas	100			100	100

	Pays	Participation directe de RCI	Participation indirecte de RCI		Pourcentage d'intérêt	
			%	Détenue par	2015	2014
RCI Leasing Polska	Pologne	100			100	100
RCI GEST - Instituição Financeira de Crédito, SA	Portugal	100			100	100
RCI GEST SEGUROS – Mediadores de Seguros, Lda	Portugal		100	RCI GEST - Instituição Financeira de Crédito, SA	100	100
RCI Finance CZ s.r.o.	R. Tchèque	100			100	100
RCI Financial Services s.r.o.	R. Tchèque	50			50	50
RCI Finantare Romania	Roumanie	100			100	100
RCI Broker De Asigurare S.R.L.	Roumanie		100	RCI Finantare Romania	100	100
RCI Leasing Romania IFN S.A.	Roumanie	100			100	100
RCI Financial Services Ltd	Royaume-Uni	100			100	100
OOO RN FINANCE RUS	Russie	100			100	100
RCI Finance S.A.	Suisse	100			100	100

SPV

CARS Alliance Auto Loans Germany Master**	Allemagne		(cf note 12)	RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance Auto Loans Germany V2013-1	Allemagne		(cf note 12)	RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance Auto Leases Germany	Allemagne			RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance DFP Germany 2014**	Allemagne			RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance Auto Loans France V 2014-1**	France		(cf note 12)	Diac S.A.		
FCT Cars Alliance DFP France	France		(cf note 12)	Diac S.A.		
CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	France		(cf note 12)	Diac S.A.		
CARS Alliance Auto Loans France V 2012-1	France		(cf note 12)	Diac S.A.		
Cars Alliance Auto Loans Italy 2015 SRL*	Italie		(cf note 12)	RCI Banque Succursale Italiana		
Cars Alliance Auto UK 2015 Limited*	Royaume-Uni			RCI Financial Services Ltd		
Fundo de Investimento em Direitos Creditórios RCI Brasil I*	Brésil		(cf note 12)	Companhia de Crédito, Financiamento e Investimento RCI Brasil		

SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

RN SF B.V.**	Pays-Bas	50			50	50
BARN B.V.**	Pays-Bas		60	RN SF B.V.**	30	30
RN Bank**	Russie		100	BARN B.V.**	30	30
Orfin Finansman Anonim Sirketi	Turquie	50			50	50
Renault Crédit Car	Belgique		50,10	AUTOFIN	50,10	50,10
Nissan Renault Financial Services India Private Ltd*	Inde	30			30	

* Entités entrées dans le périmètre en 2015.

** Entités entrées dans le périmètre en 2014

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

B) FILIALES DANS LESQUELLES LES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE SONT SIGNIFICATIVES

En millions d'euros - 31/12/2015 Avant élimination des opérations intra groupe	Rombo Compania Financiera S.A.	Banco RCI Brasil S.A	CFI RCI Brasil
Pays d'implantation	Argentine	Brésil	Brésil
Pourcentage d'intérêts détenu par les participations ne donnant pas le contrôle	40,00 %	39,89 %	39,89 %
Pourcentage des droits de vote par les participations ne donnant pas le contrôle	40,00 %	39,89 %	39,89 %
Nature	Filiale	Filiale	Filiale
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale
Résultat Net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	10	9	12
Capitaux propres - Part des participations ne donnant pas le contrôle			
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires)			17
Prêts et créances aux établissement de crédit	7	39	100
Encours nets de crédit et de location financière	189	189	1 591
Autres Actifs	2	20	198
Total Actif	198	248	1 889
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	122		1 597
Autres Passifs	10	46	47
Situation nette	66	202	245
Total Passif	198	248	1 889
Produit Net Bancaire	46	45	92
Résultat net	25	24	31
Autres éléments du résultat global	1		15
Résultat global	26	24	46
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	2	(1)	56
Flux de trésorerie liés aux financements			(71)
Flux de trésorerie liés aux investissements			(1)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2	(1)	(16)

Les pourcentages de droits de vote sont identiques.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour ces deux entités brésiliennes, Banco RCI Brasil S.A. et CFI RCI Brasil est classé en « Autres dettes » pour un montant de 143 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 175 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour ROMBO Compania Financiera est classé en « Autres dettes » pour un montant de 29 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 28 millions d'euros au 31 décembre 2014.

En millions d'euros - 31/12/2014 Avant élimination des opérations intra groupe	Rombo Compania Financiera S.A.	Cia de Arrendamento Mercantil RCI Brasil	CFI RCI Brasil
Pays d'implantation	Argentine	Brésil	Brésil
Pourcentage d'intérêts détenu par les participations ne donnant pas le contrôle	40,00 %	39,89 %	39,89 %
Pourcentage des droits de vote par les participations ne donnant pas le contrôle	40,00 %	39,89 %	39,89 %
Nature	Filiale	Filiale	Filiale
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale
Résultat Net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	8	10	15
Capitaux propres - Part des participations ne donnant pas le contrôle			
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires)			13
Prêts et créances aux établissement de crédit	13	10	96
Encours nets de crédit et de location financière	198	315	2 355
Autres Actifs	2	18	237
Total Actif	213	343	2 688
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	135	36	2 297
Autres Passifs	14	63	61
Situation nette	64	244	330
Total Passif	213	343	2 688
Produit Net Bancaire	39	50	105
Résultat net	20	25	37
Autres éléments du résultat global			10
Résultat global	20	25	47
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	(11)	(7)	36
Flux de trésorerie liés aux financements			32
Flux de trésorerie liés aux investissements			1
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(11)	(7)	69

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

C) ENTREPRISES ASSOCIÉES ET CO-ENTREPRISES SIGNIFICATIVES

En millions d'euros - 31/12/2015 Avant élimination des opérations intra groupe	RN Bank	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Nissan Renault Financial Services India Private Ltd
Pays d'implantation	Russie	Turquie	Inde
Pourcentage d'intérêts détenu	30,00 %	50,00 %	30,00 %
Nature	Entreprise associée	Co-entreprise	Entreprise associée
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	2	2	
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises	32	17	23
Dividendes reçus de l'entreprises associées et co-entreprises			
Prêts et créances aux établissement de crédit	60	104	4
Encours nets de crédit et de location financière	535	542	88
Autres Actifs	54	10	25
Total Actif	649	656	117
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	531	615	
Autres Passifs	21	6	39
Situation nette	97	35	78
Total Passif	649	656	117
Produit Net Bancaire	29	15	6
Résultat net	6	4	1
Autres éléments du résultat global			
Résultat global	6	4	1
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	(70)	60	(92)
Flux de trésorerie liés aux financements			42
Flux de trésorerie liés aux investissements			
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(70)	60	(50)

En millions d'euros - 31/12/2014 Avant élimination des opérations intra groupe	RN Bank	ORFIN Finansman Anonim Sirketi
Pays d'implantation	Russie	Turquie
Pourcentage d'intérêts détenu	30,00 %	50,00 %
Nature	Entreprise associée	Co-entreprise
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	(6)	1
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises	33	17
Dividendes reçus de l'entreprises associées et co-entreprises		
Prêts et créances aux établissement de crédit	151	49
Encours nets de crédit et de location financière	354	429
Autres Actifs	27	8
Total Actif	533	487
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	410	446
Autres Passifs	13	7
Situation nette	110	34
Total Passif	533	487
Produit Net Bancaire	23	7
Résultat net	(15)	2
Autres éléments du résultat global		
Résultat global	(15)	2
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	(15)	(8)
Flux de trésorerie liés aux financements		
Flux de trésorerie liés aux investissements		
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(15)	(8)

D) RESTRICTIONS IMPORTANTES

Le groupe n'a pas de restrictions importantes sur sa capacité à accéder ou utiliser ses actifs et régler ses passifs autres que celles résultant du cadre réglementaire dans lequel les filiales opèrent. Les autorités de supervision

locales peuvent exiger des filiales bancaires de garder un certain niveau de capital et de liquidités, de limiter leur exposition à d'autres parties du groupe et de se conformer à d'autres ratios.

ANNEXE 1 : INFORMATIONS SUR LES IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS

Pays	Nom des implantations	Nature d'activité	Effectifs (fin de période)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt	Impôts exigibles	Impôts différés	Subv. publiques reçues
Corporate	RCI Banque S.A.	Holding	427	100,7	35,3	(27,6)	(5,9)	
Allemagne	RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Financement	333	153,0	103,1	(29,3)	(4,2)	
	RCI Versicherungs Service GmbH	Service						
Argentine	RCI Banque Sucursale Argentina	Financement						
	Rombo Compania Financiera S.A. Courtage S.A.	Financement Service	33	69,0	57,1	(20,6)	(0,4)	
Autriche	RCI Banque S.A. Niederlassung Österreich	Financement	40	16,0	7,8	(2,2)	0,5	
Belgique	RCI Financial Services S.A.	Financement						
	Autofin Renault Crédit Car	Financement Financement	28	9,9	6,4	(2,0)	0,1	
Brésil	Administradora de Consórcio RCI Brasil Ltda	Financement						
	Banco RCI Brasil S.A. Companhia de Crédito, Financiamento e Investimento RCI Brasil	Financement Financement	134	147,5	86,6	(38,9)	14,6	
	Corretora de Seguros RCI Brasil S.A.	Service						
Corée du Sud	RCI Financial Services Korea Co. Ltd	Financement	94	55,7	38,8	(12,1)	3,8	
Espagne	RCI Banque S.A. Sucursale en España	Financement	172	81,0	60,5	(11,7)	(8,7)	
	Overlease S.A.	Financement						
France	Diac S.A.	Financement	891	325,3	171,8	(81,6)	15,6	
	Diac Location S.A.	Financement						
Hongrie	RCI Zrt	Financement	5	1,4	(0,8)	0,3	(0,4)	
Inde	Nissan Renault Financial Services India Private Limited	Financement	128		(0,3)			
Irlande	RCI Banque, Branch Ireland	Financement	24	7,2	3,7	(0,5)		
Italie	RCI Succursale Italiana	Financement	189	86,0	41,5	(15,2)	1,1	
	ES Mobility S.R.L.	Financement						
Malte	RCI Services Ltd	Holding						
	RCI Insurance Ltd	Service	14	80,4	77,3	(8,9)	3,1	
	RCI Life Ltd	Service						
Maroc	RCI Finance Maroc	Financement	30	19,3	11,4	(3,2)	(0,8)	
	RDFM	Service						
Pays-Bas	RCI Financial Service B.V.	Financement	35	12,4	10,7	(2,6)	(0,1)	

Pays	Nom des implantations	Nature d'activité	Effectifs (fin de période)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt	Impôts exigibles	Impôts différés	Subv. publiques reçues
Pologne	RCI Banque SPOLKA AKCYJNA W POLSCE	Financement	52	20,9	14,3	(6,8)	3,5	
	RCI Leasing Polska	Financement						
Portugal	RCI Succursal Portugal	Financement	40	12,5	6,9	(2,4)	0,3	
	RCI Gest - Instituição Financeira de Crédito, S.A. RCI Gest Seguros - Mediadores de Seguros, Lda.	Service						
Rep. Tchèque	RCI Finance C.Z., S.r.o.	Financement	21	9,4	6,9	(1,8)	0,4	
	RCI Financial Services, S.r.o.	Financement						
Roumanie	RCI Finantare Romania	Financement	65	10,9	8,0	(1,3)		
	RCI Broker de asigurare S.R.L.	Service						
	RCI Leasing Romania IFN S.A.	Financement						
Royaume-Uni	RCI Financial Services Ltd	Financement	226	110,2	75,7	(17,0)	(3,5)	
Russie	OOO RN Finance RUS	Financement	166	1,0	2,5	(0,3)	(0,6)	
	Sous groupe RNSF BV, BARN BV et RN Bank	Financement						
Slovénie	RCI Banque S.A. Bancna podružnica Ljubljana	Financement	24	4,0	0,5	(0,1)	(0,1)	
Suède	Renault Finance Nordic Bankfilial till RCI Banque S.A., Frankrike	Financement	12	5,5	2,9	(0,3)	(0,3)	
Suisse	RCI Finance S.A.	Financement	41	22,6	13,1	(2,9)		
Turquie	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Financement	48		2,1			
TOTAL			3 272	1 362	844	(289)	18	

ANNEXE 2 : LES RISQUES FINANCIERS

Refinancement et gestion de bilan.

La Direction Financements et Trésorerie assure le refinancement des entités du groupe éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale (émission d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, emprunts interbancaires, négociation de lignes de crédit confirmées), procède aux équilibrages actif-passif et aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et minimisant l'exposition aux risques financiers par l'utilisation des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Les principes de politique financière s'étendent à l'ensemble des filiales consolidées du groupe RCI Banque et sont adaptés et déclinés au sein des filiales dont le refinancement n'est pas centralisé.

Le refinancement des filiales situées dans un pays hors zone euro dont le risque de transfert et convertibilité est jugé matériel par RCI Banque est généralement réalisé localement afin de limiter tout risque « transfrontière ». Les procédures Groupe prévoient néanmoins la possibilité pour

la centrale de refinancement d'accorder ponctuellement des financements cross border aux filiales situées dans ces pays pour des montants limités, ou dans le cas où une police d'assurance couvre le risque de non convertibilité et de non transfert.

Ces filiales sont également soumises aux mêmes exigences de suivi des risques financiers que les autres filiales du groupe : respect des limites de risque de taux et de change, suivi du risque de liquidité, limitation du risque de contrepartie et suivi spécifique par le biais d'un comité financier dédié et d'un reporting ad hoc.

Les opérations sur instruments financiers réalisées par la holding RCI Banque sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du Groupe.

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe RCI Banque, selon des normes validées

par l'actionnaire Renault. La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe RCI Banque, par la Direction Financements et Trésorerie de RCI Banque. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement actualisé. Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Contrôle Permanent (Secrétariat Général et Direction de la Gestion des Risques), assure la production d'un reporting quotidien et la surveillance de l'exposition du Groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le comité financier de RCI Banque, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisés au titre de la gestion des risques de marché.

LA GESTION DES RISQUES GLOBAUX DE TAUX D'INTÉRÊT, DE CHANGE, DE CONTREPARTIE ET DE LIQUIDITÉ

RISQUE DE TAUX

Le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation des taux sur la marge brute financière future.

L'objectif du groupe RCI Banque est de limiter au maximum ce risque afin de protéger sa marge commerciale.

Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale.

Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le comité financier, déclinaison individuelle d'une partie de la limite accordée par Renault au groupe RCI Banque.

Limite centrale de refinancement :	27 M€
Limite des filiales de financement des ventes :	11 M€
Non Alloués :	2 M€
Total limite de sensibilité en M€ accordé par Renault à RCI Banque :	40 M€

La sensibilité ainsi définie consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité.

La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux de marché à l'instant t.

Le scénario privilégié par le groupe RCI Banque est un calcul de sensibilité à une hausse uniforme de 100 bp des taux d'intérêts sur l'ensemble des maturités. Le calcul est basé sur des GAP actif et passif moyens mensuels.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipés, etc.), complétés d'hypothèses sur certains agrégats (fonds propres, etc.).

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé groupe RCI Banque. Le suivi est réalisé par le service des risques financiers, qui est rattaché au Département Contrôle Permanent (Secrétariat Général & Direction de la Gestion des Risques).

La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose.

Le résultat des contrôles fait l'objet d'un reporting mensuel au comité financier qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du groupe ainsi qu'avec les notes de procédure en vigueur.

Au 31 décembre 2015, la sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite fixée par le groupe (35 M€ jusqu'au 07/06, 40 M€ depuis cette date).

Au 31 décembre 2015, une hausse des taux de 100 points aurait un impact de :

- +9,5 M€ en EUR,
- +0,2 M€ en BRL,
- 1,1 M€ en CHF,
- +0,2 M€ en GBP,
- 0,2 M€ en KRW,
- +0,5 M€ en MAD,
- +0,6 M€ en PLN,
- +0,1 M€ en USD,

La somme des valeurs absolues des sensibilités dans chaque devise s'élève à 12,9 M€.

L'ANALYSE DU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX FAIT RESSORTIR LES POINTS SUIVANTS : FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des swaps de taux d'intérêt de macro-couverture.

CENTRALE DE REFINANCEMENT

L'activité principale de RCI Holding est d'assurer le refinancement des filiales commerciales du groupe.

Les encours des filiales de financement des ventes sont adossés à des ressources à taux fixe, pour certaines microcouvertes par des swaps de taux d'intérêt, et à des ressources à taux variables.

Des opérations de macro-couverture réalisées sous la forme de swaps de taux d'intérêt, permettent de maintenir la sensibilité du holding de refinancement sous la limite sous la limite définie par le Groupe (22 M€ jusqu'au 26/06, 27 M€ depuis cette date).

Ces swaps ainsi que les titres disponibles à la vente sont valorisés en juste valeur par les réserves conformément aux normes IFRS.

Des tests sont réalisés mensuellement afin de vérifier :

- l'efficacité de la couverture des ressources à taux fixes par les swaps d'intérêts les micro-couvrant ;
- la pertinence des opérations de macro-couverture, en confrontant celles-ci aux ressources à taux variable.

Ces données sont calculées sur la base de scénarios simplifiés, en partant de l'hypothèse que toutes les positions courent jusqu'à leur maturité et qu'elles ne sont pas réajustées pour tenir compte des nouvelles conditions de marché.

La sensibilité des réserves à une variation des taux d'intérêts exposée ci-dessus ne saurait aucunement être représentative d'un impact sur les résultats futurs.

LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

RCI Banque se doit de disposer à tout moment de ressources financières suffisantes pour assurer la pérennité de son activité et son développement.

À cette fin, RCI Banque s'impose des normes internes strictes.

Quatre indicateurs sont suivis mensuellement en comité financier :

La liquidité statique

Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèses de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise une impasse de liquidité ou « Gap » de liquidité statique. La liquidité statique du groupe RCI Banque est analysée sur des « Gap » mensuels qui reprennent la décroissance du bilan.

La réserve de liquidité

La réserve de liquidité correspond aux sources de liquidité d'urgence utilisables par RCI Banque en cas de besoin. Elle se compose d'actifs hautement liquides, High Quality Liquid Assets (HQLA) tels que définis par le comité de Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR, d'actifs financiers à court

terme non reconnus comme HQLA par le comité de Bâle, de lignes bancaires bilatérales confirmées et de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers à court terme.

La liquidité intrinsèque

La liquidité intrinsèque se compose d'actifs hautement liquides, High Quality Liquid Assets (HQLA) tels que définis par le comité de Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR, d'actifs financiers à court terme non reconnus comme HQLA par le comité de Bâle et de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers à court terme.

Elle correspond à la réserve de liquidité, hors lignes bancaires bilatérales confirmées.

La liquidité dynamique

Un stress-scenario permet de calculer le nombre de jours pendant lesquels le groupe RCI Banque peut, sans aucun recours supplémentaire au marché, disposer d'un montant de liquidités suffisant à la couverture de son activité passée et prévisionnelle. Ce calcul se base sur des hypothèses ou scénarios qui intègrent la poursuite de l'activité commerciale sans aucun accès à de nouveaux financements. Cet indicateur mesure le temps pendant lequel RCI Banque peut maintenir son activité commerciale, sur la base des dernières prévisions connues, dans un scénario d'absence totale de nouvelles ressources et en utilisant sa réserve de liquidité.

Afin de diversifier ses utilisations bancaires et de limiter le total des ressources obtenues auprès d'une même contrepartie, la salle des marchés entretient des relations avec un nombre important de banques et d'intermédiaires, tant en France qu'à l'étranger.

LE RISQUE DE CHANGE

Depuis mai 2009, RCI Banque a été autorisée par l'ACPR à exclure les actifs durables et structurels de sa position de change compte tenu du respect des conditions de l'article 331 de l'arrêté du 20 février 2007.

En conséquence, la position de change se situant en dessous du seuil de 2 % des fonds propres défini à l'article 293-2 de l'arrêté du 20 février 2007, RCI Banque ne calcule plus d'exigences en fonds propres au titre du risque de change.

CENTRALE DE REFINANCEMENT

Très faible historiquement, la position de change de RCI Banque S.A., centrale de refinancement, s'est maintenue en dessous de 3 M€ tout au long de l'année.

Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion du refinancement : la salle des marchés assure à cet égard, la couverture systématique de la totalité des flux concernés.

Des positions résiduelles et temporaires en devises, liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie

multidevises, peuvent toutefois subsister. Ces positions éventuelles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture.

Toute autre opération de change (notamment au titre de l'anticipation de la couverture des dividendes prévisionnels) ne peut être initiée que sur décision du directeur de la Direction Financements et Trésorerie.

FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES

Les filiales de financement des ventes ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées.

Par exception, des limites sont allouées aux filiales où les activités de financement des ventes ou le refinancement sont multidevises, ainsi qu'à celles étant autorisées à placer une partie de leurs excédents de trésorerie dans une devise autre que leur devise patrimoniale.

La limite globale du groupe RCI Banque accordée par l'actionnaire Renault est de 17 M€.

Au 31 décembre 2015, la position de change consolidée du groupe RCI Banque est en léger dépassement à 17,5 M€.

LE RISQUE DE CONTREPARTIE

La gestion du risque de contrepartie sur opérations de marché est assurée par un dispositif de limites définies par RCI Banque, puis validées par Renault dans le cadre de la consolidation des risques de contrepartie au niveau du groupe. Le calibrage des limites s'appuie sur une méthode de notation interne, déterminée conjointement avec l'actionnaire Renault, basée sur la combinaison de différents éléments : niveau des fonds propres, ratio de solvabilité, notations long terme et court terme par les agences de rating, appréciation qualitative de la contrepartie.

Le respect de ces limites est suivi quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au comité financier RCI Banque et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du Groupe Renault.

Les contreparties sur opérations de marché sont choisies parmi les intervenants bancaires des marchés français et internationaux. Les limites sont attribuées en fonction d'un système de notation interne en vigueur pour l'ensemble du Groupe Renault.

Les excédents de liquidité sont principalement placés en dépôts bancaires à très court terme, à la Banque Centrale et en actifs liquides (définition adoptées par le Parlement Européen sur recommandations du comité de Bale).

Ces investissements en actifs liquides, notamment destinés à la constitution du coussin de sécurité nécessaire au respect du ratio LCR, sont encadrés par des limites en montant et en durée définies par le Groupe RCI Banque.

Ainsi, RCI Banque SA, la centrale de refinancement peut investir directement, ou par l'intermédiaire d'un fonds, en :

- bons du trésor des Etats de la zone Euro ;
- obligations émises par des entités supranationales (Fonds Européen de Stabilité Financière, ESM, Union Européenne) et des banques de développement (Banque Européenne d'Investissement, KFW).

Des accords ponctuels sont aussi donnés aux filiales de financement des ventes afin qu'elles puissent investir dans des bons du Trésor ou de la Banque Centrale des pays dans lesquelles elles résident.

Les engagements sur les produits dérivés sont pondérés par des coefficients plus conservateurs que ceux recommandés par la réglementation. Le risque de règlement/livraison sur opérations de change fait l'objet d'un suivi et de limites spécifiques.

Les garanties bancaires reçues font l'objet d'un suivi spécifique.

L'exposition relative au risque de contrepartie sur instruments dérivés est suivie selon deux méthodes.

Méthode forfaitaire :

L'exposition au risque de contrepartie est mesurée en utilisant des coefficients de pondération qui dépendent du type d'instruments et de la durée de l'opération.

Durée résiduelle	Coefficient Taux (en % du nominal)	Durée initiale	Coefficient Change (en % du nominal)
Entre 0 et 1 an	2 %	Entre 0 et 1 an	6 %
Entre 1 et 2 ans	5 %	Entre 1 et 2 ans	18 %
Entre 2 et 3 ans	8 %	Entre 2 et 3 ans	22 %
Entre 3 et 4 ans	11 %	Entre 3 et 4 ans	26 %
Entre 4 et 5 ans	14 %	Entre 4 et 5 ans	30 %
Entre 5 et 6 ans	17 %	Entre 5 et 6 ans	34 %
Entre 6 et 7 ans	20 %	Entre 6 et 7 ans	38 %
Entre 7 et 8 ans	23 %	Entre 7 et 8 ans	42 %
Entre 8 et 9 ans	26 %	Entre 8 et 9 ans	46 %
Entre 9 et 10 ans	29 %	Entre 9 et 10 ans	50 %

Ces coefficients sont volontairement plus élevés que ceux prévus par la réglementation sur l'adéquation des fonds propres, ce qui correspond à une approche délibérément prudente et conservatrice dans les conditions actuelles du marché. Il n'est pas fait de compensation entre les risques liés aux positions se neutralisant avec une même contrepartie.

Méthode « mark to market positif + add-on » :


Cette méthode est basée sur la méthode réglementaire dite des grands risques. L'exposition sur produits dérivés

(taux et change), est calculée comme la somme des pertes potentielles, calculées sur la base de la valeur de remplacement des contrats réalisés avec la contrepartie sans compensation avec les gains potentiels, augmentée d'un « add-on » représentant le risque potentiel futur. Ce risque potentiel futur est déterminé par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 article 274) comme suit :

Durée résiduelle	Contrats sur taux d'intérêts (en % du nominal)	Contrats sur taux de change et sur l'or (en % du nominal)
<= 1 an	0 %	1 %
1 an < durée <= 5 ans	0,50 %	5 %
> 5 ans	1,50 %	7,50 %

Selon la méthode « mark to market positif + add on », l'équivalent risque de contrepartie s'élève à 483 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 456 millions d'euros au 31 décembre 2014. Selon la méthode forfaitaire, il s'élève à 1 302 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 1 053 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Ces montants ne concernent que des établissements de crédit. Ils ont été déterminés sans prendre en compte les accords de compensation conformément à la méthodologie décrite ci-dessous.



INFORMATIONS SOCIALES ET SOCIÉTALES

INFORMATIONS SOCIALES ET SOCIÉTALES

Social	Sommaire	Commentaires
EMPLOI		
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe et par zone géographique	p. 146-147	
Les embauches et les licenciements	p. 146-147	L'exercice a été réalisé sur les 14 principaux pays en termes d'effectifs qui représentent 95 % des effectifs totaux
Les rémunérations et leur évolution	p. 150-151	
ORGANISATION DU TRAVAIL		
L'organisation du temps de travail	p. 147	Sur la base, notamment, d'accords cadre (ex.: France, Espagne), l'organisation du temps de travail est définie au plus près du terrain.
L'absentéisme		
RELATIONS SOCIALES		
L'organisation du dialogue social	p. 154	
Le bilan des accords collectifs	p. 154	
SANTÉ ET SÉCURITÉ		
Les conditions de santé et de sécurité au travail	p. 152	
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales	-	La santé et la sécurité reposent, en particulier, sur les instances de représentation du personnel (ex. : CHSCT en France). Elles n'ont pas donné lieu à la conclusion d'accords sociaux.
Les accidents du travail (Tf, Tg,) et les maladies professionnelles	-	Cet indicateur est peu pertinent pour le groupe RCI Banque en raison de la nature de ses activités.
FORMATION		
Les politiques mises en œuvre	p. 148-149	
Le nombre total d'heures de formation	p. 148-149	
DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES / ÉGALITÉ DE TRAITEMENT		
Mesures mises en œuvre pour l'égalité homme/femme	p. 153	
Mesures en faveur de l'emploi et de l'insertion de personnes handicapées	p. 153	
Mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	p. 153	

PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT) RELATIVES

Élimination des discriminations en matière d'emploi	-	
Liberté d'association et droit de négociation collective	-	
Élimination du travail forcé	-	Le groupe RCI Banque affirme son fort attachement aux quatre principes fondamentaux énoncés ci-contre. De surcroît, il s'agit fondamentalement d'une obligation légale dans les pays où RCI Banque opère.
Abolition du travail des enfants	-	
Sociétal	Sommaire	Commentaires

IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIÉTAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

En matière d'emploi et de développement régional	p. 154-155	
--------------------------------------------------	------------	--

Sur les populations riveraines ou locales p. 154-155

RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

Les conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	p. 154-155	Outre son activité commerciale à destination de ses divers clients, le groupe RCI Banque entretient des relations avec son tissu local.
Les actions de partenariat ou de mécénat	p. 154-155	

SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	p. 155	
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leurs responsabilités sociale et environnementale	-	Les achats réalisés par le groupe RCI Banque représentent une activité modeste en termes de dépenses.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Les actions engagées pour prévenir la corruption	p. 156	
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	p. 155	

AUTRES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Actions engagées en faveur des droits de l'homme	-	Le respect des droits de l'homme est un incontournable de la culture et des actions menées par RCI Banque.
--------------------------------------------------	---	------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC⁽¹⁾ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société RCI Banque, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le chapitre « Informations sociales et sociétales » du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des instructions du reporting RH (ci-après les « Référentiels ») et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225 105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de trois personnes entre novembre 2015 et la date de signature de notre rapport pour une durée d'environ quatre semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du même code avec les limites précisées dans le rapport de gestion, notamment la prise en compte d'un périmètre de reporting restreint à 95 % des effectifs du Groupe, et la dispensation d'informations limitées quant à la dimension environnementale.

Sur la base de ces travaux, et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené plusieurs entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès du secrétariat général, de la direction du contrôle de gestion et de la direction des ressources humaines, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

INFORMATIONS SOCIALES ET SOCIÉTALES

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽³⁾:

- au niveau de l'entité, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 12 février 2016

L'Organisme Tiers Indépendant ERNST & YOUNG et Associés

Eric Mugnier
Associé
Développement durable

Olivier Durand
Associé

⁽¹⁾ Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

⁽²⁾ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

⁽³⁾ **Informations sociales** : l'emploi (l'effectif total et répartitions, les embauches et les licenciements, les rémunérations et leur évolution), l'organisation du temps de travail, l'absentéisme, les politiques mises en œuvre en matière de formation, le nombre total d'heures de formation, l'emploi et l'insertion des personnes handicapées.

Informations sociétales : l'impact territorial, économique et social (emploi, développement régional, impact sur les populations riveraines ou locales), les relations avec les parties prenantes (les conditions de dialogue, les actions de partenariat ou de mécénat), la loyauté des pratiques (les actions engagées pour prévenir la corruption, les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs).

I - GRENELLE II 2015

Le chapitre qui suit répond aux dispositions relatives au Grenelle II.

Il porte sur les actions menées par le groupe RCI Banque en matière sociale, sociétale et environnementale.

La responsabilité de RCI Banque s'exerce en premier lieu vis-à-vis de ses salariés. RCI Banque a toujours placé l'humain au cœur de l'entreprise, avec la profonde conviction que les femmes et les hommes du groupe constituent sa première richesse.

La politique des ressources humaines du groupe RCI Banque est fondée sur quatre orientations principales :

- développer les compétences et les talents ;
- optimiser la gestion de la masse salariale ;
- renforcer la qualité du management ;
- favoriser la motivation et l'engagement de tous.

Ces orientations ont été approfondies à l'occasion de l'élaboration de la stratégie du groupe RCI Banque pour les 3 années 2014-2016, intitulée « Drive for Business » (D4B).

D4B comporte 4 piliers majeurs :

- Elargir l'offre des produits, accélérer sur les **services** ;
- Accélérer sur les innovations digitales pour développer la valeur **client** ;
- Changer l'**organisation** pour développer une culture de la performance ;
- Accompagner le développement à l'**international** de l'Alliance.

En appui de D4B, le groupe RCI Banque a construit une stratégie RH « Human Resources for Business » (HR4B), elle-même constituée de 4 axes :

- La gestion dynamique des compétences stratégiques ;
- La gestion individuelle des talents ;
- Le développement d'une culture de la performance ;
- L'affirmation d'une identité employeur

La stratégie HR4B du groupe RCI Banque est explicitement au service de la motivation et de la performance de ses collaborateurs.

Les différentes parties du présent document réunissent un ensemble de réalisations déjà effectives au titre de ces 4 axes.



1. DIMENSION SOCIALE

LES RESSOURCES HUMAINES DE RCI BANQUE

CHIFFRES-CLÉS

Les effectifs

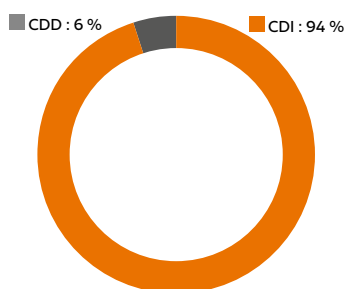
Les effectifs du groupe consolidé sont présents dans 23 pays, regroupés en cinq régions :

Effectifs par région	Déc-14	Poids %	Déc-15	Poids %	Variation %
Europe	2 515	88	2 668	89	1
<i>dont France</i>	<i>1 291</i>	<i>45</i>	<i>1 363</i>	<i>45</i>	<i>1</i>
Asie-Pacifique	74	3	85	3	10
Amériques	181	6	151	5	-20
Afrique -Moyen Orient- Inde	25	1	31	1	18
Eurasie	70	2	67	2	-9
Total	2 865	100	3 002	100	5

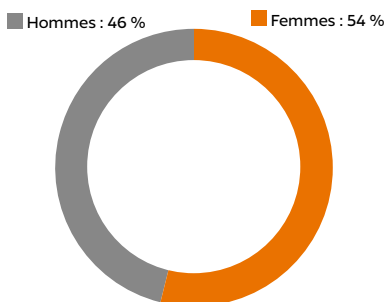
*à noter, les effectifs Europe comprennent en 2015, à la différence de 2014, les filiales d'assurance situées à Malte.

Répartition des effectifs

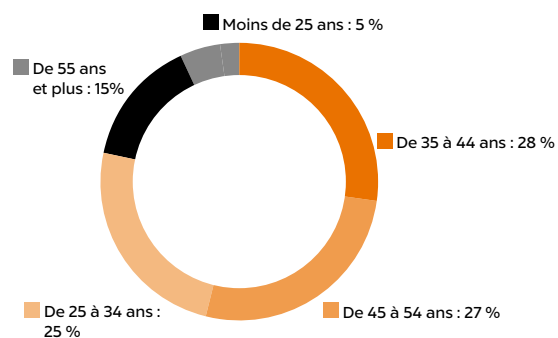
CDI + CDD



CDI + CDD par sexe

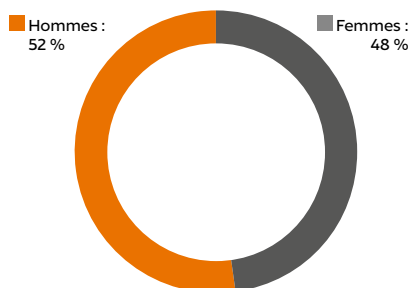


CDI + CDD par âge

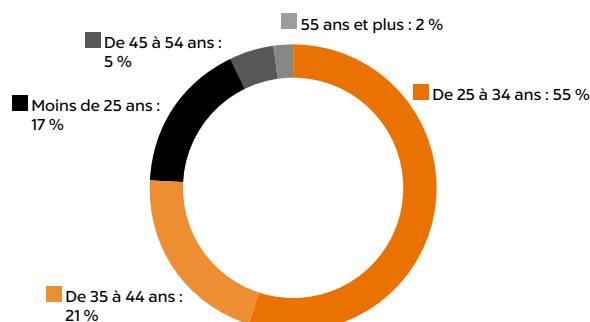


Répartition des embauches

CDI par sexe



CDI par âge

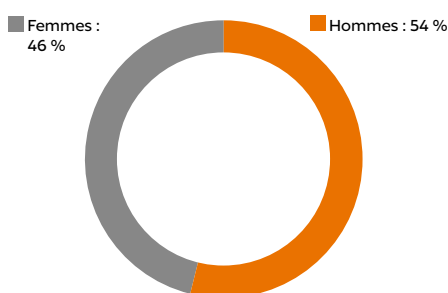


Au cours de l'année 2015, RCI Banque a recruté 351 (vs 189 en 2014) collaborateurs en contrat à durée indéterminée, ce qui correspond à 11,7 % des effectifs totaux du périmètre.

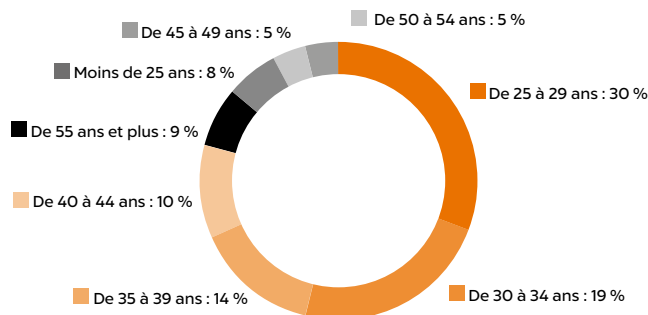
Répartition des départs

Au cours de l'année 2015, 230 départs de collaborateurs en contrat à durée indéterminée ont été enregistrés, dont 44 licenciements au sein du groupe RCI Banque, ce qui correspond à 7,7 % des effectifs totaux des principaux pays.

CDI par sexe



CDI par âge



L'absentéisme

Répartition du taux d'absentéisme. Ce taux comprend les absences pour maladie, accidents du travail, (hors congés annuels, événements familiaux, congés sans solde).

Pays	% Absentéisme 2014	% Absentéisme 2015
Allemagne	9,1	6,6
Autriche	4,0	5,4
Belgique	3,5	1,4
Brésil	2,7	1,3
Corée	7,7	7,9
Espagne	1,4	3,5
France	3,7	3,0
Pays-Bas	5,0	2,8
Italie	3,0	3,8
Pologne	9,0	3,9
Portugal	3,5	1,1
Roumanie	3,1	3,5
Suisse	1,4	1,6
Royaume-Uni	2,1	1,1
Argentine	NC	0,7
Total	4,37	3,47

Le taux d'absentéisme global est de 3,5 % en 2015 sur le périmètre étudié.

La durée de travail hebdomadaire théorique des principaux pays

Pays	Durée Travail hebdomadaire
Allemagne	39
Autriche	38,5
Belgique	39
Brésil	40
Corée	40
Espagne	36
France	38,75
Pays-Bas	38
Italie	39
Pologne	40
Portugal	37,75
Roumanie	40
Suisse	41
Royaume-Uni	37,5
Argentine	45

1.1. LA GOUVERNANCE

Avant de préciser les réalisations sociales qui ont caractérisé le groupe RCI Banque en 2015, il convient de rappeler que sa gouvernance a été sensiblement modifiée à compter du 1^{er} octobre 2014, en vertu de la nouvelle réglementation bancaire européenne, CRD IV, sa transposition dans le Code Monétaire et Financier français et les évolutions subséquentes des règlements du Comité de la réglementation bancaire et financière.

Ainsi, placé auparavant sous la responsabilité d'un Président Directeur Général, le groupe RCI Banque compte depuis cette date un Président et un Directeur Général distincts. Les instances de gouvernance du groupe ont également été adaptées en conséquence avec la création et/ou l'ajustement du conseil d'administration et des instances de gouvernance suivantes : comité des comptes et de l'audit, comité des risques, comité des nominations, comité des rémunérations. Cette nouvelle organisation a pris pleinement effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

Dans ce cadre, l'année 2015 a donné lieu à la tenue de trois comités des nominations et de trois comités des rémunérations en présence d'une représentation des Administrateurs du Groupe RCI Banque.

1.2. LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DES TALENTS

En 2014, RCI Banque a mis en œuvre la nouvelle législation française qui prévoit de consacrer une réunion spécifique du Comité d'entreprise aux orientations stratégiques de la société. Cette disposition a, bien entendu, été reconduite en 2015. La séance du Comité d'entreprise dédiée à ce sujet a donné lieu à un échange approfondi avec les représentants du personnel. Ceux-ci ont, du reste, souligné à l'issue de la consultation la qualité du dossier qui leur avait été préalablement fourni. Une attention particulière a été portée aux évolutions des métiers liées au déploiement de D4B. L'on citera, en particulier, le CRM, le digital, la relation client et l'informatique.

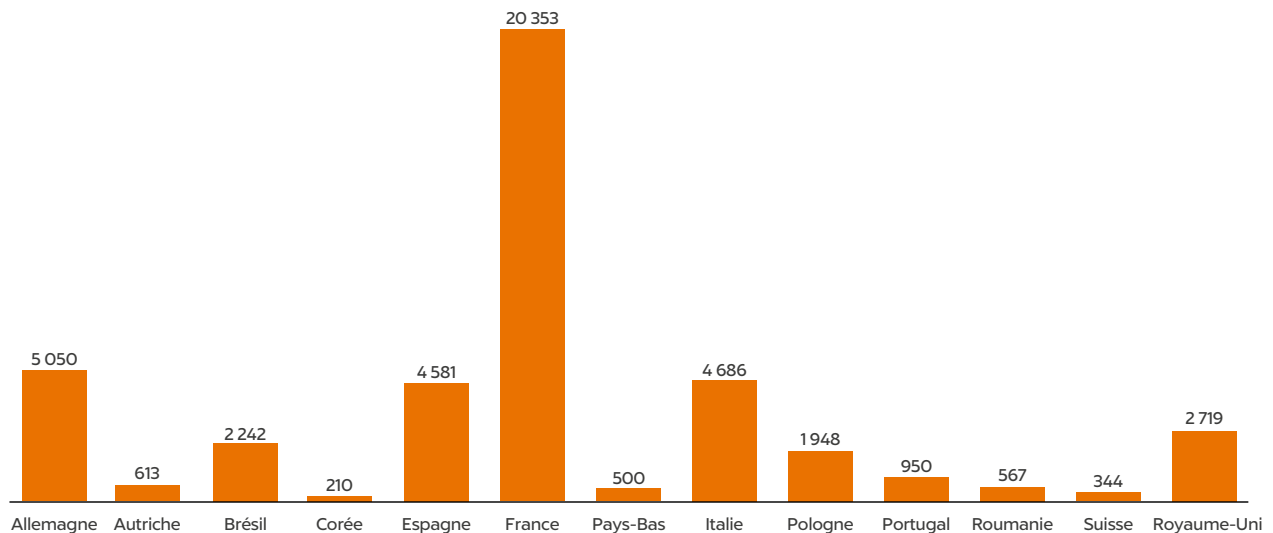
La formation

RCI Banque s'attache à former l'ensemble de ses collaborateurs quels que soient leur âge, leur statut ou le poste occupé dans le groupe.

À cette fin, l'offre du groupe couvre tous les domaines de la formation professionnelle : des actions dédiées à chaque métier de l'entreprise, aux actions plus individuelles destinées au développement personnel ou à l'acquisition de compétences linguistiques ou transversales.

Le nombre total d'heures de formation dispensées et rémunérées s'élève au total à près de 48 200 heures dont près de 44 800 heures dans les principaux pays.

Heures de formation rémunérées par pays en 2015



Dans le prolongement des initiatives engagées en 2014, d'importants programmes de formation ont été lancés en 2015 en lien, en particulier, avec le développement des nouveaux business et des nouveaux métiers issus de D4B. Ces programmes, à l'intention, à la fois, des collaborateurs de Directions Corporate de RCI Banque et des métiers correspondants dans les filiales, ont complété l'offre de formation plus traditionnelle.

A titre d'illustration, un cursus complet de formation a été établi à l'intention des Directeurs financiers des filiales de RCI dans le monde. Deux modules ont déjà été dispensés, respectivement en mai et novembre 2015. Co-animés par un organisme extérieur spécialisé et des experts métiers des directions Corporate, ils ont reçu une excellente évaluation de la part des bénéficiaires. Cette action se poursuivra en 2016.

Au-delà, RCI Banque s'est engagée dans un ambitieux programme de transformation digitale. Ceci a d'abord fait l'objet, en juin 2015, d'une « Learning Expedition » sur la côte ouest des Etats-Unis, réunissant un ensemble de hauts responsables du Groupe, afin de prendre concrètement connaissance des tendances lourdes en la matière. En conclusion de cette mission, le Comité Exécutif de RCI Banque a retenu un ensemble de chantiers de transformation dont l'un d'entre eux s'intitule « Disruptive HR ».

Au cours des différentes visites effectuées dans le cadre de la Learning Expedition, la politique de ressources humaines est, en effet, apparue comme un avantage concurrentiel déterminant. Ainsi, parmi les actions qui constituent « Disruptive HR », il a été décidé, au terme d'un travail approfondi de cadrage des besoins, de lancer un important programme « d'acculturation » des collaborateurs du Groupe RCI Banque dans le monde à la transformation digitale. Un groupe pilote a été constitué à cet effet. Le dispositif va être déployé à compter de 2016 et va comporter des modalités pédagogiques innovantes. Il sera également progressivement étendu aux domaines de la satisfaction client et de l'innovation.

L'évaluation à travers l'entretien individuel

L'entretien individuel constitue chez RCI Banque un moment privilégié de dialogue entre le collaborateur et son manager direct. Il est l'occasion d'établir un bilan de la performance de l'année écoulée, de fixer les objectifs de l'année à venir et d'expliquer leur contribution à la performance de l'entreprise. C'est également lors de cet entretien que le collaborateur formalise ses demandes de formation et échange de façon approfondie avec son manager sur ses perspectives d'évolution professionnelle.

A ce sujet, un nouveau système d'information consacré au développement des talents (Talent@Renault) a été mis en place chez RCI Banque. Le premier module, qui permet de réaliser en ligne l'entretien individuel, a été déployé dans 5 pays en 2013 puis définitivement étendu, en 2015, à l'ensemble des entités du Groupe RCI Banque.

Au-delà de la numérisation des entretiens individuels annuels, cet outil sert également de support à l'appréciation collégiale par les managers, d'une part, de la façon dont les collaborateurs maîtrisent leur poste et, d'autre part, de leur potentiel d'évolution professionnelle. Ce processus d'évaluation, appelé « people review », est réalisé en amont de la campagne des entretiens ; par son caractère collégial, il contribue à objectiver les appréciations portées par les managers sur les collaborateurs au cours des entretiens individuels. Cet outil apprécié par le management est devenu aujourd'hui une pratique courante au sein de RCI. Il permet également de procéder, si nécessaire, à des comparaisons avec d'autres entités du Groupe Renault où il est pratiqué.

Le développement des carrières et la mobilité

Un nouveau module de Talent@Renault a été déployé dernièrement. Il concerne la gestion des mobilités et permettra, à partir de février 2016, l'accès à de nouveaux outils pour :

- documenter les entretiens de carrière entre managers et collaborateurs ;
- publier les offres de poste en interne ;
- postuler directement aux offres en interne, y compris les offres au sein du groupe Renault.

Cette évolution va favoriser les pourvois de postes et les mobilités internes dans le cadre de la meilleure adéquation entre les besoins de l'entreprise et les souhaits des collaborateurs.

Pour dynamiser encore davantage la mobilité interne, une « matrice des passerelles métiers » a été élaborée en 2015. Elle constitue un guide à l'intention du management qui répond à plusieurs objectifs :

- Offrir de la visibilité sur les parcours possibles ;
- Favoriser et faciliter la mobilité, y compris transverse, entre les métiers ;
- Assurer le succès de mobilités internes.

La matrice des passerelles métiers rassemble, en l'état actuel des choses, les fonctions Corporate et France ainsi que celles représentées au sein des comités de direction des filiales.

Elle est fondée sur le job grading (Cf. infra) et comporte l'ensemble des postes évalués à ce titre (soit, en France, les postes de statut cadre). Ceux-ci sont disposés respectivement en ligne et en colonne dans la matrice. Ainsi, la matrice permet de déterminer aisément :

- à partir d'un poste source (c'est-à-dire le poste actuel d'un collaborateur), les postes auxquels le collaborateur peut prétendre ;
- à partir d'un poste cible (c'est-à-dire le poste visé par un collaborateur), les postes qui permettent d'y accéder ;
- au-delà, la combinaison de ces deux méthodes permet de construire un ou plusieurs parcours de carrière en identifiant les postes intermédiaires entre le poste actuel et le poste cible.

Ces passerelles sont identifiées selon leur difficulté :

- évolution possible moyennant une formation/adaptation très légère et comportant une brève période d'adaptation (évolution logique) ;
- évolution possible moyennant une formation/adaptation d'une durée inférieure à 2 ans ;
- évolution difficile (formation/adaptation longue) ;
- aucune passerelle envisageable ou évolution non-pertinente.

INFORMATIONS SOCIALES ET SOCIÉTALES

Plus de 800 passerelles ont, d'ores et déjà, été identifiées par la fonction RH et validées par les experts métiers du groupe RCI Banque. Leur révélation a reçu un excellent accueil tant de la part des Organisations syndicales que du Management.

La matrice a principalement pour vocation d'être utilisée lors des people reviews, de la préparation des entretiens individuels et des comités de carrière.

La sélection et l'animation des Hauts Potentiels

Le Groupe RCI Banque procède chaque année à la sélection de ses hauts potentiels. Les candidatures sont proposées par les directeurs et responsables RH des directions Corporate et des filiales et validées par le Comité Exécutif du groupe réuni en comité de carrière.

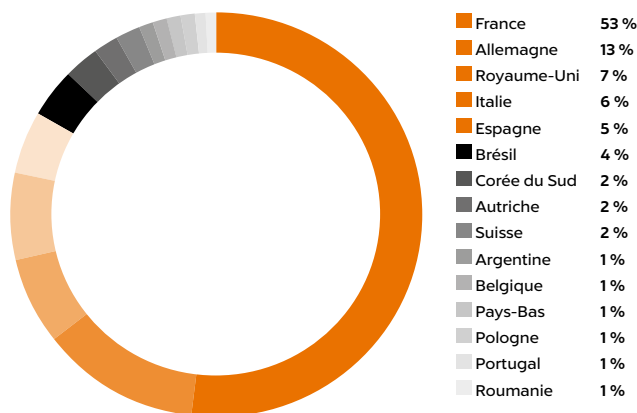
Les collaborateurs retenus pour faire partie de la liste des hauts potentiels font l'objet d'un suivi très attentif et de mesures spécifiques en ce qui concerne, en particulier, leur parcours de carrière et l'évolution de leur rémunération.

Ils bénéficient également d'une animation qui leur est dédiée. Ainsi, en 2010, a été instaurée la « Convention HPP » (High Potential and Performer). Il s'agit d'un séminaire réunissant régulièrement, durant 2 jours complets, l'ensemble des hauts potentiels du groupe afin de leur permettre de rencontrer de façon privilégiée la Direction générale du groupe et de constituer leur réseau professionnel.

La dernière Convention HPP s'est tenue en mars 2014. Compte tenu de son succès, une nouvelle convention est envisagée au cours de l'année 2016.

1.3. LA GESTION DE LA MASSE SALARIALE ET LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

En 2015, le total des frais de personnel représente de 231,2M€, dont 224,9 M€ pour les principaux pays.



En ce qui concerne la France, les éléments principaux de la rémunération se décomposent de la manière suivante :

- la rémunération des collaborateurs est constituée individuellement, d'une partie fixe et d'une partie variable,

et collectivement, de la participation ;

- le salaire fixe traduit les responsabilités du poste, la maîtrise de celui-ci par son titulaire ainsi que le potentiel d'évolution de l'intéressé. A ce titre, les révisions salariales, qui sont intervenues au printemps 2015, se sont appuyées sur les conclusions des people reviews réalisées au cours de l'automne 2014 (cf. supra et infra) ; la part variable (ex. : part variable groupe, prime de performance, bonus commerciaux) est l'expression de la performance annuelle réalisée par le collaborateur ; le profit sharing (ex. : participation en France) reconnaît la performance collective ;
- la politique de rémunération : chaque année, RCI Corporate définit pour chaque pays la dérive salariale annuelle. Dans ce cadre, le pays construit sa politique salariale. Il peut ainsi décider d'attribuer, selon les catégories (ex. : non-managers/managers) et la législation nationale, des augmentations générales de salaire (collectives) et/ou des augmentations individuelles, ainsi que des primes. En France, plus particulièrement, la politique salariale donne lieu à une négociation annuelle obligatoire (NAO) en vertu de la législation. En 2014, en lien avec la culture de la performance qui caractérise D4B et HR4B, le principe d'augmentations générales de salaire, dont bénéficiaient jusqu'alors les collaborateurs non-cadres, n'a pas été reconduit. Cette absence d'augmentations générales, au bénéfice des révisions individuelles de salaire, a été définitivement confirmée en 2015.

Au carrefour de la gestion individuelle des talents et du développement d'une culture de la performance, qui constituent 2 des 4 axes de HR4B, le groupe RCI Banque, en lien avec le Groupe Renault, a construit en 2014 un « référentiel des niveaux de responsabilité ».

Il consiste en un classement de l'ensemble des emplois de RCI selon les « poids » de leurs responsabilités (« job grading »). Il peut se résumer en une cartographie des niveaux des postes. L'élaboration du référentiel a reposé sur la méthodologie Hay Group, organisme particulièrement reconnu en ce domaine.

Ce référentiel, déjà largement utilisé par de nombreuses grandes entreprises dans le monde, présente de sérieux atouts, en particulier :

- 1- davantage de clarté et de cohérence dans **l'organisation** ;
- 2- une facilitation des parcours professionnels, en fournissant à chacun des éléments de réflexion sur **le développement de carrière et la mobilité** ;
- 3- une clarification du lien entre responsabilité, performance et reconnaissance, et donc davantage de transparence et d'équité en ce qui concerne la **rémunération** des collaborateurs.

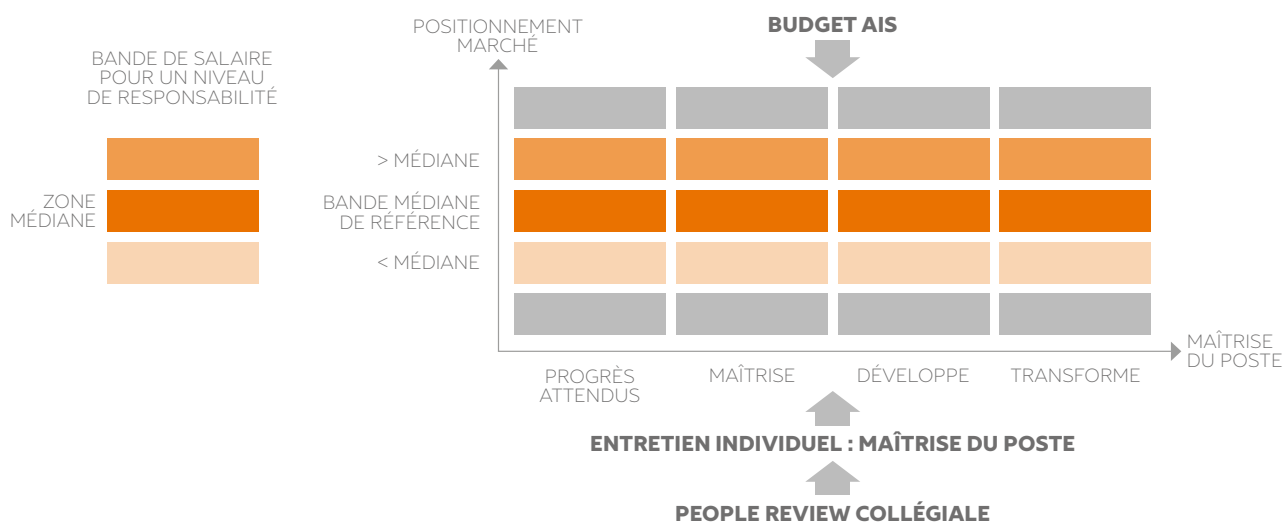
Ainsi, à chaque niveau de responsabilité correspond, pour un pays considéré, une bande de salaire de référence observée sur le marché. Le positionnement marché permet donc de comparer la rémunération des postes de même

niveau de responsabilité par rapport aux rémunérations pratiquées localement.

A ce titre, dans les pays où le référentiel des niveaux de responsabilité est déployé, tels que la France pour ce qui concerne les collaborateurs de statut cadre, les révisions salariales, qui ont constitué le « plan de promotion » 2015, se sont appuyées sur ce dispositif.

Les managers ont ainsi disposé, à cet effet, d'un outil d'aide à la décision qui leur a permis d'attribuer des révisions de salaire individuelles pertinentes en fonction, d'une part, du budget d'augmentation (AIS) alloué par l'entreprise, d'autre part, du positionnement de la rémunération du collaborateur dans la bande de salaire de référence correspondant à son niveau de responsabilité, enfin, du niveau de maîtrise de son poste par le collaborateur. Cet outil est confirmé pour les prochaines années.

Le schéma, ci-dessous, synthétise cette démarche :



En conclusion, au moyen des nouveaux processus et outils RH d'évaluation et de rémunération déployés au sein du groupe RCI Banque, l'entreprise se dote d'un système de reconnaissance plus performant :

- Le niveau de responsabilité détermine la rémunération du poste ;
- la maîtrise du poste détermine la rémunération de base de la personne ;
- les résultats atteints au regard des objectifs fixés annuellement déterminent la rémunération de la performance ;
- l'ensemble constituant la rémunération individuelle totale.

L'épargne salariale

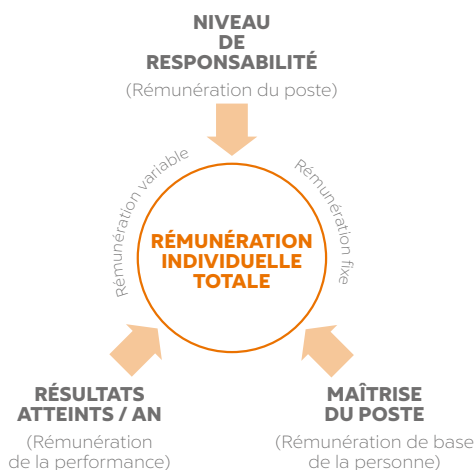
Le Plan d'épargne entreprise de RCI Banque en France (DIAC) est destiné à favoriser la constitution d'une épargne collective en ouvrant aux salariés la possibilité de se constituer, avec l'aide de l'entreprise, un portefeuille de valeurs mobilières.

Le Plan d'épargne entreprise (PEE) comporte, au choix des collaborateurs, quatre fonds communs de placement.

Voici la gamme de fonds du PEE en place en plus du Compte-Courant Bloqué :

- Amundi Label Monétaire F
- Amundi Label Equilibre Solidaire F (fonds ISR)
- CPR ES Croissance
- Amundi Label Dynamique F

Les versements volontaires peuvent représenter jusqu'à 25 % de la rémunération annuelle du collaborateur. Ils bénéficient d'un abondement de l'entreprise rémunéré à 27,5 % dans la limite de 1 210 € bruts par an.



1.4. L'ANIMATION DE LA QUALITÉ DU MANAGEMENT

Le Groupe Renault s'est doté depuis quelques années d'une charte de management : le « *Renault Management Way* » (RMW). Fondée sur les valeurs du Groupe Renault, elle souligne les rôles et responsabilités des managers en tant que « leader, coach et éclairer » auprès de leurs équipes. Des formations à l'appropriation de RMW ont été dispensées à l'ensemble des managers du groupe RCI Banque.

Au-delà de son intégration au dispositif Renault, RCI Banque a instauré en France les « Rencontres managériales ». Elles ont pour objet d'approfondir les valeurs du RMW selon des approches originales. Elles consistent en des conférences d'intervenants extérieurs (issus du monde sportif, culturel, ou de l'entreprise, ...) selon une fréquence a priori trimestrielle, réunissant habituellement une centaine de participants. Les évaluations réalisées auprès des auditeurs à l'issue de chacune des rencontres managériales confirment, d'une part, leur intérêt pour ces manifestations, d'autre part, l'utilité de celles-ci dans leur management au quotidien. L'on citera ainsi, en 2015 :

- la conférence de Philippe Gabilliet, enseignant-chercheur à l'ESCP Europe et spécialiste de la motivation et des stratégies mentales de la réussite, sur le thème « Pourquoi les managers optimistes sont-ils créateurs d'opportunités ? » ;
- l'intervention de Françoise Gri, anciennement Président Directeur Général de Manpower France et Europe du Sud puis Directrice Générale du Groupe Pierre et Vacances-Center Parcs, sur les « enjeux de la transformation digitale ».

1.5. LE RENFORCEMENT DE LA MOTIVATION ET DE L'ENGAGEMENT DE TOUS

Le groupe RCI Banque porte une attention toute particulière au bien-être au travail de ses collaborateurs. Il rejoint, à cet égard, les attentes exprimées par les salariés à l'occasion d'enquêtes internes.

La couverture santé

Fin 2011, avant toute obligation législative, la DIAC a décidé de l'instauration, à l'intention des collaborateurs, d'une mutuelle obligatoire (couverture santé) avec une contribution de l'employeur. Elle a pris effet en janvier 2012.

En totale concertation avec les organisations syndicales, cette mise en place s'est réalisée par décision unilatérale de l'entreprise, cette solution offrant davantage de souplesse pour les salariés déjà présents dans la société.

Le niveau de couverture et la contribution de l'entreprise ont également fait l'objet d'une concertation approfondie avec les organisations syndicales, aboutissant à une prise en charge s'échelonnant aujourd'hui de 32 à 45 % de la cotisation.

À fin 2015, près de 740 collaborateurs avaient adhéré à cette nouvelle mutuelle. Cette mesure est particulièrement appréciée par les bénéficiaires compte tenu du niveau des prestations fournies en contrepartie des cotisations.

La DIAC a ainsi nettement précédé la Loi française qui impose aujourd'hui aux entreprises de mettre à la disposition de leurs salariés une complémentaire santé, ceci au plus tard le 1^{er} Janvier 2016.

Le bien-être au travail

RCI Banque accorde une importance particulière, notamment en France, à la prévention des risques psychosociaux.

Différentes enquêtes destinées à mesurer les facteurs de stress ainsi que leur impact sur les collaborateurs ont ainsi été réalisées sur tous les sites français auprès de l'ensemble des collaborateurs.

L'enquête de mesure du stress professionnel, réalisée en 2010 puis renouvelée en 2012 et confiée à un cabinet spécialisé, a montré un taux de « sur-stress » dans des limites raisonnables et inférieur à la moyenne du secteur d'appartenance.

Sur cette base, la DIAC a élaboré son plan d'action de prévention du stress professionnel. Celui-ci a été approuvé par l'ensemble des organisations syndicales.

Il comporte trois niveaux de prévention :

- **primaire** : réduire voire supprimer les sources du stress professionnel ;
- **secondaire** : corriger les effets du stress ;
- **tertiaire** : prendre en charge les personnes particulièrement concernées.

Dans ce cadre, plusieurs natures d'actions ont été mises en place :

- l'Observatoire médical du stress, de l'anxiété et de la dépression (OMSAD) : il s'agit d'un questionnaire d'évaluation proposé à chaque collaborateur lors de la visite médicale et analysé individuellement avec le médecin du travail ;
- la réalisation d'ateliers de relaxation dispensés par les infirmières.

En 2013, le plan de prévention des risques psychosociaux a connu un nouveau développement avec la proposition, sous la responsabilité du médecin du travail, de soutiens psychologiques par des spécialistes au bénéfice des personnes éventuellement en souffrance. Ce dispositif est aujourd'hui pérennisé.

Le plan de prévention des risques psychosociaux fait régulièrement l'objet d'une évaluation et, en corollaire, d'une actualisation en relation avec les partenaires sociaux.

L'insertion des personnes handicapées

Tableau récapitulatif du nombre de personnes handicapées employées dans les pays mentionnés dans ce rapport :

	Nombre de personnes handicapées 2014	Nombre de personnes handicapées 2015
Allemagne	8	7
Autriche	1	1
Brésil	3	2
Espagne	2	2
France	28	27
Italie	13	8
TOTAL	57	47

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée

RCI Banque est également très attentif, d'une part, à l'égalité professionnelle entre ses collaborateurs et collaboratrices et, d'autre part, à assurer aux salariés un équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée.

En France, l'accord de 2011 relatif à « l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle » conclu avec l'ensemble des Organisations syndicales a vu ses effets renforcés au fur et à mesure de son application. Il comporte un ensemble de mesures particulièrement significatives, dont :

- le repositionnement des rémunérations de salariées. Dans ce cadre, 23 collaboratrices ont fait l'objet d'un repositionnement en 2015 à la suite d'une analyse de leur historique de carrière ;
- la participation de RCI Banque à un réseau de crèches interentreprises. Ce dispositif permet aux jeunes parents qui en font la demande de bénéficier de places en crèche au prix des crèches communales. En 2015, quinze berceaux ont été proposés et occupés. A l'occasion du suivi de l'accord avec les Organisations Syndicales, celles-ci ont, de nouveau, souligné la grande satisfaction des familles bénéficiaires de cette mesure.

L'accord de 2011, conclu initialement pour une période de 3 ans, a donné lieu à une renégociation fin 2014. La Direction et les Organisations syndicales ont réaffirmé leur volonté d'œuvrer activement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

Le nouvel accord a été conclu le 19 mars 2015 entre la Direction et les Organisations syndicales CFDT et SNB. Parmi les dispositions introduites en 2015, l'on retiendra notamment la possibilité pour les collaborateurs de faire un « don de jours de repos » au bénéfice de collègues assumant la charge d'un enfant atteint d'une maladie, d'un handicap ou d'un accident d'une particulière gravité

rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants. Dans un esprit de solidarité, les jours de repos, que reçoit le collaborateur de la part de ses collègues, donnent lieu à un abondement de la part de l'entreprise.

Aux Pays-Bas, RCI Banque a été reconnue comme entreprise familiale par le secrétaire d'état Van Rijn à la Haye le 10 novembre 2015. Selon le ministre, la filiale joue un rôle de leader dans le secteur automobile en termes de bien-être social, en respectant notamment l'équilibre vie professionnelle - vie personnelle.

Pour sa part, RCI Banque Espagne a été certifiée « Fundación Mas Familia » par AENOR, dans le cadre du programme « Conciliation ». Cet organisme a pour mission de concevoir des solutions en matière sociale, comme par exemple la lutte contre les inégalités sociales ou l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Le télétravail à domicile s'inscrit également dans la perspective d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

A l'issue d'une première étape constituée de pilotes au sein, en particulier, des directions Informatique et Ressources humaines, la Direction et l'ensemble des Organisations Syndicales ont conclu le 20 décembre 2013 un accord d'entreprise en vue de l'essor et de la généralisation progressive du télétravail au sein de l'entreprise. Cet accord a été suivi de nouvelles demandes de travail à domicile : RCI Banque comptabilise actuellement en France 83 collaborateurs en télétravail.

Plusieurs autres pays mènent également des actions en ce domaine comme, par exemple, l'Espagne et les Pays-Bas.

A fin 2015, ce sont 215 collaborateurs RCI dans le monde qui bénéficient de cette mesure.

1.6. LE DIALOGUE SOCIAL

Comme en témoignent les accords d'entreprise déjà mentionnés dans le présent document (cf. supra), le dialogue avec les partenaires sociaux constitue une forte tradition au sein du groupe RCI Banque.

C'est ainsi qu'un processus a été engagé par la Direction de DIAC en 2015 visant à renouveler l'Accord d'entreprise conclu en 1983. Cet accord réunit les dispositions sociales qui régissent l'entreprise en matière, notamment, de rémunération, de congés, d'avantages sociaux ou de conditions générales de travail.

Le renouvellement de l'accord d'entreprise apparaît aujourd'hui nécessaire pour les principales raisons suivantes : d'une part, avec le temps, un ensemble

de mesures sont devenues obsolètes : il convient de les actualiser ; d'autre part, la Direction a la volonté d'engager l'entreprise dans une démarche de modernisation et de renforcement de la culture de la performance.

Un groupe paritaire a été créé dans cette perspective. Il n'a cependant pas permis d'aboutir, à l'issue des travaux, à une conclusion favorable, en raison de divergences d'appréciations entre la Direction et les Organisations syndicales. En conséquence, la Direction s'est trouvée dans l'obligation de dénoncer juridiquement, en novembre 2015, l'accord de 1983. La discussion avec les partenaires sociaux se poursuivra activement dans les prochains mois afin de parvenir, en 2016, avec les organisations syndicales à un accord de substitution.

II - DIMENSION SOCIÉTALE

2.1. PROJETS AU TITRE DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Le groupe RCI Banque a conduit en 2015 un ensemble de projets au titre de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

Ils ont principalement porté sur la sécurité routière et la mobilité durable l'éducation et la culture, la santé, l'assistance humanitaire.

La mobilité durable et la sécurité routière

Dans un premier temps, RCI Banque a mené un ensemble d'actions afin de promouvoir une mobilité durable et une sécurité optimale.

Aux Pays-Bas, la Direction a encouragé auprès des salariés l'achat de véhicules électriques, avec chargeurs conçus pour le domicile. L'opération a été menée au niveau national et permet de contribuer à la baisse de l'empreinte carbone des collaborateurs.

La filiale néerlandaise a prêté un véhicule d'une valeur de 14.000€ à un centre d'entraînement des chiens d'aveugle, afin d'habituer ces derniers aux voitures électriques plus silencieuses que les modèles thermiques. Ce prêt sera renouvelé en 2016.

L'éducation

Afin de participer au développement culturel et professionnel des pays où il est présent, le groupe RCI Banque s'investit dans le domaine de l'éducation.

En **France**, la DIAC développe traditionnellement une ambitieuse « Politique jeunes ». Celle-ci se caractérise

par l'accueil d'étudiants en contrats d'alternance et de stagiaires. Ainsi, au cours de l'année 2015, 73 jeunes ont bénéficié d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation au sein de RCI Banque. De plus, 22 jeunes d'un niveau de Bac +2 à Bac +5 y ont effectué un stage dans le cadre de leurs études, et 6 jeunes élèves de classe de 3^e un stage de découverte de l'entreprise.

De même, la filiale néerlandaise offre un nombre croissant d'opportunités à des étudiants des écoles et universités. Les étudiants sont formés dans l'optique d'être ensuite salariés de l'entreprise.

La Santé

Considérant le domaine de la santé comme un enjeu de société majeur, le groupe RCI Banque a développé plusieurs initiatives en 2015.

En **Roumanie**, la filiale a participé au financement de l'association Little People. Cette organisation à but non lucratif aide quelques 1 600 enfants malades du cancer, en participant notamment à leur insertion sociale.

En **Russie**, les collaborateurs ont utilisé l'argent initialement destiné aux cadeaux pour les partenaires, afin d'en faire plutôt don à l'association BELA Butterfly Children, qui aide les enfants atteints d'une maladie incurable. Ces derniers créent des dessins qui sont ensuite utilisés pour fabriquer des cartes de vœux pour les clients et les fournisseurs.

Afin de participer à la lutte contre le cancer, la filiale néerlandaise a organisé une course à pied avec d'autres sponsors. L'équipe a ainsi récolté près de 3 000 € de dons pour des associations œuvrant contre la maladie. De même, cette année, les cartes postales de vœux n'ont

pas été adressées aux partenaires. L'économie réalisée a été reversée en tant que don à une association caritative dédiée aux enfants malades.

L'assistance humanitaire

Ayant à cœur d'aider les plus démunis, la France et la filiale belge se sont engagées dans des actions concrètes au cours de cette année.

En **France**, au même titre que les années précédentes, la direction de la DIAC et le comité d'entreprise ont organisé conjointement une collecte de nourriture au profit de l'association « Les Restos du Cœur » qui vient en aide aux sans-abris. Cette opération de solidarité, à l'initiative d'un collaborateur, aura permis de collecter un volume supérieur de 25 % à celui de 2014 (soit dix-neuf cartons et onze grands sacs de courses de denrées alimentaires).

Comme en 2014, La filiale **belge** a prêté des véhicules à des associations à but non lucratif telles que la Croix rouge, Unicef ou Promove. Cela a permis à ces dernières de mener à bien leurs missions humanitaires telles que l'aide aux victimes ou la collecte de dons. Afin d'assurer la cohérence de cette action, la filiale renouvellera ce prêt en 2016.

2.2. DISPOSITIONS LIÉES SPÉCIFIQUEMENT A L'ACTIVITÉ CLIENTÈLE DU GROUPE RCI BANQUE

La conformité réglementaire

RCI Banque est soumis, comme tout établissement de crédit, à des règles strictes concernant l'information de ses clients préalablement à la souscription d'un crédit, ainsi que le traitement de leurs données confidentielles, plus particulièrement pour les consommateurs. Ces règles résultent de la transposition de directives communautaires ou sont à l'initiative du législateur local. RCI Banque a mis en place un dispositif lui permettant de s'assurer de sa conformité en la matière :

- chaque filiale ou succursale dispose d'une structure de veille réglementaire s'appuyant sur les lettres d'information de cabinets juridiques et de commissariats aux comptes, l'adhésion aux associations professionnelles, la lecture des textes réglementaires...
 - la structure de veille tient les opérationnels concernés informés de toute évolution réglementaire de façon permanente, charge à eux de déployer les actions nécessaires correspondantes ;
 - un comité de conformité constitué des membres du comité de direction se réunit trimestriellement dans chaque filiale ou succursale pour prendre connaissance des évolutions réglementaires et de l'avancement des plans d'action requis.
- Les événements ou problèmes majeurs sont revus en comité de conformité groupe ;

- le département Contrôle Permanent pratique enfin des inspections afin d'assurer une évaluation indépendante de l'état des lieux.

La politique d'acceptation

Dans le cadre de sa mission vis-à-vis de son actionnaire, RCI Banque veille à faciliter l'accès au financement et à l'achat automobile tout en veillant à ne pas exposer ses clients à des situations difficiles résultant d'un excès d'endettement, et en assurant la rentabilité attendue.

En outre, RCI Banque veille à respecter toute réglementation en vigueur encadrant la vérification de la solvabilité d'un client potentiel : collecte d'informations et de justificatifs, dialogue avec le client, consultation de fichiers, recours à des scores d'aide à la décision... Les process, outils et formations du personnel et des vendeurs en concession font l'objet d'une amélioration continue afin d'assurer le meilleur niveau de performance.

En France, cela se traduit en moyenne de cycle, par un taux d'acceptation d'environ 90 % des clients. Les chiffres varient bien évidemment de pays à pays, mais le pilotage de l'acceptation suit la même méthodologie.

La tarification

La tarification doit permettre de couvrir le coût de la ressource, les coûts de distribution, les frais de fonctionnement et le coût du risque, tout en assurant la rentabilité des fonds propres demandée par l'actionnaire et les investisseurs et qui est nécessaire au respect des ratios prudentiels. Elle doit également être compétitive par rapport à celle des établissements concurrents ; elle variera donc selon les pays, les durées, les apports, l'objet véhicule neuf ou d'occasion afin de répondre aux objectifs mentionnés.

Le taux de rendement peut faire l'objet de bonification de la part du constructeur ou du réseau dans le cadre de campagne promotionnelle permettant d'afficher un taux client particulièrement attractif.

Les assurances et services associés

Le groupe RCI propose également une offre complète d'assurances couvrant les risques emprunteur et automobile ainsi que de services accompagnant l'usage automobile.

En synthèse, ces dispositions concernant l'offre, la gestion des risques et la tarification montrent la capacité du groupe RCI, à faciliter l'accès à l'usage automobile en réalisant un taux d'intervention financement élevé sur les ventes des marques (37,1 %) tout en maintenant un coût du risque faible (0,40 % des Encours Productifs Moyens Clientèle) dans son intérêt et celui de ses clients.

INFORMATIONS SOCIALES ET SOCIÉTALES

Le groupe RCI poursuit la dynamique de croissance de ses services avec une progression de 31,5 % du nombre de services vendus portant notre taux d'intervention Services à 91,5 %. Cette croissance est encore plus significative pour les services axes sur l'usage automobile (assurance, contrats d'entretien et d'extension de garantie, assistance,...).

Corruption

De par son statut d'établissement bancaire, RCI Banque est soumise aux réglementations bancaires en vigueur, notamment au sujet de la Fonction de Contrôle interne (respect du Règlement n°97-02 du CRBF) et plus récemment, de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque).

Tous les collaborateurs du groupe RCI Banque ont reçu la Charte d'éthique du Groupe Renault.

De même, une formation à la lutte anti-blanchiment a été dispensée en e-learning dans plusieurs filiales (France, Portugal, Belgique, Pays-Bas, Espagne)

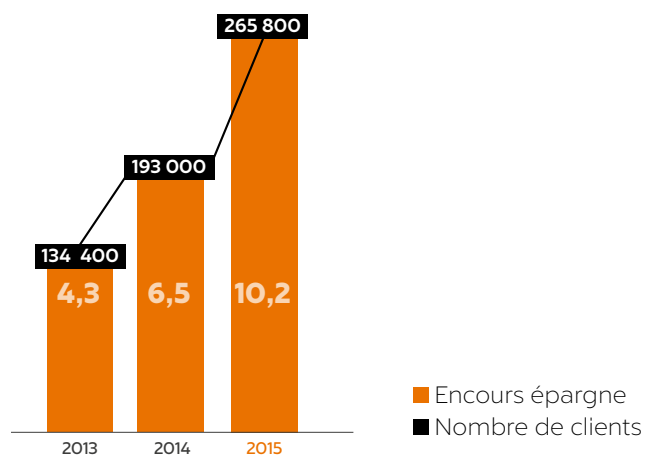
2.3. DISPOSITIONS LIÉES SPÉCIFIQUEMENT À L'ACTIVITÉ ÉPARGNE

Première financière d'un constructeur automobile français à lancer un livret d'épargne en France en février 2012, cette activité a été déployée en Allemagne un an plus tard, en Autriche en 2014 et au Royaume Uni en 2015. Dans ces quatre pays, l'offre est constituée d'un compte à vue et d'un ou plusieurs comptes à terme.

Avec plus de 10,2 milliards d'euros d'encours de dépôts à fin décembre 2015, le montant net d'épargne collectée par RCI Banque est en hausse de près de 56,6 % par rapport à décembre 2014 et représente plus de 32,8 % des encours à fin 2015 de RCI Banque.

En s'engageant à réinvestir les fonds collectés dans son activité de crédits automobiles pour les marques de l'Alliance Renault-Nissan et en proposant une offre de produits d'épargne simple, performante et sûre, RCI Banque a su attirer près de 266 000 clients dans les quatre pays où l'activité est déployée.

Évolution de l'activité épargne



2.4. DISPOSITIONS LIÉES SPÉCIFIQUEMENT À LA MOBILITÉ INNOVANTE

RCI s'inscrit pleinement dans l'ambition du Groupe de proposer une mobilité innovante et accessible à tous. Ceci s'illustre notamment au travers de deux activités : le programme véhicule électrique des constructeurs de l'Alliance et le déploiement de nouvelles offres de mobilité privilégiant l'usage à la propriété à travers le lancement d'une activité de car sharing.

RCI est partie prenante dans la définition du modèle économique du véhicule électrique en finançant les batteries des véhicules pour qu'ils soient commercialisés de manière compétitive par rapport au reste de la gamme. Cette offre de location porte aujourd'hui sur 6 véhicules électriques commercialisés par l'Alliance. En 2015, RCI a ainsi financé 31 367 nouveaux contrats de batteries en progression de 30,7 % par rapport à 2014 portant le nombre de batteries gérées à 73 278 unités.

En juillet 2015, RCI Banque a créé RCI Mobility, filiale à 100 %, destinée à développer les services d'autopartage B2B mais aussi tout autre service de mobilité ayant un lien avec l'automobile.

En créant RCI Mobility, RCI Banque confirme son ambition de se positionner comme un des acteurs des services de mobilité liés à l'automobile et permet ainsi aux entreprises de proposer à leurs collaborateurs des solutions de mobilités simples, conviviales et agiles pour répondre à leurs besoins professionnels mais aussi personnels.

III - DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

Les informations environnementales requises par la loi Grenelle 2 sont considérées comme non pertinentes pour l'activité de RCI. En effet l'activité de RCI Banque reposant sur la vente de financement et services ne génèrent pas d'impact majeur direct sur l'environnement. Les impacts

en propre de RCI sont liés à ses bureaux dans le monde, et à ses salariés. Le reporting en place ne permet d'effectuer qu'une estimation de ces impacts : énergie, eau, papier, déchets...

IV- POLITIQUE ET PRATIQUE DE RÉMUNÉRATION POUR LES CATÉGORIES DE PERSONNEL DONT LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ONT UN IMPACT SIGNIFICATIF SUR LE PROFIL DE RISQUE AU SEIN DU GROUPE RCI BANQUE.

La politique de rémunération est présentée et validée en Comité des rémunérations et en Conseil d'administration. Le Comité des rémunérations est composé au 31 décembre 2015 de D.Thormann, C.Delbos, J.Stoll. Le Comité des rémunérations s'est réuni trois fois au cours de l'année 2015.

La composante fixe de la rémunération traduit le niveau de responsabilité du poste occupé.

La composante variable de la rémunération a vocation à récompenser les résultats atteints. Cette rémunération variable dépend fortement de l'atteinte de résultats financiers et commerciaux consolidés du groupe RCI Banque et peut atteindre au maximum 45 % de la rémunération fixe.

Les critères utilisés pour mesurer la performance sont le montant de la marge opérationnelle, le montant de la marge commerciale sur les nouveaux contrats de financement et services, ainsi que la contribution individuelle évaluée par le supérieur hiérarchique. La marge opérationnelle, qui est influencée par les risques auxquels RCI Banque est exposé, est un élément clef dans le dispositif de rémunération variable. En effet, si l'objectif de marge opérationnelle n'est pas atteint, le plafond de rémunération variable distribuée est ramené à 9 % de la rémunération fixe.

Si au contraire cet objectif est atteint, la performance commerciale est intégrée. Les paramètres ci-dessus ont été choisis d'une part pour récompenser l'atteinte d'un objectif commercial et d'autre part pour prendre en considération le résultat financier qui intègre l'ensemble des coûts supportés par l'entreprise et notamment les ceux afférents aux risques pris.

Sur l'exercice 2015, les personnes ayant un impact significatif sur le profil de risque sont au nombre de 80. Leur rémunération fixe 2015 représente un total de 9 230 006 euros. Leur rémunération variable 2015 représente un total de 1 963 795 euros. Les activités de RCI Banque portant exclusivement sur le financement et les services automobile, il n'y a pas lieu de ventiler ces montants par domaine d'activité.

Aucun salarié ne perçoit de rémunération annuelle supérieure à 1 000 000 Euros.

A compter de l'exercice 2016, une partie de la rémunération variable fera l'objet d'un report sur une durée de trois ans.

RCI Banque n'attribue pas d'action, ni de stock option.



INFORMATIONS GÉNÉRALES

I - RENSEIGNEMENTS A CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

A - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL

Dénomination sociale : RCI Banque SA
Nom commercial : RCI Bank and services
Nationalité : française
Siège social : 14, avenue du Pavé-Neuf
93168 Noisy-le-Grand CEDEX
Tel. : + 33 1 49 32 80 00

FORME JURIDIQUE

Société anonyme à Conseil d'administration

LÉGISLATION

La société est régie par les dispositions du Code de commerce.

Depuis son agrément bancaire, accordé par la Banque de France le 7 mars 1991, RCI Banque est également soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires s'appliquant aux établissements de crédit, en particulier celles reprises dans le Code monétaire et financier.

DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE

La société a été créée le 9 avril 1974, et enregistrée au Tribunal de Commerce de Paris le 4 juin 1974, avec un début d'exploitation le 21 août 1974, pour une durée de 99 ans, soit jusqu'en août 2073.

OBJET SOCIAL

La société anonyme RCI Banque a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers :

- les opérations de crédit ou de banque, sous toutes leurs formes, destinées ou non au financement de l'acquisition de biens ou de services, et en particulier les opérations de crédit permanent ainsi que l'émission ou la gestion de moyens de paiement liés à ces opérations ;
- l'étude de tous projets relatifs à la création, à l'extension et à la transformation d'entreprises industrielles, commerciales, financières et de services ;
- toutes études complètes ou partielles, toutes activités de conseil et de négociations dans les domaines économiques, financiers, commerciaux et de gestion ;
- toutes recherches de conception et d'amélioration de systèmes de gestion, d'organisation et de financement ;

- la réalisation des projets issus des études sus-énoncées ou la contribution à leur réalisation par tous moyens appropriés, y compris par prise de participation ou d'intérêts dans toutes entreprises existantes ou à créer ;
- le financement des entreprises, en particulier sous forme de participation à leur capital, de souscription à des emprunts, au moyen de ressources provenant des fonds propres de la société ou des emprunts contractés par elle ;
- la prestation de services d'investissement au sens de la Loi de Modernisation des activités financières n° 96-597 du 2 juillet 1996 ;
- la gestion du portefeuille de valeurs mobilières résultant de cette activité, et notamment la réalisation de toutes opérations d'achat, de vente, d'échange de souscription, d'apport de toutes valeurs mobilières ;
- l'intermédiation en assurances, au sens de la loi française du 15 décembre 2005, de transposition de la directive européenne du 9 décembre 2002, toute activité de mandataire, de commissionnaire ou de courtier ;
- d'une manière générale, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes et pouvant être utiles à l'objet social ou en faciliter la réalisation et le développement.

REGISTRE ET NUMÉRO D'IDENTIFICATION

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° SIREN 306 523 358, n° SIRET : 306 523 358 00068, n° inscription ORIAS : 07023704, Code APE 6419Z.

LIEU DE CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les documents juridiques relatifs à l'émetteur peuvent être consultés au siège social de la société.

EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

B - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DES STATUTS

RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES

(article 36 - fixation des dividendes)

Le bénéfice est constitué par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, ainsi que de tous amortissements et provisions. Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait d'abord un prélèvement de 5 % au moins pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours dans le cas où, pour une cause quelconque, cette réserve descendrait au-dessous de ce dixième. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures, du prélèvement décrit précédemment et de tous autres prélèvements institués par les dispositions légales en vigueur, et augmenté des reports bénéficiaires. Sur ce bénéfice, l'assemblée générale ordinaire peut prélever des dividendes. Ces dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. Sur l'excédent disponible, l'assemblée générale ordinaire peut effectuer le prélèvement de toutes les sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

ASSEMBLÉES

(articles 27 à 33 des statuts)

Nature des assemblées générales

Les actionnaires se réunissent chaque année en assemblée générale ordinaire dans les cinq mois de la clôture de l'exercice.

Des assemblées générales qualifiées d'ordinaires réunies extraordinairement, ou d'extraordinaires lorsqu'elles se rapportent à une modification quelconque à introduire dans les statuts, sauf exception prévue par la loi, peuvent également être tenues.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

Pour le calcul du quorum des différentes assemblées, il n'est pas tenu compte des actions détenues par la société.

Deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité et appartenant l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers, peuvent assister aux assemblées générales.

Le conseil d'administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales.

Convocations

Le conseil d'administration convoque les actionnaires en assemblées générales en indiquant dans la convocation le jour, l'heure et le lieu de la réunion.

À défaut, elle peut être également convoquée :

- par les commissaires aux comptes ;
- par un mandataire, désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé, à la demande, soit de tout intéressé, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins 5 % du capital social ;
- par les liquidateurs.

Quorum - Majorité

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuent dans les conditions de *quorum* et de majorité prescrites par les dispositions légales ; elles exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Composition des assemblées

Dans les assemblées générales, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut faire partie de l'assemblée et prendre part aux délibérations et aux votes. Les titulaires d'actions nominatives, ayant demandé leur inscription sur les registres de la société depuis au moins cinq jours avant l'assemblée, sont admis sur simple justification de leur identité. Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire ou par leur conjoint. Les pouvoirs établis conformément à la loi doivent être déposés au siège social cinq jours au moins avant la réunion.

Dans les assemblées générales extraordinaires, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut faire partie de l'assemblée, prendre part aux délibérations et aux votes. Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires. A compter de la convocation de l'assemblée, un formulaire de vote par correspondance et ses annexes sont remis ou adressés, aux frais de la société, à tout actionnaire qui en ferait la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. La société doit faire droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de réunion.

Le formulaire de vote par correspondance doit comporter certaines indications fixées par les articles R 225-76 et suivants du Code de commerce. Il doit informer l'actionnaire de manière très apparente que toute abstention exprimée dans le formulaire ou résultant de l'absence d'indication de

INFORMATIONS GÉNÉRALES

vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution.

Le formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration. Dans ce cas, ce sont les dispositions de l'article R 225-78 du Code de commerce qui sont applicables. Sont annexés au formulaire de vote par correspondance les documents prévus à l'article R 225-76 susvisé.

Le formulaire de vote par correspondance adressé à la société pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Les formulaires de vote par correspondance doivent être reçus par la société trois jours avant la réunion. En cas de retour de la formule de procuration et du formulaire de vote par correspondance, la formule de procuration est prise en considération sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

Bureau - Feuille de présence

L'assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'administration ou, à défaut, par le vice-président, s'il en a été nommé un, ou par un administrateur désigné par le conseil. Au cas où l'assemblée serait convoquée par les commissaires aux comptes ou par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, c'est un de ceux-ci qui présidera l'assemblée. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux plus forts porteurs d'actions, tant en leur nom personnel que comme mandataires ou, sur leur refus, par ceux qui viennent après, jusqu'à acceptation. Le bureau ainsi constitué désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des membres de l'assemblée. Il est tenu une feuille de présence aux assemblées d'actionnaires, qui contient toutes les mentions exigées par les textes réglementaires. Le bureau de l'assemblée peut annexer à la feuille de présence la procuration ou le formulaire de vote par correspondance portant les nom, prénom usuel et domicile de chaque actionnaire mandant ou votant par correspondance, le nombre d'actions dont il est titulaire et le nombre de voix attaché à ces actions. Dans ce cas, le bureau de l'assemblée indique le nombre des pouvoirs et des formulaires de vote par correspondance annexés à ladite feuille ainsi que le nombre des actions et des droits de vote correspondant aux procurations et aux formulaires. Les pouvoirs et les formulaires de vote par correspondance devront être communiqués en même temps et dans les mêmes conditions que la feuille de présence. La feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée. Les fonctions du bureau se rapportent exclusivement à la tenue de l'assemblée et à son fonctionnement régulier ; les décisions du bureau ne sont jamais que provisoires et restent toujours soumises à un vote de l'assemblée elle-même, vote que tout intéressé peut provoquer.

Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administration ou par la personne qui effectue la convocation de l'assemblée ; toutefois, un ou plusieurs actionnaires peuvent, dans les

conditions prévues par la loi, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolution ne concernant pas la présentation de candidats au Conseil d'administration.

Procès-verbaux

Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, coté et paraphé, et signé par les membres composant le bureau. Ils peuvent être établis sur des feuilles mobiles numérotées sans discontinuité et paraphées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont valablement certifiés, soit par le président du Conseil d'administration ou un administrateur exerçant les fonctions de directeur général, soit par le secrétaire de l'assemblée. Ils sont valables à l'égard des tiers sous la seule condition de la validité des dites signatures.

C - RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

C.1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Capital social

Le capital social, qui était à l'origine de 2 000 000 de francs, a fait l'objet d'opérations ultérieures d'augmentation et de conversion en euros, en conséquence desquelles il se trouve fixé à la somme de 100 000 000 € depuis le 22 novembre 2000. Il est divisé en 1 000 000 d'actions, de 100 € chacune, entièrement libérées.

C.2 - RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Actionnariat

Au 31 décembre 2015, la totalité des actions était détenue par Renault s.a.s. (hormis six actions octroyées à des administrateurs).

Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Suite à la modification des statuts décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2015, le nombre d'actionnaires de la société a été réduit à son minimum : sept actionnaires.

Personne physique ou morale exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur RCI Banque

Renault S.A.S. détient 99,99 % du capital de RCI Banque.

Organigramme – place de l'émetteur dans un groupe

Le Groupe Renault est composé de deux branches distinctes :

- la branche automobile ;
- la branche financement des ventes, constituée par le groupe RCI Banque. Grâce à son statut bancaire, à son

accès indépendant aux marchés financiers et à son intégration au marketing du constructeur, RCI Banque assure une offre compétitive de produits de financement automobile et de services liés aux réseaux de distribution de marques du Groupe Nissan et du Groupe Renault dans le monde.

L'organigramme du groupe RCI Banque est décrit dans le rabat de couverture de ce document.

C.3 - MARCHÉS DES TITRES DE L'EMETTEUR

Les titres de capital ne sont pas cotés en Bourse.

Cotation des titres

Les emprunts cotés du groupe RCI Banque sont listés aux Bourses de Luxembourg et Paris.

D - CONSEIL D'ADMINISTRATION ORGANES DE DIRECTION

En 2015, cinq Conseils d'administration se sont tenus.

À ce jour :

- il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs des membres des organes de direction et leurs intérêts privés à l'égard du groupe RCI Banque ;
- il n'existe pas de contrat de service liant un membre du Conseil d'administration à RCI Banque ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme de ce contrat ;
- indépendamment des conventions réglementées, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil d'administration a été sélectionné.

Le détail de la composition du Conseil d'administration figure dans le paragraphe III.1.1.1 Composition du Conseil d'administration du chapitre Sécurité Financière.

E - RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Au titre de l'année 2015, le total des rémunérations versées par le groupe RCI Banque aux principaux dirigeants s'est élevé à 2 008 866 €, contre 1 673 442 € en 2014.

F - SCHÉMA DE PARTICIPATION DU PERSONNEL

Un accord de participation a été conclu le 2 juin 2003, en application des articles L.442-1 et suivants du Code du travail.

La RSP (réserve spéciale de participation) est répartie entre les salariés du groupe proportionnellement au salaire brut perçu par chaque ayant droit, au cours de l'exercice considéré, dans la limite des plafonds fixés par la loi. Chaque salarié bénéficiaire peut choisir d'affecter cette somme, soit :

- à un compte courant nominatif ouvert dans les livres de l'entreprise ;
- à la souscription de parts d'un fonds commun de placement.

Il n'existe pas de plan d'option sur l'action RCI Banque en faveur du personnel et des dirigeants du groupe RCI Banque.

	2015	2014	2013	2012	2011
Participation (en M€)	7,5	7,5	7,5	7,3	7,2
Bénéficiaires	1 447	1 393	1 407	1 399	1 418

G - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEUR RÉSEAU

En milliers d'euros	Réseau CAC ERNST&YOUNG				Réseau CAC KPMG				Réseau CAC DELOITTE TOUCHE TOHMATSU				Réseau CAC AUTRES			
	2015		2014		2015		2014		2015		2014		2015		2014	
	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%
1- Honoraires d'audit																
Commissaires aux comptes, certifications, examens des comptes individuels et consolidés	942	99	925	100	1140	100	1073	100	-	-	-	-	112	93	85	100
Prestations directement liées à la mission d'audit	8	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	7	-	-
Total des honoraires	950	100	925	100	1140	100	1073	100	-	-	-	-	120	100	85	100
2- Autres prestations																
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	66	56	-	-	-	-	-	-	7	18
Systèmes d'information	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (vérification de stock...)	-	-	-	-	-	-	51	44	-	-	-	-	-	-	31	82
Total des autres prestations	-	-	-	-	-	-	117	100	-	-	-	-	-	-	38	100
TOTAL GENERAL	950		925		1140		1190		-		-		120		123	

H - RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

KPMG S.A

2 Avenue Gambetta Tour EQHO
92066 Paris La Défense CEDEX
S.A enregistrée au R.C.S de Nanterre n° 775 726 417
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles
Durée du mandat : six ans
Date de fin de mandat : exercice comptable 2019
Représenté au 31 décembre 2015 par M. Valéry FOUSSE.

ERNST & YOUNG AUDIT

Tour First - TSA 14444 - 1/2 Place des Saisons
92037 Paris La Défense CEDEX
S.A.S. à capital variable enregistrée au R.C.S de Nanterre n° 344 366 315
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles
Durée du mandat : six ans
Date de fin de mandat : exercice comptable 2015
Représenté au 31 décembre 2015 par Bernard Heller

II - HISTORIQUE

RCI Banque est issue du rapprochement, opéré le 1^{er} janvier 1990, entre :

- Diac, créée en 1924 pour financer les ventes de Renault en France ;
- Renault Crédit International, fondée en 1974 pour assurer le financement des ventes de Renault en Europe. Dans le cadre de l'accord signé le 27 mars 1999 entre Renault et Nissan, le groupe RCI Banque a acquis les filiales de financement des ventes de Nissan dans cinq pays d'Europe.
- Celles-ci sont intégrées au groupe RCI Banque depuis le 1^{er} juillet 1999. Au 31 décembre 2002, la totalité des actions était détenue par la Compagnie Financière Renault, elle-même intégralement détenue par Renault S.A. La Compagnie Financière Renault regroupait les sociétés à caractère financier du Groupe Renault. A compter du 20 juin 2003 et du fait de sa fusion avec Renault s.a.s, la Compagnie Financière Renault n'est plus administrateur ni actionnaire de RCI Banque, le capital est désormais détenu à hauteur de 99,99 % par Renault s.a.s.

A - SITUATION DE DÉPENDANCE

RCI Banque finance les clients et les concessionnaires du Groupe Renault et de Nissan. RCI Banque n'est soumise à aucune dépendance à l'égard de brevets et de licences, de contrats d'approvisionnements industriels, de contrats commerciaux ou financiers ou à l'égard de procédés nouveaux de fabrication.

B - CONSEIL POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Principaux investissements réalisés au cours des cinq derniers exercices.

Années	Cessions – dissolutions - fusions	Acquisitions	Créations
2015	Belgique : dissolution de RCI FINANCIAL SERVICES LUXEMBOURG, succursale de RCI FINANCIAL SERVICES S.A		France : création de RCI MOBILITY S.A.S Royaume-Uni : ouverture de la succursale RCI BANK UK
2014	France : fusion absorption de SOGESMA S.A.R.L par DIAC S.A		
2013	France : fusion absorption de COGERA S.A par DIAC S.A Royaume-Uni : dissolution de R.F.S et de RENAULT ACCEPTANCE LTD Italie : dissolution d'OVERLEASE S.R.L. Mexique : cession à NISSAN de la participation de 15 % dans NRFINANCE MEXICO S.A Pologne : fusion/absorption de RCI BANK POLSKA par RCI Banque S.A Turquie : cession de 50 % de RCI PAZARLAMA VE DANISMANLIK HIZMETLERI LTD SIRKETI qui devient ORF KIRALAMA PAZARLAMA DANISMANLIGI ANONIM SIRKETI		Corée du Sud : création RCI INSURANCE SERVICE KOREA Inde : création de NISSAN RENAULT SERVICES FINANCIAL SERVICES INDIA PRIVATE LIMITED Pays-Bas : création de RNSF B.V. et BARN B.V HOLDINGS dans le cadre du partenariat avec NISSAN & UNICREDIT pour la création de RN BANK en RUSSIE. Russie : création de RN BANK Pologne : ouverture de la succursale RCI Banque SPOLKA AKCYJNA ODDZIAL W POLSCE
2012		France : achat par DIAC S.A. de la participation de 5,19 % de RENAULT S.A.S dans le capital de COGERA S.A.	
2011	Autriche : fusion/absorption de RCI Banque GmbH France : fusion/absorption de SIGMA Services S.A. par DIAC LOCATION S.A.		Autriche : ouverture de la succursale RCI Banque S.A. NIEDERLASSUNG OSTERREICH Hongrie : création de RCI SERVICES KFT, société commerciale Italie : création de ES MOBILITY S.R.L Irlande : ouverture de la succursale RCI Banque BRANCH IRELAND Turquie : création d'une filiale de financement ORFIN FINANSMAN ANONIM SIRKETI

III - ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité, ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée, présentent une image fidèle de l'évolution et des résultats du groupe, et donnent une description des principaux risques auxquels il peut être confronté.

J'atteste que les états financiers établis conformément aux normes comptables applicables donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière, des profits ou des pertes du groupe.

Le 15 mars 2016

Le président du Conseil d'administration

Dominique THORMANN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Thormann', with a horizontal line underneath the name.

Crédits Photos : Couverture ©Matheron, Eric/Publicis Events France - p.3 : ©RenaultMarketing3D-Commerce, Getty Images ©Todor Tsvetkov ©Tetra Image, Shutterstock - p.4 : Getty Images ©Gaul, Cristian/LEXIQUE PRODUCCION - p.6 : Getty Images ©CaiaImage - p.7 : RCI Banque, ©Brossard, Yannick/PRODIGIOUS Production, Getty Images ©Guido Mieth - p.8/9 : RCI Banque ©Grégoire Korganov, ©Philippe Stroppa, ©Sébastien Millier, ©Véronique Fel, ©Olivier Martin-Gambier, ©Luc Perenom, Shutterstock - p.10 : RCI (Mobility), Shutterstock - p.11 : RCI Banque, Getty Images ©Skyneshner - p.12 : RCI Banque, ©RenaultMarketing3D-Commerce - p.13 : RCI Banque, Shutterstock - p.14/15 : RCI Banque - p.16 : ©RenaultMarketing3D-Commerce, RCI Home-Velo, Shutterstock - p.18 : ©Lenal, Jean-Brice/Publicis Events France - p.21 : ©RenaultMarketing3D-Commerce - p.23 : Nissan Motor Co., Ltd ou l'une de ses filiales - p.24 : ©Martin - Gambier, olivier - p.28 : Shutterstock - p.29 : ©RenaultMarketing3D-Commerce ©RenaultMarketing3D-Commerce/Mooke - p.30 : ©Schoehuys, Robert/PRODIGIOUS 3D, Shutterstock - p.31 : ©Curtet,Patrick/PRODIGIOUS Production, Shutterstock - p.32 : RCI Banque, Shutterstock - p.33 : RCI Banque, Shutterstock - p.35 : ©Ludes, Jeff/PRODIGIOUS Production - p.36 : Getty Images ©Geber86 - p.41 : Getty Images ©Lafior - p.43 : Médiathèque Renault ©Corbis.

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

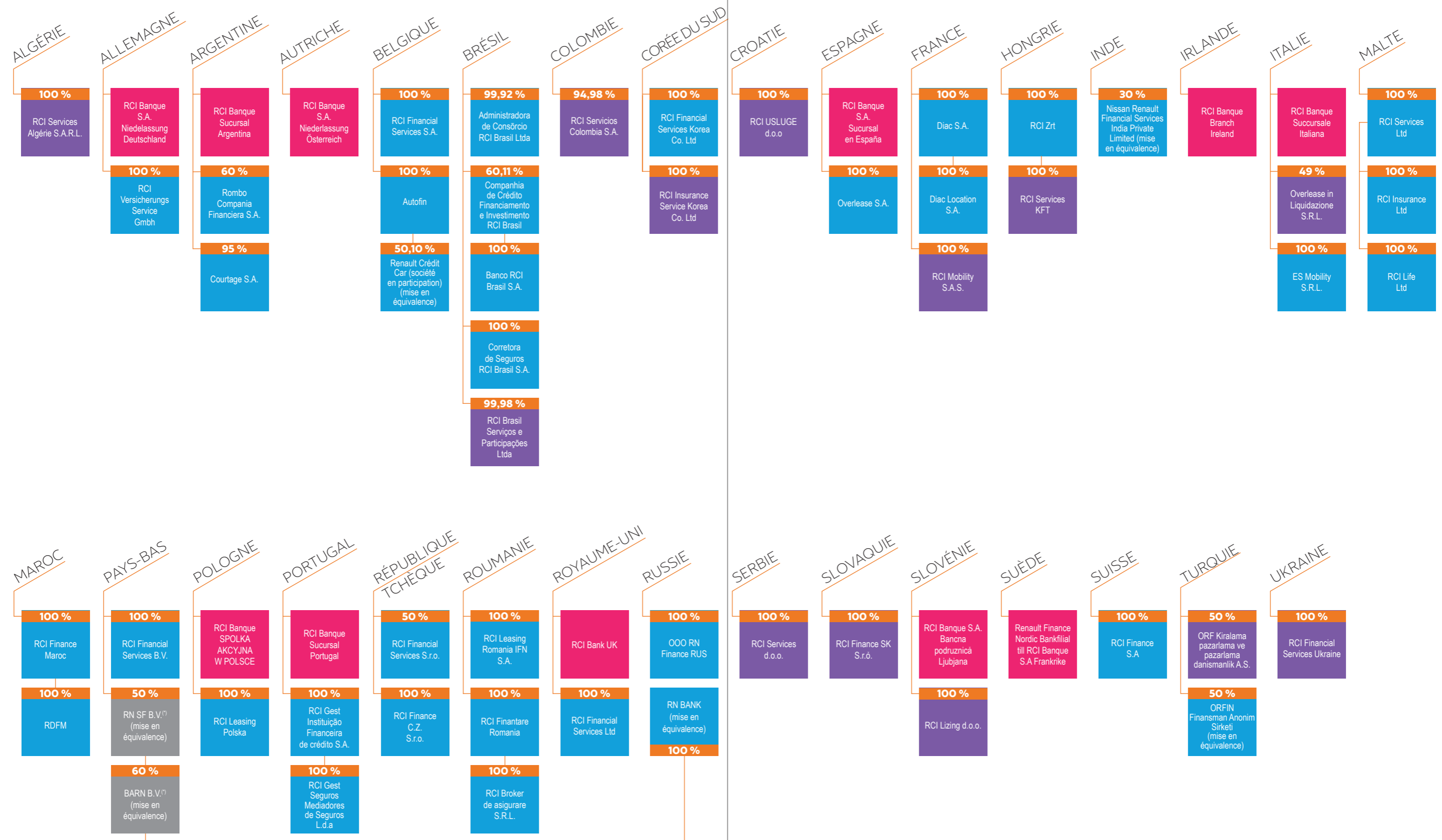
Ce document est disponible sur le site www.rcibs.com.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe RCI Banque peut, sans engagement, demander les documents :

RCI Banque
Direction Financements et Trésorerie
API LPN 45
14, avenue du Pavé Neuf
93168 Noisy-le-Grand CEDEX - France

ORGANIGRAMME RCI BANQUE 2015

RENAULT S.A.S. > 100 % RCI BANQUE S.A.



■ Filiale ■ Succursale ■ Filiale non consolidée

(*) Organisation de l'activité en Russie

ÉVOLUTIONS 2015

Belgique : Fermeture de RCI Financial Services Luxembourg, succursale de RCI Financial Services S.A.
France : Création de RCI Mobility S.A.S.
Inde : Changement de «non consolidé» à «mise en équivalence»

Royaume-Uni : Création de RCI Bank UK
Slovénie : Création de RCI Lizing d.o.o.



RCI Banque SA au capital de 100 000 000 €
Siège social : 14 avenue du Pavé Neuf – 93168 Noisy-le-Grand Cedex
Siren 306 523 358 RCS Bobigny
www.rcibs.com